

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021

--- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 15/09/21 s'est réuni le mercredi 22 septembre 2021, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Henri Mellier, Madame Marie-Liesse Dupuy, Monsieur Noël Boursin, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Christopher Domba, Madame Monique Cellier, Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet, **Adjoints**

Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Madame Odile Razé, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur Olivier Pelletier, Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Sylvie Bordeaux, Monsieur Guillaume Dezert, Madame Semra Kilic, Madame Eliana Valente, Monsieur Khalid Obeidi, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Hélène Pajot, Madame Angélique Dehimi, Madame Bénédicte Monville, Madame Céline Gillier, Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Eric Tortillon, Monsieur Jason Devoghelaere, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Mourad Salah

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marie-Hélène Grange a donné pouvoir à Monsieur Henri Mellier, Madame Amélia Ferreira De Carvalho a donné pouvoir à Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Aude Luquet a donné pouvoir à Monsieur Charles Humblot, Monsieur Giovanni Recchia a donné pouvoir à Madame Catherine Stentelaire, Madame Djamila Smaali Paille a donné pouvoir à Madame Bénédicte Monville

SECRETAIRE :

Monsieur Henri Mellier

En raison d'un problème technique, en l'absence de la bande son, nous ne sommes pas en mesure de retranscrire les 9 premières minutes de la séance et nous nous en excusons.

En résumé les points évoqués :

Intervention de Monsieur Olivier Pelletier sur la distribution de gourdes à l'ensemble du Conseil Municipal afin de supprimer les bouteilles d'eau en plastique lors des séances. En effet, depuis le début de la crise sanitaire, les carafes d'eau et les verres ont été supprimés afin de respecter les gestes barrière et remplacés par des bouteilles individuelles.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Vogel passe à la délibération n° 1, la désignation du Secrétaire de séance. Il indique qu'il s'agit, dans l'ordre du tableau, de Monsieur Mellier. Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur Henri Mellier en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2021

Monsieur Vogel présente le Compte-rendu de la séance du 30 juin 2021 et demande s'il y a des remarques sur celui-ci. Aucune remarque n'étant faite sur ce dernier, il est mis aux voix.

Le Compte-rendu Analytique de la séance du 30 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant.

3 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES

Monsieur Vogel introduit la délibération n° 3 relative à l'approbation du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés et demande s'il y a des observations.

Madame Asdrubal intervient et demande des informations quant aux trottinettes en libre-service Bird.

(Début de la bande son)

Monsieur Vogel : Michel.

Monsieur Robert : Oui. Donc, déjà rappeler que le déploiement des trottinettes en libre-service... Je suis désolé, je vous tourne le dos mais je dois parler dans le micro, c'est un

peu gênant...

Le déploiement des trottinettes en libre-service résulte d'une demande de l'opérateur, Société Bird, qui a effectué sa demande auprès de la Ville de Dammarie-les-Lys et auprès de la Ville de Melun. Donc, ce n'est pas un service public, c'est une autorisation d'utiliser le domaine public accordé à une société privée, commerciale, et qui effectue son service.

Le service a commencé effectivement en juillet (début juillet). Il aurait pu commencer plus tôt qu'en période de vacances mais l'opérateur n'était pas prêt.

La décision relève de la compétence du Maire qui a donc accordé l'autorisation moyennant une redevance d'occupation du domaine public qui est stipulée dans la deuxième décision citée, redevance fixée à 21,62 €, je crois, ou 21,8 € de mémoire, par trottinette.

Actuellement, l'opérateur est en train de remettre en place son service après une interruption, notamment au mois d'août, et il est en train de réviser son positionnement opérationnel, notamment avec son co-traitant, si je peux dire, puisqu'il a un prestataire local qui s'occupe de ramasser les trottinettes puisqu'il faut les recharger de temps en temps, et de les récupérer, de les recharger et de les entretenir. Donc, il est en train d'opérer un changement d'opérateur, c'est pour ça qu'il y a moins de trottinettes actuellement qu'au mois de juillet.

On peut espérer que le service sera opérationnel à nouveau vers la première quinzaine d'octobre. Les services et moi-même faisons un point la semaine prochaine, le 1er octobre, avec l'opérateur.

Voilà... qu'est-ce qu'on peut dire ? Qu'il y a eu en juillet, alors ce n'est pas du tout révélateur car il n'y a eu qu'un mois et un mois en période de congés, à peu près 1 000 utilisateurs... plutôt 1 700 trajets :

- 1 200 sur Melun, ce qui représente à peu près les 2/3 et l'autre partie sur Dammarie-les-Lys.
- En moyenne 2 km par utilisation.

Le système fonctionne par une géolocalisation : lorsque l'utilisateur réserve sa trottinette il reçoit des consignes de respecter le Code de la route et aussi des consignes quant au stationnement, aux lieux de stationnement qui sont géolocalisés. Alors, avec la Ville nous avons demandé, ainsi que Dammarie l'a demandé également, de resserrer le plus possible les zones de stationnement pour que les trottinettes se garent bien au même endroit dans une zone de 2 m². Donc, bien sûr, c'est à titre expérimental que l'autorisation est donnée pour une durée d'un an et on fera un point régulier... on en fait actuellement mais on pourra en avoir un fin année 2021 et on en fera un autre en avril et un définitif au mois de mai pour savoir quelles suites on donne à cette opération et aux demandes de la société.

Monsieur Vogel : Merci Michel. Oui ?

Madame Asdrubal : Je voulais rebondir sur ce que me disait Monsieur Robert, nous faisons partie des personnes qui ont utilisé ce service Bird, nous avons voulu nous aussi expérimenter cela. L'application, je vous l'accorde, est très simple mais cela dit, elle reste extrêmement coûteuse : 1 € pour utiliser cela, ensuite 0.20 € à 0.25 €, je crois que c'est 0.25 € de la minute, donc si on fait un rapide calcul on va dire qu'en à peu près 3 mois on arrive à avoir une trottinette en entrée de gamme et avoir une trottinette à soi, pour soi.

Donc, c'est vrai que je trouve que c'est un service coûteux. Vous annoncez des chiffres, d'accord, mais on va dire que c'est l'effervescence de la nouveauté, les gens ont vu cela et ont voulu l'utiliser mais on a vu aussi beaucoup sur les réseaux sociaux, beaucoup de gens aussi se plaindre que finalement le stationnement de ces trottinettes se trouvait devant leur sortie de garage, pouvaient se trouver sur des lieux où elles n'avaient rien à y faire. Alors, ça, j'ai bien compris qu'il fallait les garer sur des zones de stationnement, des zones de parking. Est-ce que Bird - alors, je vous avoue que j'ai contacté Bird - est-ce que vous avez eu des échos de vandalisme, de jet de trottinettes dans la Seine, d'actes de vandalisme et notamment de

trottinettes brûlées au mois d'août ?

Monsieur Robert : Le constat est exact et tout ce que vous venez d'évoquer, Catherine, relève de la responsabilité ou de l'action de la société Bird et n'est pas celle de la Ville.

Madame Asdrubal : D'accord...

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin.

Madame Asdrubal : Je n'avais pas fini. Excusez-moi, je n'avais pas fini ! Est-ce que vous pouvez dire que c'est un succès ce déploiement ?

Monsieur Vogel : C'est une expérimentation.

Madame Asdrubal : Bien sûr mais vu le vandalisme, vous savez que ça va être récurrent.

Monsieur Vogel : Mais non ! C'est une donnée parmi d'autres ! C'est une expérimentation, ça fait partie de l'ensemble.

Madame Asdrubal : Bien sûr mais même si c'est inclus on peut admettre quand même que pour l'instant ce n'est pas satisfaisant.

Monsieur Vogel : Ce n'est ni un échec, ni un succès, je viens de vous le dire, c'est une expérimentation. Voilà ! Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui, merci Monsieur le Maire. Je vais revenir quand même sur cette expérimentation, on n'était pas au courant, comme vous l'a dit Catherine. C'est quand même assez déplaisant d'apprendre qu'il y a une expérimentation qui va se déployer dans l'espace public par voie de presse et après, éventuellement, on prend position, nous, opposition. Je trouve que c'est vraiment problématique de ce point de vue-là.

Après, s'agissant de cette expérimentation, on pourrait encore en parler parce qu'il y a déjà pas mal de contre-arguments contre ce genre de services qui, quand ils sont déployés dans des villes comme Melun, ne sont pas très bénéfiques, ne serait-ce que le déploiement sur la voirie qui est dans un état lamentable.

Moi, j'utilise une trottinette non électrifiée, je vois à peu près à quoi ça correspond de traverser l'Avenue Thiers en trottinette, je suis encore vivant mais pour combien de temps ? Donc, c'est clairement dangereux, la voirie n'est absolument pas faite pour ça, c'est accidentogène, c'est un miracle - alors je n'ai pas de données - mais c'est un miracle qu'il n'y ait pas eu d'accident alors qu'il y a eu des accidents ailleurs, voire mortels. J'ai bien compris que la Mairie ne serait pas responsable s'il y avait un accident, mais quand même ça pose la question de la mise en danger de la vie d'autrui.

J'ai été voir l'application. Effectivement, je l'ai téléchargée mais plus de trottinettes, c'est quand même embêtant mais je n'ai pas essayé non plus, mais l'application fait des avertissements du type « veuillez à ne pas gêner l'espace public » - c'est très minimal - « veuillez à vous sécuriser avec un casque et les équipements nécessaires » mais ce que j'ai observé c'est que les gens ne respectent absolument pas ça, circulent sur les trottoirs. Il y a très peu de voies qui sont sécurisées pour les vélos, le peu qui sont sécurisées, ils ne l'utilisent même pas ! J'ai encore des éléments en tête de gens qui traversaient de l'autre côté sur les trottoirs et qui mettaient en danger les piétons qui eux étaient dans leur bon droit de marcher sur ces éléments de voirie. Il y a quand même un gros problème de déploiement sur la voirie

car elle n'est pas faite pour ça. Je veux bien expérimenter mais là c'est dangereux.

L'autre point, c'est le modèle économique. C'est donc une boîte californienne qui est très récente, c'est une start-up qui a été créée en 2017 à San Francisco par d'anciens dirigeants d'Uber. Moi, je l'avais vu à l'époque à San Francisco le service se déployer, c'était l'anarchie complète parce qu'il y avait, certes, Bird mais il y en avait aussi d'autres concurrents et il y avait des trottinettes partout ! Il y avait déjà des débuts d'accidents et tout le monde commençait à se poser des questions, à San Francisco mais ailleurs aussi.

On voit que le service n'est pas si fiable que ça et, par ailleurs, ce genre de boîte est là pour bouffer de l'espace public, ils s'en contre-fichent si c'est laissé à l'abandon, ils vont les ramasser mais ça peut prendre du temps, et pendant ce temps-là on a des passants et des habitants qui sont gênés dans leurs déplacements.

Ce que je trouve vraiment contestable, c'est cette utilisation de l'espace public, les trottoirs, ect, les trottinettes sont vraiment... il faut les appeler... il y a un terme technique... il faut les appeler « engins de déplacement personnel ». Donc, les engins de déplacement personnel sont laissés à l'abandon et tout ça dans un chaos qui est quand même assez visible, moi, je l'ai vu aussi à Paris. Est-ce que l'on veut ça pour Melun ? On pourrait quand même se poser la question.

Sur le tarif, c'est pareil, c'est assez cher en fait, il vaut mieux prendre le bus, quand il circule. Et soit dit en passant, nous, on est hyper favorables et on soutient les transports publics et notamment les bus. On espère de tout cœur que très rapidement la solution sera trouvée pour le système revienne à la normale et on soutient largement la grève des travailleurs de Transdev.

Donc, là, on a une boîte qui fait du fric, c'est l'enfer des start-up par ailleurs. J'ai vu dans la presse que pendant la pandémie cette boîte, Bird, ça c'est la filiale française qu'ils déploient ici, la boîte en Californie a licencié 400 personnes en avril 2020 et par « Zoom », c'est les méthodes de travail aussi, quoi.

C'est donc un certain type d'opérateur, de prestataire, est-ce qu'on a vraiment envie de s'associer à ce genre de compagnie ? Je pense que la question, on peut se la poser. Il y a l'argument environnemental, enfin - je vais vite - l'empreinte carbone des trottinettes elle est quand même assez coûteuse, ce n'est pas si propre que ça, ne serait-ce que les questions de recyclage, etc, et comme il y a du vandalisme apparemment, ça pose la question de service et d'approvisionnement en matériel.

Donc, là, on a une fausse bonne idée qui a été déployée et sans le début d'une concertation préalable et c'eut été quand même la moindre des choses que de l'aborder, y compris peut-être en juin dernier, certes l'ordre du jour était très copieux lors du dernier Conseil Municipal, mais n'empêche qu'on aurait pu aborder la question. Là, on arrive fin septembre pour discuter d'une expérimentation qui est plus qu'en cours. Mais en tout cas, on sera très attentifs au déploiement sur l'année et il y a fort à parier que ça s'interrompra assez vite vu que le service n'est pas du tout fonctionnel.

J'en ai fini. Merci.

Monsieur Vogel : Michel !

Monsieur Robert : Oui, juste tous les arguments peuvent être entendus, ils ont d'ailleurs déjà été exposés pour la plupart d'entre nous dans la presse puisque nous avons été interrogés Majorité et Opposition au cours des mois de juillet et d'août.

Ce n'est pas une fausse bonne idée en ce sens que ce n'est pas une idée, c'est une réponse à une demande qui a été formulée et le Maire a répondu à une demande, il n'a pas eu l'idée de déployer des trottinettes. Voilà.

Monsieur Vogel : Le Maire n'a pas d'idées de toute façon ! Kadir, tu veux dire quelque chose ? Non, c'est bon ? Oui, Allez-y.

Monsieur Devoghelaere : Oui, c'est à propos du point n° 14 et de la grande roue. Cet été, une grande roue a été installée Place Saint-Jean. Au-delà des problèmes de circulation des piétons à mobilité réduite dont nous ont fait part les associations travaillant avec les handicapés au sein de la récente Commission communale d'accessibilité, est-ce une opération que vous comptez répéter l'été prochain ? Y avait-il des places offertes pour les populations les plus éloignées de la Ville pour les attirer dans le centre ? Avez-vous eu des retours de la part des melunais ? Quel bilan vous en tirez ?

Monsieur Mebarek : Je ne suis pas le préposé à la grande roue à Melun mais je peux répondre, donner quelques éléments de réponse.

Contrairement à ce que l'on a pu voir sur les réseaux sociaux, c'est une opération que n'a rien coûté à la Ville puisque l'exploitant a proposé en dernier ressort à la Ville d'être autorisé par le Maire à occuper le domaine public durant la saison estivale parce que, pour cause de Covid, l'emplacement qu'il occupait habituellement dans le sud de la France ne lui était pas possible. Cette opération a été complètement gratuite pour la Ville mais, pour être totalement complet, le raccordement électrique a quand même été assuré par les services.

Non seulement ça a été gratuit, mais pour répondre à votre question, l'exploitant a distribué des tickets gratuits à la Ville que la Ville a pu mettre à disposition de nos services, des Centres Sociaux et autres services qui pouvaient les distribuer au melunais.

Est-ce qu'on envisage de le refaire ? La question ne se pose pas car, là encore, c'était une opportunité qui s'est présentée de manière ponctuelle sans forcément de suite par ailleurs.

Enfin, moi ce que j'en ai vu, après on a eu un été qui n'a pas été, on peut tous en convenir, qui n'a pas été terrible mais, là encore, j'ai pu voir beaucoup de melunais qui étaient très satisfaits. Après, on partage ou pas le concept mais beaucoup de melunais étaient très satisfaits de cette opération. On a l'impression que cette roue, vous savez, la roue à la Concorde quand Champion ne voulait plus partir, on a un peu eu ça puisque l'exploitant a essayé de rester en disant « puisque beaucoup de melunais voudraient que l'on reste, est-ce qu'on pourrait rester ? ». Non, ça s'est arrêté. Au final, c'est une opération qui a bien plu aux melunais.

Et simplement, je suis désolé, je reviens un peu en arrière, sur les trottinettes, en réalité, rien ne trouve grâce à vos yeux. On fait une expérimentation, on verra, on fera le bilan, ça marche ou ça ne marche pas. Et quant au tarif, en réalité, l'usage n'a un coût que pour celui qui s'en sert. En réalité, on n'impose pas un mode de transport aux melunais en leur disant « tu vas payer un coût que tu vas juger excessif ! ». Si tu estimes le sujet hors de prix, et bien tu ne l'utilises pas !

En tout état de cause, à l'issue de l'expérimentation, le Maire tranchera.

Monsieur Vogel : Ségolène Durand.

Madame Durand : Oui, alors, peut-être pour clore sur ce sujet des trottinettes, une expérimentation, d'accord, c'est peut-être un moyen de locomotion, il n'y a pas de souci mais ce qui serait bien serait d'avoir la voirie adaptée. Moi, je dis ça parce que ça m'est arrivé d'avoir plusieurs trottinettes Bird en face de moi, je me suis fait rentrer dedans parce qu'elles roulent sur le trottoir et ne font pas attention. Ça, c'est une problématique pour l'ensemble des citoyens melunais.

Donc, c'est bien d'avoir une expérimentation mais ça serait bien d'avoir ce qui va avec, c'est-à-dire la voirie, les pistes et autre.

Monsieur Vogel : Ok. Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Puisque les retours arrière sont autorisés, je vais m'autoriser un certain nombre de choses.

Déjà sur la roue. On a remarqué cet été à Melun qu'un nombre important de personnes ne sont pas parties en vacances. Juste avant, il y a eu le Covid. Le Covid a eu des conséquences sociales dramatiques et donc, évidemment dans notre Ville et dans les quartiers populaires de la Ville, de nombreuses voitures étaient sur les parkings et de nombreuses personnes n'ont pas pu partir en vacances.

Avant, la Ville avait une politique qui lui permettait d'envoyer des enfants et des familles en vacances, politique qu'elle a abandonnée au début du mandat précédent. Elle avait un lieu qui s'appelait Le Cormier, qu'elle a vendu pour une somme dérisoire... je refais l'historique parce que c'est important, elle l'a vendu pour une somme dérisoire. De nombreux melunais et de nombreuses melunaises sont partis en vacances grâce à ça et Melun s'inscrivait dans une politique de ville municipale assez généralisée à l'époque. Toutes les villes quasiment, comme Melun, ont fait le même choix que Melun, pour des questions budgétaires, se sont débarrassées de ces lieux. On voit aujourd'hui que l'on manque cruellement d'une politique pour les vacances pour ceux et celles qui ne peuvent pas partir en vacances du fait de la précarité dans laquelle ils sont et de la faiblesse des salaires. Les salaires sont, aujourd'hui, extrêmement faibles et permettent à peu de personnes de partir en vacances. Je pense qu'il est urgent, aujourd'hui, de réfléchir à ça. On ne travaille pas à la cohésion sociale d'une ville quand une partie très importante de sa population est délaissée. On y reviendra parce qu'il y a un certain nombre de délibérations sur lesquelles on va pouvoir en parler.

Je voudrais revenir aussi sur la disposition de la salle. Je ne sais pas si elle est pérenne cette disposition de la salle mais je la trouve... je la trouve vraiment dommageable. Pas parce que vous avez organisé les choses pour des questions techniques etc. mais un conseil municipal c'est un lieu où, normalement, on se parle tous les uns les autres. Nous, là, on ne voit pas quand les conseillers municipaux qui répondent - les conseillers municipaux de la Majorité - quand ils ne sont pas dans la ligne... là, on ne les voit pas, on ne sait pas qui répond ! Nous nous parlons, c'est-à-dire que je ne m'adresse pas systématiquement à Monsieur Vogel, même si la Vème République fait que vous prenez absolument toutes les décisions dans ce conseil municipal, mais que je m'adresse à tout le monde et que la disposition de la salle, aujourd'hui, est de plus en plus bureaucratique, c'est-à-dire que, voilà, finalement on met... on acte... on scénographie ce qu'est la Vème République, c'est-à-dire qu'il y a des gens qui décident, vous, puis, il y a les autres qui sont là pour, éventuellement, dire ce qu'ils en pensent, ce n'est pas plus que ça. Y compris parmi votre Majorité !

Et puis je voudrais revenir là-dessus aussi, je voudrais revenir là-dessus deux secondes ! Moi, lorsque j'ai été élue, on avait des carafes et on avait des verres. Sur ces carafes d'eau il était noté « Véolia », ça ne me plaisait pas beaucoup qu'il y ait marqué « Véolia ». Ensuite on a fait enlever les carafes d'eau avec « Véolia » et c'était beaucoup mieux. On avait des carafes et des verres, c'est-à-dire qu'on avait des choses qui sont réutilisables, qui sont recyclables facilement puisque le verre est recyclable, etc.

Là, vous faites comme vous faites de manière générale dans cette ville, c'est-à-dire que vous faites du greenwashing, vous faites de l'écologie capitaliste. L'écologie ne vous va que si elle fait fonctionner le business donc vous nous offrez – moi, d'ailleurs, je vais vous la rendre, je

n'en ai pas besoin, des bouteilles et des gourdes j'en ai déjà, je n'en ai absolument pas besoin, je pense que d'autres gens en ont plus besoin que moi, vous leur donnerez !

Donc, là, vous remplacez des bouteilles en plastique sur nos tables par des bouteilles comme ça en nous disant que c'est mieux que le plastique. Avant le plastique, on avait des carafes et des verres, encore une fois ! Et moi, je n'ai pas besoin que le conseil municipal m'offre des goodies ! Je ne suis pas élue pour ça, je suis élue pour défendre des idées ! Je ne viens pas pour qu'on m'offre une gourde et, surtout, une gourde qui est faite en Chine même si après celui qui a mis l'étiquette est italien et qu'elle a été dessinée en Italie... Moi, j'aime beaucoup le design italien, je n'ai pas de problème avec ça mais voilà. Ce n'est pas ça l'écologie ! C'est pas ça ! On va avoir... C'est pas ça mais il y a vraiment urgence ! Urgence à changer nos manières d'envisager l'écologie ! Vous voyez ce qui se passe en Mer de Chine en ce moment ? Encourager notre dépendance à la manufacture chinoise aujourd'hui, franchement, c'est mal venu, quoi ! Je ne suis pas sûre que Macron apprécie et Le Drian encore moins !

Monsieur Vogel : Je vous ai laissé exposer tout ça, vous avez bien commencé en disant qu'on avait fait un retour en arrière, il n'y aura plus de retours en arrière. Voilà ! Ni pour vous, ni pour nous.

Olivier, les carafes, quand même... Tu dois être triste de ce qui vient d'être dit.

Monsieur Pelletier : En effet, je ne vais pas paraphraser Monsieur Vogel mais rien ne trouve grâce à vos yeux !

Le coût... Moi, je n'ai pas connu la grande époque des carafes et des verres. En revanche, je pense que ça posait peut-être des problèmes d'hygiène, de vaisselle, etc. et en période de Corona, il aura fallu encore attendre je ne sais combien de mois avant de revenir à cette tradition. Donc, voilà une première réponse.

Ces carafes, sont fabriquées en Italie, ce n'est même pas une histoire de design parce que si le design italien se résume à ça et bien, ils ne sont plus tellement doués !

Madame Monville : Excusez-moi, c'est marqué « made in China » !

Monsieur Pelletier : Je pense quand même que cette initiative qui va nous éviter les 50 bouteilles plastique traditionnelles reste tout à fait valable et on va récupérer avec joie celle que vous allez nous restituer pour en faire profiter quelqu'un d'autre ! En effet, ça ne vaut pas la peine de les multiplier.

Monsieur Vogel : Oui, pour clore définitivement, je réponds et après c'est fini puisqu'on est hors sujet-là, on passe aux délibérations.

Il y a beaucoup d'explications techniques pour la disposition des lieux, c'est les caméras, etc. Si on peut améliorer, on améliorera mais ce n'est pas un choix, De Gaulle ne nous a pas inspiré pour disposer les tables, bien que son esprit souffle partout dans cette mairie qu'il a visité de son temps.

Le Cormier, ça a été vendu avant que nous n'arrivions mais je crois que c'était intenable financièrement. Je suis d'accord avec vous qu'il faut faire tous les efforts possibles, tout à fait d'accord avec vous pour que nos jeunes puissent aller en vacances. Le Cormier c'était impossible, trop lourd pour la Municipalité de l'époque. Voilà.

On passe à la délibération n° 4, Kadir.

Oui ? Comme j'ai laissé parler tout le monde, allez-y Michaël.

Monsieur Guion : Ce n'est pas un retour en arrière, je suis toujours sur les contrats et marchés.

Je voudrais parler du contrat n° 210094 relatif à la pose/dépose de panneaux publicitaires pour le Marché des Potiers qui a eu lieu les 18 et 19 septembre.

Alors, je ne sais pas vous mais moi je ne les ai pas vu ces fameux panneaux, ils ont peut-être existé. C'était peut-être pour attirer du monde plus loin dans l'Agglo et en dehors de l'Agglo.. Très bien. Ça a coûté 2 142 € mais ça me permet de parler des panneaux publicitaires intempestifs qui sont un peu partout dans la Ville, notamment, vous voyez, sous les panneaux... sous les feux tricolores, on a de nombreux panneaux où il est marqué « recherche épave, rachète épave », etc., et ça reste longtemps, très longtemps sans que ce soit supprimé. Donc, ce n'est donc pas respecté. Ça me permet de rebondir puisqu'on a vu récemment beaucoup de panneaux publicitaires sur des endroits interdits par notre propre RLP qui a été, ici, approuvé par délibération le 5 novembre 2020, il me semble, je vous rappelle qu'il est interdit de mettre des panneaux publicitaires, quels qu'ils soient, sur beaucoup d'éléments dont les panneaux de circulation routière donc feux, panneaux de stationnement, etc. On trouve des panneaux pour des évènements notamment organisés par la Ville. J'en ai vu pas mal, notamment pour « L'art sur l'île », au hasard.

Donc, voilà, j'aimerais bien que les panneaux « recherche épave » etc., soient supprimés parce que ça pollue visuellement la Ville, c'est pas beau et ce n'est pas respectueux pour la Ville mais pour cela, il faudrait aussi que les services de la Ville, les Elus, etc., respectent cela. Donc, il faudrait respecter le RLP, s'il vous plaît, c'est un rappel.

Monsieur Vogel : Gilles, tu veux dire un mot ?

Monsieur Ravautet : Pour les panneaux publicitaires en question, il y a déjà les panneaux « épave, cherche épave ». Ils sont régulièrement retirés mais c'est un peu le jeu du chat et de la souris puisque lorsqu'on arrive au bout de la rue, ils se recollent derrière.

Donc, il y a une vraie lutte, elle se voit d'ailleurs, puisqu'on ne peut pas dire qu'il y en a autant qu'il y en avait avant mais on ne peut pas dire qu'on ne les voit plus.

Après, il y a d'autres évènements dans la Ville, je pense que ce sont les Affolantes qui sont mises en cause. Alors, effectivement, il y a un évènement, il y a quelques panneaux qui sont accrochés mais ils sont systématiquement retirés lorsque l'évènement est fini, ce qui a été le cas pour les évènements précédents et ce qui sera le cas pour les évènements futurs.

Voilà. Si on veut qu'une ville s'anime, il faut aussi le faire savoir. De l'affichage temporaire propre qui est retiré après l'évènement, c'est peut-être contraire au RLP, mais pour autant, il faut que la Ville vive, il faut que la Ville puisse tourner. Je ne pense pas que ce soit une gêne visuelle.

Monsieur Vogel : Céline Gillier.

Madame Gillier : Oui, merci. En fait j'ai une question par rapport à la décision 2021.41 qui vient abroger une décision qu'on avait pris au mois de juin. Je voudrais savoir ce qui a été modifié.

Monsieur Mebarek : C'était la DSIL, c'est ça ?

Madame Gillier : Oui, oui, c'est ça.

Monsieur Mebarek : on a enlevé... attendez... En fait, on a changé de dispositif, de mémoire. C'est ça. A la demande de la Préfecture, on a changé de dispositif. On est passé de dispositif DSIL classique à la DSIL « Action Cœur de ville » qui est qui est un dispositif très particulier au sein du soutien de l'Etat et à la demande de l'Etat, on a fait passer la demande de

subvention sur ce nouveau dispositif. Voilà.

In fine, ce qui compte, c'est que la DSIL sollicitée à hauteur de 680 000 € a été notifiée, c'est une très bonne nouvelle, qui nous permettra d'entreprendre les travaux de requalification de la Rue Pouteau, j'espère, fin 2022.

Monsieur Vogel : Monsieur Tortillon, vous avez demandé la parole.

Monsieur Tortillon : Oui, je voulais rebondir sur ce qu'affirme Monsieur Ravaudet. Je trouve ça assez incroyable de dire que les arrêtés ne sont pas là pour être respectés tant que le loisir peut exister ! A ce compte-là, qui décide de quand, qu'est-ce qu'on interdit ou qu'est-ce qu'on interdit pas si on ne respecte pas les arrêtés ? Il faut bien que quelqu'un prenne la décision, c'est individuel.

Et du coup, pour revenir à l'affichage sauvage, également, oui, les Affolantes sont placardées sur toutes les vitrines de magasins abandonnés. Il me semblait que la Ville menait une campagne d'embellissement des vitrines en posant des stickers pour éviter ce genre de dommage. Donc, quand vont-elles être retirées ?

Et ça soulève une autre question, celle des panneaux d'expression libre. Les panneaux, s'ils étaient un petit peu mieux disposés dans la Ville, peut-être qu'il n'y aurait pas besoin de cet affichage sauvage.

Monsieur Vogel : Gilles et Mathieu. Mathieu d'abord.

Monsieur Duchesne : Juste un petit mot. Alors, d'abord les panneaux légaux d'affichage, en ce moment sont un petit peu saturés. Suite au Covid, notamment, on a eu beaucoup d'évènements qui se sont bousculés ces dernières semaines à la rentrée. Je pense que les melunais ne se sont pas ennuyés le week-end dernier, il y avait beaucoup de choses à faire à Melun, il s'en est suivi des embouteillages, effectivement.

Le Service Evènementiel a fait au mieux et, c'est vrai, les associations, de leur propre gré, ont procédé à de l'affichage sauvage mais les uns et les autres, et les agents et les associations bénévoles se sont engagés à enlever toutes ces pancartes le plus tôt possible dès que les évènements seront terminés. A l'avenir, on essaiera de respecter le règlement, bien évidemment.

Juste sur le Marché des Potiers, Michaël, pour répondre à votre question, cette dépense de 2 000 € et quelques, elle est due au fait qu'un prestataire... depuis plusieurs années déjà, sillonne le département, enfin, le sud du département et va dans une vingtaine ou un peu plus de communes, c'est un gros travail, c'est une routine pour lui, voilà... et lui-même, pas trop dans Melun pour le coup, va lui-même faire le tour après le Marché des Potiers retirer ces pancartes. Voilà.

Monsieur Vogel : Merci. Oui ? Monsieur Saint-Martin ?

Monsieur Saint-Martin : Oui, juste une question d'information, ça concerne le marché 210030. Des travaux de dévégétalisation à l'école Pasteur. Je voulais juste savoir à quoi ça correspond concrètement car j'avais cru comprendre qu'il fallait plutôt végétaliser.

Monsieur Mellier : De végétalisation.

Monsieur Saint-Martin : C'est attaché. C'est une coquille ? Ah ! J'ai eu peur !

Monsieur Vogel : Sauvé !

Monsieur Saint-Martin : Là, j'imaginai déjà des arbres tomber. Tout va bien !

Monsieur Mellier : c'est la plantation des arbres qui avaient été abattus à la rentrée 2020, ce qui avaient d'ailleurs surpris beaucoup de gens. Ces arbres étaient pourris de l'intérieur, on a remis des arbres et on en a même mis 2 ou 3 en plus.

Monsieur Vogel : Attila n'est pas passé par là !

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

4 - CHARGES DE CENTRALITE - VERSEMENT DES FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE POUR LA SAISON 2021/2022, POUR LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE "LES DEUX MUSES" DE MELUN

Monsieur Vogel : Délibération n° 4, Kadir.

Monsieur Mebarek : Merci Monsieur le Maire.

Je vais donc vous présenter les trois délibérations d'un seul tenant car c'est le même objet, la n° 4, 5 et 6.

Il s'agit d'accepter de la Communauté d'Agglomération du Fonds de concours dit « pour charges de centralité » au titre des équipements qui ont une vocation supra communale, c'est-à-dire des équipements qui accueillent au-delà des melunais, des habitants du territoire de l'Agglomération.

Ces charges de centralité qui ont été mises en place en 2006, sont octroyées pour le Conservatoire des Deux Muses pour un montant de 46 500 €, pour la Médiathèque pour un montant de 430 681 € et pour la Piscine pour un montant de 140 966 €.

En contrepartie du fonds de concours ainsi octroyé par la Communauté d'Agglomération, la Ville s'engage à permettre aux habitants de l'Agglomération de bénéficier d'un tarif unique qui est commun avec les usagers melunais. Voilà !

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des observations, des questions ? On passe au vote d'abord de la n° 4. Absentions ? Oppositions ?

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le versement par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, pour la saison 2021/2022, du fonds de concours pour le fonctionnement de l'équipement du Conservatoire de musique et de danse « Les deux Muses » d'un montant de 46 500 €.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint en charge de la Culture à signer la Convention pour le versement d'un fonds de concours pour charges de centralité en faveur du Conservatoire de musique et de danse « Les deux Muses » entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Ville de Melun.

DIT que la recette est inscrite au Budget 2021.

5 - CHARGES DE CENTRALITE - VERSEMENT DES FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE POUR LA PERIODE DU 01 SEPTEMBRE 2021 AU 31 AOUT 2022 POUR LA MEDIATHEQUE "L'ASTROLABE" DE MELUN

Monsieur Vogel : Vote de la délibération n° 5. Abstentions ? Oppositions ?
Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le versement par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, au titre de la période du 01 septembre 2021 au 31 août 2022, du fonds de concours pour le fonctionnement de l'équipement de la Médiathèque « L'Astrolabe » d'un montant de 430 681 €.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint en charge de la Culture à signer la convention pour le versement d'un fonds de concours pour charges de centralité en faveur de la Médiathèque « L'Astrolabe » entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Ville de Melun.

DIT que la recette est inscrite au Budget 2021.

6 - CHARGES DE CENTRALITE - VERSEMENT DES FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE POUR L'ANNEE 2021 POUR LA PISCINE MUNICIPALE DE MELUN

Monsieur Vogel : Vote de la délibération n° 6. Abstentions ? Oppositions ? Merci.
Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le versement par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, au titre de la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021, du fonds de concours pour le fonctionnement de l'équipement de la Piscine municipale d'un montant de 140 966 €.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint en charge des Sports à signer la Convention pour le versement d'un fonds de concours pour charges de centralité en faveur de la Piscine municipale de Melun entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Ville de Melun.

DIT que la recette est inscrite au Budget 2021.

7 - MISE A DISPOSITION DE BIENS NÉCESSAIRES A L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE TRANSFÉRÉE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE PAR LA COMMUNE DE MELUN VERS LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE

Monsieur Vogel : Délibération n° 7. Kadir.

Monsieur Mebarek : Donc, là dans le cadre, toujours en lien avec l'Agglomération, dans le cadre du transfert de la compétence eau potable à l'Agglomération au 1er janvier 2020, il est nécessaire d'adopter dans le cadre d'un procès-verbal, la mise à disposition des actifs et des biens permettant à l'Agglomération d'exercer cette compétence.

L'objet de cette délibération est donc d'approuver la mise à disposition desdits biens (il s'agit de canalisations, d'ouvrages de stockage et de réservoirs d'eau). Il s'agit donc de les mettre à disposition de la Communauté d'Agglomération pour qu'elle exerce sa compétence.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Je voudrais juste faire une explication de vote. Nous voterons contre, nous avons toujours été contre cette délégation de service public, nous le sommes encore plus aujourd'hui que la compétence eau est passée à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. C'est-à-dire que ces communautés d'agglomération ont été faites parce qu'elles présentent, entre-autre, des marchés qui sont trop gros pour que des régies publiques puissent suivre, qu'il est devenu plus compliqué, plus difficile de revenir en arrière maintenant quand une délégation de service public concerne vingt et quelques communes que quand ça n'en concernait qu'une. Il faut que ça entérine le modèle qui veut que ce soit des multinationales comme Véolia qui sont, je le rappelle, des multinationales absolument pas philanthropes, ni sur le plan social, ni sur le plan écologique, preuve étant que l'on a toujours 20 % de pertes en ligne à Melun et Véolia ne fait donc pas son travail et n'a jamais fait son travail et n'a jamais rempli les conditions qui étaient celles de son contrat et nous coûte très cher. Souvenons-nous que nous avons jusqu'à l'élection précédente (pas celle-ci mais celle d'avant), nous avions l'eau la plus chère de Seine-et-Marne et que la renégociation du contrat n'a eu lieu que parce que nous avons fait pression contre cette délégation de service public. Voilà.

Nous regrettons ça, nous savons que l'eau n'est pas en bon état, qu'elle est une ressource qui devient de plus en plus rare. Je ne sais pas si vous avez lu les derniers rapports entre-autres du GIEC mais pas seulement, il y a aussi les alertes sur la chute de la biodiversité qui a un impact sur la dépollution des eaux douces. L'eau est en mauvais état et on continue à en confier la gestion à des gens qui n'ont pour seule boussole que d'en faire des profits sur une ressource indispensable et un bien commun.

Voilà, nous voterons contre cette délibération.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Opposition ? Oui, vous avez le pouvoir de Djamila.

Abstention ? C'est adopté. Merci.

Adopté par 6 voix contre et 36 voix pour, le Conseil Municipal :

APPROUVE la mise à disposition des biens affectés à l'exercice de la compétence du Service Public eau potable, ainsi que les contrats en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition.

**8 - GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 80 %
SOIT 1 600 000 €) DU PRÊT D'UN MONTANT TOTAL DE 2 000 000 € - MELUN
VAL DE SEINE AMENAGEMENT - DESTINE A FINANCER LA CONCESSION
SUR L'OPERATION DE REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE DE MELUN**

Monsieur Vogel : Délibération n° 8. Kadir.

Monsieur Mebarek : Dans le cadre de l'opération de concession... dans le cadre de la concession sur la redynamisation du centre-ville que la Ville a conclu avec la SPL, celle-ci a souscrit un emprunt à court terme auprès de la banque ARCEA. C'est une sorte d'avance... de financement de trésorerie, pour permettre à la SPL d'engager des sommes qui sont nécessitées par le lancement de cette opération de redynamisation dans laquelle on va retrouver la construction du futur cinéma. A ce titre, la SPL sollicite la garantie de la Ville à hauteur de 80 % de la somme de 2 000 000 € qui est empruntée. C'est une garantie à hauteur de 1 600 000 € pour cette opération de financement à court terme.

Monsieur Vogel : Merci. Pas d'observations ? On passe au vote ? Si, Madame Monville.

Madame Monville : Non, c'est juste une interrogation en fait. Je ne comprends pas pourquoi dans le titre il est noté « Melun Val de Seine Aménagement ». Je ne comprends pas, la SPL Val de Seine Aménagement c'est la même chose ? Ah ! C'est le nom de la SPL ! Elle s'appelle comme ça en fait. Ok.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Opposition... Oui ? C'est une question ?

Monsieur Guion : Oui, j'ai une question. Outre le taux qui est variable, je ne vais pas revenir dessus mais on a un taux variable en phase d'amortissement qui pourrait monter à des sommes astronomiques potentiellement. Je voudrais surtout revenir sur l'objet de ce prêt : on a bien marqué « concession de la redynamisation » mais est-ce que concrètement vous avez des choses à nous dire sur ce qui va être fait sur la durée de ce prêt du 30 septembre 2021 au 30 septembre 2023 dans cette opération de redynamisation du centre-ville de Melun ? Quel est l'objet du prêt réel ?

Monsieur Mebarek : Juste sur le taux d'intérêt, Monsieur Guion, je vous l'ai dit en introduction, il s'agit d'un prêt à court terme, vous voyez, période d'amortissement 12 mois. C'est un emprunt qui est remboursable in fine, c'est de la trésorerie en réalité, ce n'est pas un emprunt à long terme, il n'y a pas de risque que les taux, comme vous le dites, s'envolent. On est ici, peut-être que Gilles ou Baytir pourront compléter, mais on est ici sur l'opération globale de concession d'aménagement, qui est une opération à tiroirs avec un certain nombre d'opérations, des aménagements urbains, de places et l'opération emblématique du moment, c'est bien la construction du cinéma. C'est au titre de cette opération en particulier que la SPL va engager dès 2022 les premiers fonds assez importants pour lancer la construction de ce cinéma et qui nécessite pour elle d'avancer ce coût. Etant précisé qu'au bout du compte, c'est la Ville qui paiera puisque dans le cadre de cette concession, la Ville finance cette concession, finance l'équilibre global de cette concession. Donc... Voilà.
Donc, pour répondre très précisément à votre question, il s'agit ici de lancer des opérations relatives à la construction du cinéma.

Monsieur Vogel : Bien. On passe au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 80% soit 1 600 000€, pour le remboursement du prêt d'un montant total de 2 000 000 € souscrit par l'Emprunteur Melun Val de Seine Aménagement auprès d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n°INS-34613298CGP2MEL :

Montant : 2 000 000 euros

Durée

Phase de mobilisation : du 30/09/2021 au 30/09/2023 inclus

Phase d'amortissement maximum : 12 mois

Taux d'intérêts nominal (à terme échu) possibles :

Phase de mobilisation : Index Ti3M flooré+0.50%

Phase d'amortissement maximum : Index Euribor 3 mois+0.50% jusqu'à 1 an inclus

Base de calcul des intérêts : sur index Ti3M EONIA, Euribor : nombre de jours exact/360 jours

Type d'amortissement : In fine

Ledit projet de contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes : _

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

AUTORISE Le Maire à intervenir sur le contrat de prêt n°INS-34613298CGP2MEL passé entre l'Emprunteur Melun Val de Seine Aménagement et Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

AUTORISE Le Maire à signer le contrat de prêt n°INS-34613298CGP2MEL, en tant que garant, souscrit par l'Emprunteur Melun Val de Seine Aménagement auprès d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

9 - CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT ENTRE LA VILLE DE MELUN ET 3F SEINE ET MARNE POUR LA RESERVATION DE 8 LOGEMENTS SITUES RUE DES MEZEREAX A MELUN - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : Délibération n° 9.

Monsieur Mebarek : Alors, une garantie également, cette fois-ci concernant un bailleur social, 3F, qui sollicite un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 38 logements, pour un montant de 4 800 000 €.

A ce titre, la garantie de la Ville est sollicitée à hauteur de 100 % et, classiquement, en contrepartie de la garantie qui est accordée, le bailleur octroie, en tant que réservataire, 8 logements sur ce programme au bénéfice de la Ville de Melun. Quand on dit « au bénéfice », ça veut dire que la Ville aura la priorité pour affecter de futurs locataires sur ces 8 logements. Voilà.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Ce sont des logements sociaux de quelle catégorie ?

Monsieur Mebarek : Alors, il s'agit ici de la reconstitution. Cette opération, elle se fait dans le cadre de la reconstitution de l'offre liée à la démolition des tours des Mézereaux puisque 3F construit in situ pour les locataires et on est sur le même profil de logements.

Madame Monville : il me semble que les logements détruits aux Mézereaux c'était de la catégorie III, très social, alors que là on serait sur de l'intermédiaire.

Monsieur Mebarek : Non, non. On est sur du logement social classique. Après PLAI, PLS...

Madame Monville : Oui, mais justement, c'est ce que je voudrais savoir.

Monsieur Mebarek : PLAI.

Madame Monville : PLAI ?

Monsieur Mebarek : PLAI, tout à fait.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Opposition ? Abstention ? Adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Le Maire ou l'Adjoint en charge des Finances, du Budget, de la Commande Publique, du Contrôle de Gestion et de la Politique de la Ville à signer la convention de garantie d'emprunt pour la réservation de 8 logements situés rue des Mézereaux à Melun, entre la Ville de Melun et 3F Seine et Marne.

10 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'UTILISATION POUR L'EXERCICE 2020 DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LES COMMUNES D'ILE DE FRANCE

Monsieur Vogel : Délibération n° 10. Kadir.

Monsieur Mebarek : Alors, il s'agit de... Alors, vous avez dans le cadre des dossiers qui vous ont été communiqués, un rapport qui présente l'utilisation que la Ville a faite du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France.

Vous savez que la Ville est bénéficiaire de ce fonds pour un montant un peu moins de 4 000 000 €. Ce fonds qui est un fonds de péréquation qui permet d'aider des communes de la Région qui font face à des besoins sociaux plus importants que le reste des villes de la Région. Et à ce titre, il est nécessaire, dans le cadre d'un rapport, d'exposer les différentes actions que la Ville a entrepris dans le cadre de cette somme qui est allouée.

Voilà. Je ne vais pas vous faire l'exposé du rapport, ce n'est pas du tout l'objet de la délibération. Si vous avez des questions sur les actions qui ont été inscrites dans ce rapport, moi-même et mes collègues en charge des différentes politiques concernées sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Monville, oui ?

Madame Monville : J'ai quelques observations après la lecture du rapport.

Bon, d'abord, ce rapport assez intéressant. Il commence d'emblée par parler du Programme de Rénovation Urbaine, c'est-à-dire que l'argent qui a été affecté par la Région Ile-de-France a été, vraisemblablement, essentiellement, en grande partie, utilisé pour le Programme de Rénovation Urbaine. Le premier point qui est noté dans le rapport c'est « gommer les écarts sociaux-économiques, urbains et paysagers, entre les hauts de Melun et le reste du territoire ». Alors, je ne sais pas comment vous pouvez évaluer le fait de gommer les écarts sociaux-économiques dans la Ville mais la moindre des choses que l'on peut remarquer depuis 2009, nous sommes aujourd'hui en 2021, c'est que les écarts économiques et sociaux dans la Ville se sont creusés. Donc, la première des choses... enfin, moi ça m'est apparu gros comme une maison à la lecture du rapport, c'est déjà l'échec de cette politique. L'échec magistral de cette politique ! C'est-à-dire qu'une politique qui s'annonce en 2009 comme un politique qui a pour objectif de gommer les écarts sociaux-économiques dans la Ville et qui en 2021 fait le constat d'écart dans la Ville qui n'ont jamais été aussi importants, est un échec total ! Est un échec total !

Alors, après lorsqu'on regarde un peu dans le détail, je ne voudrais pas revenir sur le NPNRU, j'en ai parlé pas mal de fois et on aura l'occasion d'en reparler, mais il y a un certain nombre de points comme la reconstitution de l'offre de logement social, moi j'aimerais avoir un état précis, exact de combien de logements on a reconstruit, de combien de logements vont l'être dans cette mandature-là, à quelle catégorie de logements sociaux ils appartiennent pour savoir véritablement si l'offre a été effectivement reconstruite, reconstituée.

Ensuite, il est noté aussi qu'il s'agit dans les QPV – les Quartiers Prioritaires politique de la Ville – d'améliorer le cadre de vie des habitants tout en bénéficiant de leur expertise d'usage. Une chose que l'on peut dire aussi, c'est que les concertations qui ont eu lieu et ça, tous les habitants nous le disent, que ce soit à Schuman, à Chateaubriand, aux Mézereaux, tous les habitants le disent, ce sont des pseudo-concertations qui ne font plaisir qu'à des bureaucrates sur du papier pour dire qu'effectivement on a fait de la co-construction parce que c'est très à la mode. Mais en fait, les gens, ce que disent tous les melunais, vous allez à l'Almont, aux Mézereaux, à Schuman, à Chateaubriand, c'est qu'il n'y a pas eu de concertation ! D'ailleurs, à Schuman ils en ont fait une démonstration magistrale puisqu'ils se sont organisé tous seuls

pour présenter un projet. Ca n'est jamais cité dans ce document, jamais ! C'est-à-dire que le travail que les habitants ont fait seuls pour vous montrer qu'on peut faire autrement que détruire, ce travail n'est jamais cité ! Après ça, on a un papier qui se regorge de l'idée qu'on va consulter les habitants, ce qui est absolument, absolument faux !

Ensuite, il y a une partie sur les Mézereaux. Moi, je l'ai déjà dit dans ce conseil municipal mais je le redis et j'attire véritablement votre attention là-dessus, je le vois se mettre en place, les Mézereaux vont être entièrement fermés avec ce nouvel accès à la Ville et les commerces ont été déplacés de l'intérieur du quartier vers l'extérieur du quartier et je pense qu'on va au-devant de difficultés considérables dans ce quartier. Moi, je vous le dis d'autant que la demande des habitants d'au moins un centre de santé n'a jamais été entendue, donc je pense qu'on va au-devant de difficultés considérables.

Ce qu'on voit aussi, c'est l'enveloppe des dépenses pour les actions/projets pour les QPV est dérisoire : 10 000 € ! 10 000 € sur 4 000 000 €, ~~enfin~~, de quoi on parle ? J'aimerais bien que vous m'expliquiez car dans le cadre du NPNRU, c'est-à-dire des choses qui sont organisées pour les habitants dans le cadre du NPNRU. 10 000 € ce n'est quand même pas grand-chose quand on voit combien coûte tout ça !

J'ai bien noté aussi que les agréments des centres sociaux, deux d'entre eux ont été renouvelés (La Boussole et Montaigu). Il y a celui de Schuman et des Mézereaux qui sont en cours de renouvellement d'après ce que j'ai lu, donc se sera fin 2021. Pour celui de Schuman, il est aussi dit qu'il sera reconstruit à l'été 2021, je voulais avoir votre confirmation. Je trouve ça long. Je pense qu'on aurait pu mieux faire.

On voit sortir de terre à Melun des immeubles partout ! En l'espace de 6 mois, vous avez un immeuble qui pousse ici, un immeuble qui pousse là, etc. Par contre, reconstruire un centre social qui a brûlé, ça prend un temps infini ! Je veux bien qu'il y ait des histoires d'enquête, d'assurance et de tout ce qu'on veut mais je trouve que, quand même, il y a des temps de réaction et d'action qui ne sont évidemment pas les mêmes.

Et puis, une question sur ces centres sociaux et sur leur fonctionnement. Vous avez dépensé l'année dernière... enfin, ce qu'ont coûté... ils sont financés, ils sont financés essentiellement par des fonds de l'Etat, la CAF, etc., je ne parle pas des personnels, je parle des actions, elles sont essentiellement financées et vous avez dépensé 60 000 € - de mémoire car je n'arrive pas à retrouver - ... les actions faites... 60 000 €... 65 000 ! 65 000 € ! Et les recettes pour ces actions-là s'élevaient à 125 000 € ! Ça veut dire que vous avez eu 125 591 € exactement de recette pour les actions entreprises dans les centres sociaux à destination des enfants et des familles et vous n'en avez dépensé que 65 000 €. Ça s'explique par le Covid, ça s'explique par le Covid, par contre, où sont les 60 000 € qui restent ? Qu'est-ce que vous allez en faire ? Et moi je pense que pendant la période du Covid, du coup, vous aviez la possibilité, puisque vous aviez de l'argent à disposition, pour faire des choses à destination des familles les plus précaires dans ces quartiers-là que le Covid a isolé encore plus du reste de la communauté. Et donc là, je trouve quand même que de trouver un reliquat de la moitié de la somme alors qu'on vient de vivre une période particulièrement dure pour les gens, montre à quel point vous êtes aveugle aux difficultés sociales qui sont dans la Ville.

Ce rapport, en fait, quand on le lit, quand on le parcourt, quand on le lit... j'en ai lu une bonne partie, j'ai lu 40 pages, je n'ai pas réussi à aller jusqu'au bout mais j'ai lu 40 pages et je vais finir quand même parce que je veux savoir ce qu'il y a dans la suite, mais quand on le lit, ce dont on se rend compte c'est que votre manière d'envisager les quartiers prioritaires de la Ville est une manière où on fait de l'argent en construisant et en détruisant mais il n'y a pas de politique sociale, il n'y a pas de politique d'accompagnement des familles, elle est vraiment extrêmement faible ! Et même quand vous avez les moyens de faire plus, même quand vous avez de l'argent pour faire plus, vous ne le faites pas !

Monsieur Vogel : Bien. Madame Monville, vous êtes dure avec nous : il n'y a pas de politique sociale ! Rien ! On a tout fait de travers ! Mais je vais donner la parole successivement... Il n'y a pas eu d'enquête sociale ! Il n'y a pas eu d'accompagnement ! Ça fait vraiment... alors que nous avons... Je donne d'abord la parole à Brigitte, puis à Monique et enfin à Kadir. C'est un peu comme si la Ville ne faisait rien !

Donc, Brigitte, Monique, Kadir.

Madame Tixier : Je vais être très brève. Pour reprendre deux exemples très particuliers, vous parliez des Mézereaux, comment peut-on dire ou imaginer que les habitants puissent se plaindre de la qualité de ce qui va être de nouveau leurs conditions de vie alors que nous allons avoir deux nouveaux espaces verts alors que je rappelle que les Mézereaux est un des quartiers de Melun le plus doté en espaces verts ; se trouvera également un espace de jeux pour les enfants alors qu'il y en a déjà et ils en réclament d'autres et ils ont tout à fait raison puisque c'est des tranches d'âge différentes et là nous avons entendu leur appel.

Nous allons avoir dans quelques jours une réunion pour que nous travaillions ensemble sur l'espace vert dont la place est à l'endroit où était la barre des commerces. Je rappelle juste, pour information, si la barre des commerces a dû être démolie c'est, d'une part, parce qu'elle était très vieille et qu'en même temps les commerces y étaient, malheureusement, devenus absolument invivables pour plein de raisons mais, entre autre, des difficultés liées à l'environnement. Cet environnement a été complètement modifié, ça ne vous a pas échappé, et pour qu'un commerce vive, je pense qu'on le sait tous, il y a un minimum, en effet, pour pouvoir des commerces de qualité. Et là, il se trouve que nous allons avoir, et ça nous avons été particulièrement vigilants et la Ville a été excessivement directive dans la création des différentes cellules commerciales, car nous avons tenu à restituer la totalité des commerces qui existaient sauf que, nous avons souhaité, en effet, les mettre en bordure de la rue pour que, justement, avec le flux de voiture qui est très important – je rappelle, il y a entre 20 000 et 30 000 véhicules/jour – qu'il puisse y avoir une pérennité de ces commerces et donc, de pouvoir assurer à l'ensemble des habitants, mais pas que, une offre très qualitative.

Je rappellerai juste pour mémoire que nous allons inaugurer la brasserie, vente de journaux et tabac (ça va venir mais là il y a encore quelques autorisations à terminer d'avoir) la semaine prochaine. Cet établissement va ouvrir la semaine prochaine.

Nous avons aussi la pharmacie qui a rouvert il y a plusieurs mois. Là aussi je peux vous dire que le pharmacien est loin de se plaindre, il travaille dans d'excellentes conditions, ses chiffres sont remontés et il a gardé avec une grande force, il a gardé la « niaque », excusez-moi l'expression, pour pouvoir rendre les services infinis qu'il rend à l'ensemble des habitants.

En même temps, on aura d'autres nouveaux commerces : une boulangerie, nous aurons aussi une pizzeria. La boulangerie, je rappellerai que nous avons souhaité que ce soit une boulangerie modèle par rapport à avoir des clauses d'insertion et de pouvoir embaucher des jeunes pour pouvoir leur permettre de déboucher sur de l'emploi. Et en même temps, dans la deuxième partie, puisque vous avez vu qu'il y a deux immeubles, le deuxième immeuble verra la mise en place d'une supérette et d'un boucher.

Comment peut-on imaginer que l'on ne prend pas soin des habitants lorsqu'on fait ce genre de centre de commerce de proximité ? On ne peut pas dire cela, c'est impossible !

En même temps, vous parlez aussi de Schuman. Je veux juste rappeler, nous avons eu un comité de pilotage très important il y a quelques semaines, je pense que les habitants ont dû vous en faire retour et si vous avez bien entendu ce qu'ils vous ont dit, ils vous ont dit que la concertation avait, bien évidemment, été très entendue. Nous avons, le Maire et moi-même félicité les habitants publiquement lors de ce comité de pilotage pour la qualité du travail qui avait été fourni, par eux, et en même temps pour la concertation avec les deux associations

qu'ils avaient pris... Pardon ?

Madame Monville : ...inaudible

Madame Tixier : Je suis en train de vous l'expliquer Madame. Ça s'est passé il y a quelques semaines, nous sommes en septembre 2021.

Madame Monville : ...inaudible. Ça fait longtemps que les habitants font des choses !

Madame Tixier : Je vous remercie, je pense que je suis suffisamment en lien, pratiquement toutes les semaines avec eux pour pouvoir être au courant de ce qu'y s'y fait, Madame.

Je vais donc juste terminer parce que je ne vais pas monopoliser la parole comme d'autres, je vais être très succincte. Je dirais juste que lors du comité de pilotage d'il y a deux semaines, Madame la Préfète à l'égalité des chances était là, tout le monde s'est félicité de ce travail et de cette concertation que nous avons pu avoir tous ensemble. Nous avons précisé qu'en effet ce travail était en étude, que des éléments financiers très précis sont en train d'être étudiés par l'ensemble des structures d'Etat qui doivent le faire et que nous allons, d'ici la fin de l'année, revenir vers l'ensemble des habitants.

Donc, je ne peux pas vous laisser dire que tout est fait absolument de travers concernant la concertation. Merci.

Monsieur Vogel : Monique Cellier, Adjoint en charge du Service social de la Ville.

Madame Cellier : Oui Monsieur le Maire, je ne sais pas trop car c'est quand même très difficile d'entendre, d'entendre que la Ville n'a aucune politique sociale, que rien n'est fait dans ce domaine !

Il est vrai que les rapports du CCAS ne sont pas fait au niveau du conseil municipal, donc par définition, vous n'entendez pas ! Vous n'entendez pas ce qui est fait mais vous avez dans votre équipe quelqu'un qui suit, qui est très présent dans notre Conseil d'administration qui peut vous relater tout le travail qui est fait.

Je m'excuse, je n'ai pas les chiffres avec moi mais c'est quand même très douloureux à entendre ! Tous les agents du Service social ont été très présents pendant la pandémie, ils ont été en première ligne, ils ont toujours reçu les habitants, ils n'étaient pas en télétravail, ils étaient vraiment en première ligne. Donc, d'entendre dire qu'il n'y a pas de politique sociale, qu'il n'y a pas d'action sociale, que rien n'est fait, je me permettrais de ne pas le redire parce que je trouve que c'est un peu douloureux à entendre.

Madame Monville : Mais vous pouvez ! Vous pouvez leur dire. Moi je n'ai jamais dit qu'il n'y avait pas de politique sociale, j'ai dit qu'il y avait une politique sociale qui était défailante à atteindre l'objectif qui était noté dans ce document qui est de réduire les écarts socio-économiques, que les écarts socio-économiques se sont creusés. Voilà !

Il y a des travailleurs sociaux dans la Ville qui font un travail formidable, le problème n'est pas... mais vous ne pouvez pas mettre un travailleur social qui fait un travail formidable s'il a 1 000 personnes à s'occuper, il ne va pas s'en sortir ! Il ne va pas y arriver ! Ce qui se passe dans cette ville, c'est ça !

D'autre part, les moyens ne sont pas mis à la hauteur des difficultés que la Ville rencontre ! Ne racontez pas d'histoires et ne me faites surtout pas dire ce que je n'ai pas dit ! C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de remettre en cause le travail que les travailleurs sociaux dans la Ville font mais de dire que ce n'est pas suffisant ! Voilà ! Ce n'est pas suffisant.

Madame Cellierier : Dit comme ça, c'est plus agréable ! Ce n'est pas suffisant, car ce n'est pas ce que vous avez dit tout à l'heure, vous avez dit qu'il n'y avait pas d'action sociale, pas de politique sociale. J'avoue que j'ai beaucoup de mal à entendre ça.

Monsieur Vogel : Il n'y a pas de vote. On prend simplement acte.

, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du Rapport présentant les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Melunais grâce au Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France pour l'exercice 2020 ci-annexé.

PRECISE que la Ville de Melun a dépensé, en 2020 une somme supérieure au montant global du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France qui lui a été versé.

11 - CREANCES ETEINTES

Monsieur Vogel : Délibération n° 11. Kadir.

Monsieur Mebarek : Il s'agit de prendre acte... c'est la délibération... 11, c'est ça ? Oui, c'est ça... Il s'agit de prendre acte de l'effacement de dettes pour des usagers de nos services qui ont fait l'objet de mesures de rétablissement par la Commission de surendettement. Il est donc proposé d'effacer ces dettes pour un montant total de 898,75 €.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'allocation en « créances éteintes » de ces titres pour un montant de **898,75€**,

Mesures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire

08/01/2020	dossier n°000119082852	70,32 €
13/11/2020	dossier n°00012003130	70,45 €
10/02/2021	dossier n°00012041434	486,00 €
16/02/2021	dossier n° 1151624084	13,68 €
07/08/2021	dossier n°000120028986	233,70 €

Plan définitif de surendettement

23/11/2019	Dossier n°1122146622	24,60 €
------------	----------------------	---------

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le mandat à l'article 6542 sur l'exercice 2021 et à le signer,

DIT que les crédits sont inscrits dans le Budget 2021.

12 - ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur Vogel : Délibération n° 12, admission en non-valeur.

Monsieur Mebarek : Cette fois, il s'agit de l'admission en non-valeur, c'est-à-dire l'impossibilité pour le Trésorier Principal d'avoir obtenu le paiement d'un certain nombre de créances sur les exercices 2001 à 2017 pour un montant total de 4 404 €.

Toutes les mesures et actions entreprises par le Trésorier n'ont pas abouti, il est donc proposé de les admettre en non-valeur pour le montant indiqué.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'allocation en non-valeur de ces titres pour un montant de 4 404,68 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et à émettre le mandat à l'article 6541 sur l'exercice 2021.

DIT que les crédits sont inscrits dans le cadre du Budget Primitif 2021.

13 - CREATION D'UN SERVICE D'ETUDES DIRIGÉES DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES MUNICIPALES A COMPTE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

Monsieur Vogel : Délibération n° 13, Henri !

Monsieur Mellier : Oui.

Monsieur le Maire, Chers Collègues, avant de vous présenter la délibération sur la création d'un service d'études dirigées dans les écoles publiques élémentaires de Melun, quelques mots sur la rentrée scolaire 2021/2022 que nous venons de vivre et sur les changements qui auront lieu au cours de cette année scolaire.

La rentrée s'est déroulée dans un climat apaisé et constructif avec tous les membres de la Communauté éducative, enseignants, parents d'élèves, services de l'Académie. On sentait que tous avaient envie de vivre une année scolaire complète afin que les élèves puissent acquérir les savoirs fondamentaux mais aussi retrouver le chemin des équipements sportifs et culturels et mener à bien leurs projets d'école que ce soit dans le domaine du développement durable,

de la culture ou de la citoyenneté. Tout ce qui nous a manqué pendant pratiquement 18 mois. Je rappelle que la Majorité municipale a voté au Budget Primitif 2021, un crédit nouveau de 15 000 € pour accompagner tous ces projets d'école.

Je rappelle aussi que dès cette année scolaire le Budget de la Ville prendra en charge les cotisations USEP (vous savez, pour le sport et l'école) ou OCDE (pour les coopératives) des écoles pour soulager les coopératives scolaires et les contributions des familles afin qu'elles puissent mieux financer leurs projets d'école. C'est un moyen qu'on a trouvé pour faire en sorte que les projets d'école soient financés de façon plus équitable et non pas seulement avec la participation des familles. Dans les coopératives scolaires de la Ville, on sait très bien qu'il y a des écarts, que ce ne sont pas les mêmes montants dans les Hauts de Melun que dans le centre ou dans le sud. Ça, on le sait.

Je rappelle enfin que les écoles pourront bénéficier à nouveau d'un crédit supplémentaire pour l'utilisation de « bus culturels » qui ont beaucoup fonctionné avant la période Covid, facilitant leurs déplacements vers tous les lieux culturels de la Ville (mon Cher Mathieu) ou de l'Agglomération parce que ça a beaucoup manqué aussi.

Donc, le jour de la rentrée avec Monsieur le Maire et tous les membres de la Commission Education/Enfance qui ont pu suivre la journée de rentrée, nous avons constaté en matière d'effectifs que nous pouvions parler de stabilité et de transition.

Stabilité - oui, vous l'avez lu dans la presse, on ne va pas en faire le détail - puisque nos effectifs croissent de + 0,78 %, un peu moins vite que les années précédentes.

Transition, c'est ça qui est important, il faut que vous sachiez tous qu'actuellement les élèves issus de l'Ecoquartier représentent déjà 225 enfants répartis sur les maternelles Dolto, France Gall, Capucins et sur les écoles élémentaires Simone Veil et Capucins.

Nous avons donc pu accueillir tous les enfants de l'Ecoquartier dans nos écoles grâce notamment aux bus mis en place (et vous l'aviez souhaité, Monsieur le Maire) par la Ville (sans participation financière des familles).

En septembre 2022, sauf difficultés imprévues à ce jour, on ne sait jamais, nous serons en capacité d'ouvrir le groupe scolaire Denis Mukwege ainsi que le restaurant scolaire au sein de l'Ecoquartier.

Les craintes de certains sur un supposé manque d'anticipation sont donc infondées et je tiens à remercier la Directrice de l'Education et la Direction des services techniques pour leur coopération exemplaire dans ce chantier qui est un chantier monumental de près de 14 millions d'euros.

Enfin, l'année scolaire 2021/2022 verra également la fin, en juillet, de la DSP Elior pour la restauration scolaire et la mise en place d'un nouveau mode de gestion. Vous avez tous reçu les 3 compte-rendu de la large concertation qui s'est déroulée au dernier trimestre de l'année scolaire entre élus de la Majorité et des Oppositions (que je remercie tous), les représentants des délégués de parents d'élèves et les services de la Ville concernés pour construire un nouveau cahier des charges, en cours de finalisation, dont on parlera à la prochaine réunion de la Commission de l'Education dans quelques jours.

Je viens maintenant à la délibération sur la création d'un service d'études dirigées.

Depuis 1984, la Ville dispose d'un services d'études surveillées où les élèves peuvent faire leurs devoirs sous la surveillance d'un personnel qui n'est pas majoritairement issu de l'Education Nationale.

Chaque jour, c'est environ 300 enfants qui fréquentent les études surveillées. La facture par mois pour les familles est de 34 € forfaitaire, soit 2 € par jour, ça c'est la réalité.

Lors de la Commission Enfance/Education du 14 octobre 2020, j'ai présenté le projet de mise

en place d'un service d'études dirigées pour la rentrée 2021 et, après en avoir débattu, bien débattu d'ailleurs, la Commission a émis un avis favorable sur le projet.

J'ai ensuite présenté le projet au Groupe Majoritaire qui l'a approuvé.

De nombreux Conseils d'école ont salué l'initiative et plusieurs enseignants se sont déclarés volontaires pour encadrer les études dirigées.

Enfin, un questionnaire a été envoyé aux familles concernés et ceux qui ont répondu étaient très majoritairement favorables. On l'a envoyé en fin d'année, ce n'était peut-être pas un moment favorable, je le reconnais, mais on n'a pas eu trop le choix. On n'a pas eu pléthore de réponses mais toutes les réponses étaient favorables.

Tout le monde dit que s'il y a création d'un service d'études dirigées c'est bien parce que la raison c'est celle que je vais évoquer maintenant, c'est parce qu'au regard des difficultés rencontrées par certains élèves et dans le cadre de la prévention de l'échec scolaire, que la situation sanitaire a aggravé, beaucoup aggravé ! Quand on voit les évaluations scolaires qui sont produites aujourd'hui, on voit bien ce qui a chuté à la fois dans la lecture, dans les mathématiques, etc. Il est proposé au Conseil Municipal de créer un service d'études dirigées à compter du 8 novembre 2021, pour toutes les écoles élémentaires municipales du CP au CM2. Je dis bien toutes les écoles de la Ville, pas seulement celles situées en Quartier Prioritaire.

Les élèves seront pris en charge de 16 h 30 à 18 h 00. Le service d'études dirigées ne débutera qu'à 17 h 00, il y a une demi-heure de mise en place, de garderie, pour se terminer à 18 h 00, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'élève sera placé sous surveillance exclusive d'un enseignant de 16 h 30 à 17 h 00.

Ce service sera exclusivement encadré par un enseignant, sous l'œil vigilant duquel l'élève pourra progresser. L'élève pourra poser des questions pour résoudre ses incompréhensions, développer une bonne méthodologie de travail, apprendre des techniques de mémorisation et de travail en autonomie.

Dans un premier temps, il est proposé de n'organiser ce service qu'à partir de dix inscriptions par école, à raison de deux services d'études dirigées de 14 élèves par école, ce nombre pouvant être susceptible d'évolution.

Toutes les écoles sont concernées notamment celles appartenant à la Cité Educative (Jean Bonis – Jules Ferry – Rose Valland – Simone Veil et Les Capucins). Ainsi cette nouvelle action s'inscrivant dans le cadre de la Cité Educative, elle peut faire l'objet d'une subvention Politique de la Ville d'un montant de 30 000 € si l'on fait le plein.

Il est proposé de rétribuer les enseignants au taux horaire brut de 23 € (taux maxima : 24.82 €) fixé par décret du Ministère de l'Education Nationale auquel s'ajoutera une demi-heure d'études surveillées au taux horaire brut de 16 €.

Par ailleurs, le tarif appliqué aux familles sera arrêté conformément à un Quotient Familial (ensemble des ressources rapportées au nombre de personnes composant le foyer) et fera l'objet d'une décision distincte.

En effet, par délibération du Conseil municipal en date du 4 juillet 2020, il a été délégué à Monsieur le Maire la compétence de fixer les tarifs qui n'ont pas un caractère fiscal.

Cependant, dans l'ordre du jour de la Commission Enfance/Education du mardi 28 septembre prochain il est proposé de débattre des tarifs des études dirigées et de donner un avis au Maire sur la progressivité en fonction du quotient familial.

Il y a eu un petit bug et un additif va vous être envoyé pour dire que c'est bien à l'ordre du

jour de la prochaine commission.

La dépense est estimée en année pleine (pour l'année 2021 elle sera de 2 mois) à 108 000 €. La recette en provenance des familles sera calculée en fonction des tarifs décidés par le Maire. La subvention de 31 700 € en provenance de la Cité Educative viendra atténuer la charge de la Ville.

Monsieur le Maire, Chers Collègues, ce nouveau dispositif d'études dirigées est un accompagnement indispensable pour beaucoup d'élèves qui ont perdu pied dans la période Covid que nous avons traversé depuis 2020.

C'est à mon sens et, je l'espère, au vôtre, le rôle de la Ville de proposer aux familles un service de qualité afin de lutter concrètement contre l'échec scolaire.

Je vous remercie. Monsieur le Maire, vous pouvez faire délibérer.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Alors, Henri, c'est une demande des familles de cette ville depuis longtemps et on ne peut que se féliciter que cette demande aboutisse même si, je ne sais pas si vous vous en souvenez des débats avec Monsieur Bourquard là-dessus et de ce qu'aurait dû être un accompagnement à la scolarité issu plutôt de l'Education Populaire plutôt que d'un modèle trop standardisé autour de l'école, etc.

Bon, ceci dit, c'est très bien.

Moi, j'ai quand même quelques remarques à faire. D'une part, j'espère que le quotient familial qui sera appliqué ne sera pas celui de la cantine.

Monsieur Mellier : Non, ce ne sera pas celui de la cantine.

Madame Monville : Parce que celui de la cantine reste trop cher pour les familles modestes de la Ville. Il faut impérativement, Monsieur le Maire, et vous perdriez-là l'occasion de faire de cet outil un outil de justice sociale. Il faut impérativement que ceux qui en ont le plus besoin, qui sont aussi souvent ceux qui ont le moins de moyens, puissent avoir accès à ce service. Ça c'est très important. Faisons fonctionner la solidarité mais faisons en sorte que les enfants qui en ont le plus besoin puissent avoir accès à ce service. Ça me semble absolument indispensable et le critère de l'argent et le critère le plus discriminant. Il faut absolument trouver un moyen pour faire en sorte que les enfants les plus modestes et le plus en difficulté puissent avoir accès à ce service.

Autre chose. Ce service sera assuré par des enseignants. On peut s'en féliciter, j'imagine que les parents vont être contents en se disant que ce sont des enseignants qui font ça, que c'est de gens dont c'est le métier qui font ça, etc. Moi, personnellement, je pense que si des enseignants font ça, s'ils veulent le faire, c'est parce « ça va mettre du beurre dans les épinards » comme on dit. Les enseignants sont mal payés, vous avez vu, aujourd'hui, est sortie une information : les salaires de la fonction publique ont augmenté de 0.04 % en l'espace de 4 ans alors que les salaires dans le privé augmentaient de plus de 4 % !

Les salaires de la fonction publique sont très en retard, sont très faibles et c'est ce qui fait, d'ailleurs, que la fonction publique n'est plus du tout attractive et que plus personne ne se présente aux concours. Donc, beaucoup d'enseignants sont obligés de cumuler avec jobs pour des plateformes... et voilà. Ça va être un moyen, pour eux, d'arrondir leurs fins de mois.

Personnellement, je regrette cette-situation-là. Je regrette que des enseignants qui ont déjà

travaillé 6 heures, parce que les enseignants du primaire, ils ont déjà travaillé 6 heures arrivé à cette heure-là. Ils ont eu en charge des classes, c'est difficile, c'est fatigant. Ils doivent rentrer chez eux pour préparer leurs cours pour le lendemain. Il ne faut pas croire qu'un enseignant ne travaille que quand il est en classe et les enseignants du primaire travaillent beaucoup à la maison pour préparer leurs cours... du primaire et de la maternelle travaillent beaucoup à la maison pour préparer leurs cours.

Je regrette que les enseignants soient dans une telle situation économique que ce qui en réalité sera une contrainte sur leur vie familiale et personnelle et une charge de travail supplémentaire devient, finalement, une bouffée d'oxygène, ça leur permet de gagner un peu d'argent.

Moi, quand j'étais jeune, il y en avait des études dirigées. J'étais à l'école publique, il y avait des études dirigées et on ne les payait pas d'ailleurs. Elles étaient gratuites et elles étaient assurées par des étudiants. C'est dommage que là, on ne puisse pas faire ça.

Monsieur Mellier : Monsieur le Maire. Sur les tarifs, on en débattera en commission, on ne va pas en débattre ici. Mais ce que je vous en dis, c'est qu'on proposera quelque chose qui, je l'espère, sera juste et équitable. C'est ça qu'il faut voir. On aura le temps d'en discuter et de proposer au Maire qui, dans sa sagesse, arbitrera.

Donc, sur le plan des enseignants, ça fait quand même plus d'un an et demi que je sonde le monde enseignant. Je suis assez présent dans les conseils d'école, je vais les voir, etc. Moi, je n'en ai pas rencontré un qui m'a dit « c'est une mauvaise idée ». Et même tous... l'argent n'est pas leur motivation première, croyez-le bien parce que là, et depuis la période Covid notamment, ils ont vu ce qui s'est passé et ils se sont dit qu'on ne pouvait pas laisser couler tous ces enfants.

Je pense que leur motivation première – et c'est ça qui va changer la donne pour les familles – c'est que ce sera les enseignants qui auront les enfants de leurs classes ; il y aura une continuité, un continuum total par rapport à ça « Cet après-midi, tu n'as pas compris ceci, ou cela » et c'est ça qui est important pour l'enfant.

Franchement, « que ça mette du beurre dans les épinards » on en est d'accord, toute peine mérite salaire, Chère Madame Monville, là-dessus, on est d'accord. Par contre, leur motivation première c'est de ne pas faire couler ces enfants et de ne pas avoir les évaluations qu'on a eues et qui ont été rendues publiques. Effectivement, il y a des choses assez catastrophiques sur les classes charnières, c'est-à-dire à la fois sur le CP et le CM2. Il faut absolument lutter contre ça ! Il faut aider ces enfants à ne pas perdre pied et à rentrer au collège, pour ceux du CM2, en ayant toutes les chances de continuer leurs études.

Donc, voilà la raison profonde des études dirigées.

Alors, vous avez raison, on en a parlé pendant des années, aujourd'hui on le fait – je ne fais pas de campagne électorale – c'était un de nos engagements. On tient cet engagement, Monsieur le Maire. Je remercie, moi, tous ceux qui voteront cette délibération car je pense qu'elle va dans le bon sens, pour une fois, pour lutter contre l'échec scolaire.

Monsieur Vogel : Madame Gillier.

Madame Gillier : Vous avez raison, enfin ! Enfin une délibération qui va dans le sens de la réussite scolaire !

Moi, je veux juste tempérer deux, trois choses.

Il est bon, on voit que, finalement, c'est horrible à dire, que le Covid peut avoir des effets bénéfiques. Il y a eu l'impression de découvrir l'échec scolaire.

Je rappelle simplement, on va voir les effets...

Monsieur Mellier : Il ne faut pas me dire ça à moi !

Madame Gillier : Laissez-moi juste terminer Monsieur Mellier !

Ce que je voulais dire c'est qu'on a quand même depuis 40 ans, un élève sur 5 qui sort du système scolaire sans aucune qualification. Un sur cinq !

Donc, on sait que l'école... l'école c'est quelque chose d'important pour tous ceux qui ont ça chevillé au corps et c'est le cas, je pense, de n'importe quel élu de la République, puisque ça façonne les citoyens de demain et que l'école donne aussi des outils de compréhension du monde qui les environne et que les petites classes sont indispensables, justement pour les savoirs de base. On voit bien que le Covid est devenu un accélérateur des échecs scolaires, qui est venu renforcer les inégalités sociales mais ça n'enlève pas pour le fait qu'il y avait déjà cette inégalité sociale.

Moi, j'en appelle pour le coup, même si on a tous bien compris qu'on n'allait pas en discuter ici, mais qu'en tout cas l'argent ne soit en aucun cas un frein pour bénéficier des études surveillées. Sinon, le pari qu'on fait d'aider les enfants qui sont le plus en difficulté, on ne le réussira pas. Et je comprends parfaitement l'engagement de la communauté scolaire de dire, même si ce n'est pas « de mettre du beurre dans les épinards », même si Bénédicte Monville a raison, on ne paie pas suffisamment nos enseignants en France, ça, c'est évident, mais de permettre à tous les enfants qui sont scolarisés de réussir leur scolarité mais il est important que l'argent ne soit pas un frein.

J'ai juste une petite question, Monsieur Mellier, le montant global du projet ? Vous l'avez dit mais je ne l'ai pas entendu.

Monsieur Mellier : Encore une fois, on est modestes et humbles dans cette histoire puisque on ne sait pas comment les choses vont évoluer. A mon avis, il y aura quand même un transfert des études surveillées vers les études dirigées, tout ça va se faire dans le temps. L'estimation qu'on a faite, si on prend entre 300 et 400 enfants, ça va nous coûter 108 000 / 120 000 / 130 000 € environ. C'est ça quand on multiplie le salaire, etc. On n'a pas mis dedans, si on avait été puristes, si on avait fait le coût du service mais on l'a jamais fait pour les études surveillées alors je ne vois pas pourquoi on l'aurait fait pour les études dirigées, c'est-à-dire de compter le chauffage, l'éclairage, etc. Bon, bref, ça c'est vrai, ça c'est le service public de l'éducation. Donc, on est bien d'accord là-dessus.

Ce qui change beaucoup dans cette affaire... j'ai beaucoup insisté et, Monsieur le Maire, dans le débat qu'on a eu, c'était tout le monde ou personne, c'est-à-dire du CP au CM2 quel que soit le lieu scolaire parce que les difficultés sont partout. Elles sont peut-être plus marquées sur les Hauts de Melun dans certains cas, quoi que, quoi que... quand on voit les résultats, par exemple, les résultats du Collège Les Capucins, ils sont meilleurs que ceux du Collège Jacques Amyot sur la réussite au Brevet ! On peut se féliciter aussi d'un certain nombre de choses, si vous voulez.

Le reste, sur les enfants... l'échec scolaire, on ne l'a pas découvert cette fois-ci. Je rappelle qu'avec notre Maire, Président de l'agglo, on a mis en place tout un Plan de persévérance scolaire financé avec des fonds européens pour aider des jeunes du collège et du lycée pour que, justement, ils ne soient pas exclus du système scolaire. C'est un gros morceau, un très gros morceau dont on a parlé en Communauté d'Agglomération. Franchement, on essaie d'avoir le spectre le plus global dans cette affaire. L'échec scolaire va de la maternelle jusqu'à l'université, malheureusement, parce qu'il y a aussi des échecs à l'université, on le sait bien.

Donc, voilà, restons, nous, dans notre compétence. Aujourd'hui, ce qu'on vous dit c'est qu'on

va mettre en place ce service d'études dirigées et on espère que ça répondra au souhait des familles et que les enseignants qui sont volontaires – c'est un volontariat les enseignants, on ne désignera pas les enseignants là-dessus – je pense qu'ils auront à cœur de faire progresser ces enfants et c'est ce que nous voulons tous !

Monsieur Vogel : Kadir et Emmanuel.

Monsieur Mebarek : Je trouve Henri que tu as été modeste dans l'énumération que tu as faite de tout ce que la Ville et l'Agglomération ont fait en matière de Réussite Educative au sens large, parce qu'on a l'impression, à entendre Madame Gillier, qu'il a fallu attendre cette délibération ce soir pour découvrir le sujet. On met ça, Madame Gillier, sur la découverte de notre territoire assez récente.

Si notre territoire a été labellisé « Cité Educative » c'est bien qu'il a été un terreau de dispositifs reconnus comme marquants contrairement à d'autres territoires. Et qu'il s'agisse, d'ailleurs, de la Ville de Melun ou de l'Agglomération. Tout à l'heure, Henri citait la Réussite Educative qui engage des crédits importants en matière de Politique de la Ville, le dispositif alternatif « Suspension », également à l'agglomération, qui permet d'éviter que des élèves un peu plus âgés, on vise plutôt le collège ou le lycée, qui sont exclus provisoirement de leur établissement, ne décrochent, on les récupère avec un accompagnement très proche.

On a mis en place l'année dernière un bus dans le cadre des Cités Educatives qui sillonne l'ensemble de ces quartiers pour leur apporter également ce soutien.

A l'échelle de la Ville, depuis plus de 20 ans, le « Plan lecture » a été mis en place.

La distribution des dictionnaires dans nos écoles.

Donc, je pense, sincèrement, Madame Gillier, je veux bien qu'on ait des effets de manche pour dire « il a fallu attendre cette délibération pour », n'exagérons pas !

Madame Monville : C'est peut-être pour ça qu'une partie très importante de la population melunaise fait le choix de mettre ses enfants dans le privé, Monsieur Mebarek ! Ça marche tellement bien dans les écoles publiques de Melun que les familles s'en vont dans le privé. Et vous en savez quelque chose, non ?!

Monsieur Vogel : Emmanuel.

Monsieur Adjouadi : Oui, Monsieur le Maire, simplement pour compléter ce qu'a dit Kadir, il ne faut pas oublier le travail qui a été fait par les centres sociaux, l'accompagnement à la scolarité qui a lieu depuis des années, il y a des dizaines d'enfants qui en bénéficient, et il y a aussi le Programme de Réussite Educative Melun Val de Seine qui lutte contre l'échec scolaire, notamment, et on en a déjà parlé lors du précédent conseil municipal.

Monsieur Vogel : Et le Service jeunesse également. Madame Gillier, simplement, vous dire que vous constatez qu'on n'en fait pas assez mais on ne peut pas dire que ce n'est pas une priorité pour la Ville ! C'est le domaine dans lequel on agit le plus.

On ne fait jamais assez, et Madame Monville disait qu'il y a des parents qui mettent leurs enfants dans le privé parce que le public ne fonctionne pas assez bien, mais on fait vraiment beaucoup. Ce n'est pas le bon angle d'attaque pour le coup. Il y a des domaines où on fait moins et où on rate complètement mais là, franchement. Vous savez, il n'y a pas beaucoup de Villes sur notre territoire qui l'ont remporté, vous savez, les Cités Educatives c'est difficile de l'obtenir.

Donc, on fait beaucoup. On ne fait pas encore assez, je suis d'accord, mais on va dans le sens. On est l'un des seuls conseils municipaux à avoir autant de personnes qui s'occupent de

l'Education, au sens large.

Alors, encouragez-nous, ne nous découragez pas ! Ne nous dites pas « tout est mauvais ! ».

Madame Gillier : Non, mais quand ça va dans le bon sens...

Monsieur Vogel : Mais là, ça va dans le bon sens !

Madame Gillier : Je constate quand même que les études dirigées, c'est la première fois que vous les mettez en place.

Monsieur Vogel : ... Mais c'est parce qu'on a fait d'autres choses avant ! Franchement ! Mais dites-le quand c'est bien ! Vous avez le droit de le dire quand ce n'est pas bien, mais dites-le quand c'est bien ou que c'est pas si mal !

Bon, on passe aux votes. On va voir qui va voter pour.

Madame Monville : Ce sera très bien si tout le monde y a accès.

Monsieur Vogel : Oui mais bien sûr, mais ça, vous allez en parler.

Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? L'unanimité ! Voilà comment j'aime le Conseil Municipal ! Merci !

Monsieur Mellier : Merci pour cette unanimité !

Monsieur Vogel : Il va penser que c'est à cause de lui !

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'organiser à compter du 8 novembre 2021, un service d'études dirigées encadré par des enseignants, pour toutes les écoles élémentaires municipales, du CP au CM2.

DECIDE de la mise en place du service d'études dirigées les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 17 h 00 à 18 h 00.

DECIDE de rétribuer les enseignants encadrant les études dirigées au taux horaire brut de 23 euros.

DECIDE dans un premier temps, de n'organiser le service d'études dirigées qu'à compter de dix inscriptions par école.

DECIDE de maintenir le service d'études surveillées dont bénéficient les élèves, depuis le 10 février 1984.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention Politique de la Ville pour les écoles de la Cité Educative (Jean Bonis – Jules Ferry – Rose Valland – Simone Veil – Les Capucins) pour un montant de 35 000 Euros.

DECIDE d'inscrire la dépense et la recette au Budget 2021 (DM2).

14 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION BIPARTITE ENTRE LA VILLE DE MELUN ET HABITAT 77 PORTANT SUR LE PROJET MÉMOIRE DANS LE CADRE DU NPRU DES HAUTS DE MELUN

Monsieur Vogel : On passe à la délibération suivante. Délibération n° 14, Brigitte.

Madame Tixier : Oui, merci Monsieur le Maire.

Il s'agit de la Convention bipartite entre la Ville de Melun et le bailleur social Habitat 77, portant sur le projet de « Mémoire » dans le cadre du NPRU.

C'est exactement dans le même cadre que dans le premier PRU pour lequel nous avons fait un gros travail de mémoire avec les habitants. Je me rappelle qu'il y avait eu une journée tout à fait marquante au moment de la modification du quartier Jules Ferry et Gabriel Houdart.

Il y avait eu, mais ça c'est pour les plus anciens d'entre nous, mais c'est vrai que ça avait été remarqué et nous avons fait un travail photographique avec les habitants et un film avait, d'ailleurs, aussi été fait à ce sujet.

Là, c'est exactement la même chose que nous souhaitons faire par la convention qui va nous lier avec Habitat 77 dont vous avez le détail et qui va mettre en avant le travail de tout un chacun et des habitants qui souhaiteraient s'investir sur ce sujet.

Je dois dire aussi qu'il n'y a pas très longtemps, vous avez eu l'occasion de voir à l'Espace Saint Jean, il avait été fait une exposition photo qui était tout à fait émouvante pour les melunais. C'était très intéressant de voir l'évolution des quartiers et les relations qui s'étaient tissées au sein de ces quartiers. Donc là, ça sera la même chose sur le secteur Chateaubriand, Lamartine et Beaugard. Voilà !

Monsieur Mebarek : Merci Brigitte. Madame Monville ?

Madame Monville : On va voter évidemment pour ! Je voulais effectivement... appuyer ce que venait de dire Madame Tixier sur l'importance de ce genre de politique.

J'avais vu l'exposition à l'Espace Saint-Jean et j'avoue que c'était très intéressant.

En plus, comme ces quartiers ont été beaucoup transformés et sont encore amenés à l'être, la mémoire des nouvelles générations, disons, se perd, voilà !

Et j'en profite pour dire que je trouve dommage qu'à Melun, tout le patrimoine industriel, toute l'histoire industrielle de la Ville n'est pas suffisamment valorisée et je pense qu'il faut réfléchir à ça car il y a vraiment une histoire industrielle de la Ville, qui va d'ailleurs avec l'histoire de la population de Melun, disons depuis le XIXème / XXème siècle, se fait justement avec son histoire industrielle. Je trouve que ce serait intéressant de le revaloriser, surtout à un moment où on parle de relocalisation, etc.

Je pense que ce serait important de le faire.

Madame Tixier : Et bien, je vous remercie infiniment de ces compliments ! Donc, vous pouvez faire délibérer Monsieur Mebarek.

Monsieur Mebarek : Très bien. Pas d'autres observations ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention de partenariat entre la Ville de Melun et Habitat 77, ci-annexée,

fixant les modalités de participations notamment financières au projet « Mémoire des quartiers » sur le secteur dit « NPRU ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

15 - NOUVELLE DÉNOMINATION DU PROLONGEMENT DE LA RUE JULES FERRY EN "ALLEE JULES FERRY"

Madame Monville : Monsieur le Maire s'absente ?

Monsieur Mebarek : Non, il est là. Il a un juste coup de fil. Brigitte.

Madame Tixier : Merci. Là, il s'agit également de la modification dans le cadre de la fin des travaux du PRU, concernant les Jardins de l'Europe, l'ancien Plateau de Corbeil. Juste une régularisation car il se trouve que la géographie du lieu laissait toujours... la nomenclature de la rue Jules Ferry concernant les nouveaux habitats d'Habitat 77 et qui perturbait l'adressage de ces immeubles et les habitants avaient quelques difficultés, entre-autres, au niveau des repérages.

Donc, nous avons souhaité et proposé de pouvoir faire que l'allée Jules Ferry soit créée pour justement desservir les escaliers 8, 10, 12, 15, 17 de l'ancienne rue Gabriel Houdart de façon à ce que les choses soient beaucoup plus faciles à géolocaliser.

C'est juste une formalité très administrative qu'il s'agit de voter ce soir.

Monsieur Mebarek : Merci Brigitte. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, j'ai remarqué que c'était une délibération juste... simple pour éviter les confusions. J'ai peur, néanmoins, qu'on rajoute une confusion entre la rue Jules Ferry et l'allée Jules Ferry. Du coup, je propose, sans aucun objectif partisan, bien entendu, de choisir à la place de l'allée Jules Ferry, de choisir une allée Armand Fallières qui est le successeur de Jules Ferry au Ministère de l'instruction publique à l'époque et qui était l'Education Nationale.

Madame Tixier : Ça aurait pu être une option mais nous avons préféré la simplicité pour l'ensemble des habitants de ce quartier qui sont aussi très attachés à ce nom Jules Ferry.

Monsieur Mebarek : Merci. Je vous propose de délibérer. Des oppositions ? Abstentions ? Adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la dénomination et la numérotation de la voie « Allée Jules Ferry » conformément au plan annexé à la présente délibération.

VALIDE le nom attribué à la voie nouvellement créée en « Allée Jules Ferry ».

PRECISE la modification d'adressage des bâtiments d'Habitat 77 au 1 Allée Jules Ferry

comme suit : les 10 -12 -14 - 16 -17 rue Gabriel Houdart devenant 1A – 1B – 1C – 1D – 1E
Allée Jules Ferry.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16 - BUTTE DE BEAUREGARD - AVENANT N°1 AU MANDAT D'ETUDES PREALABLES AU DEVELOPPEMENT URBAIN CONFIE A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT

Monsieur Mebarek : Délibération n° 16. Brigitte.

Madame Tixier : Oui, là, on se déplace un petit peu mais on reste toujours dans l'arc nord, nous allons donc sur la Butte de Beauregard. Donc, il s'agit de vous demander de bien vouloir accepter la signature par Monsieur le Maire d'un avenant n° 1 au mandat d'étude qui a été approuvé lors du conseil municipal du 26 septembre 2019. Il s'agit d'un contrat qui lie la Ville avec la SPL, nous en parlions tout à l'heure, la Société Publique Locale d'Aménagement.

Ce mandat prévoit toute une série d'études : étude de programmation, de concertation urbaine et paysagère, une étude de géomètre, une expertise juridique et des actions de communication et de concertation.

Mais là, il s'agit de travailler sur une étude complémentaire s'agissant du trafic et du stationnement et pour lequel, d'ailleurs, dans la délibération suivante il vous sera demandé aussi de pouvoir donner quitus à Monsieur le Maire. Donc, là cette étude aura pour objet d'extrapoler et envisager les équipements qui seront nécessaires pour envisager de faire du stationnement et de la circulation. Des aménagements tout à fait adéquats et pour cela les choses seront faites avec l'Hôpital puisque, bien évidemment, une mutualisation de stationnement qui sera envisagée entre l'Hôpital et la Ville. Voilà.

Monsieur Mebarek : Merci Brigitte. Vous avez des questions ? Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, je voudrais juste citer une phrase que l'on trouve dans la délibération, dans l'annexe qui a été fournie, « au stade de restitution des premières hypothèses d'aménagement par le Bureau d'études en charge de la mission, il est plus que pertinent d'approfondir les enjeux de couture urbaine, de liaisons utiles à la composition d'un projet d'ensemble et cohérent à une échelle élargie ». Personnellement, je n'ai rien compris ! J'aimerais bien qu'on nous explique.

Madame Tixier : Alors, je vais juste essayer de traduire très simplement.

Monsieur Guion : Oui, parce que c'est très technocratique ça.

Madame Tixier : C'est vrai. L'idée, c'est juste que cette partie de l'arc nord va vraiment subir une grosse transformation puisque vous n'êtes pas sans savoir qu'après le Santé Pôle 1, il va donc y avoir un Santé Pôle 2. Le Santé Pôle 2 qui viendra à la fois abriter un EHPAD, qui est encore sur l'ancien site de l'Hôpital Marc Jacquet, et d'autres activités dans le domaine de la santé et qu'à ce titre, il va y avoir une nouvelle structuration, si je puis dire, des réseaux viaires.

Donc, par rapport à ça, il est bien évident qu'il est nécessaire d'étudier le flux et les

différentes modifications que ce flux va subir.

Vous n'êtes pas sans savoir non plus que le Rond-point de l'Europe - et ça ce n'est pas la Ville, ni l'Agglomération, c'est le Département - le Rond-point de l'Europe va devenir un carrefour à feux et donc à ce titre-là, la modification structurelle de l'ensemble de la circulation de ce quartier va, bien évidemment, être importante. Et donc, cet ensemble... dans ce cadre-là et toutes ces modifications, il est nécessaire de faire une étude, effectivement, très précise sur la circulation et le stationnement.

Je ne sais pas si mes explications ont été un peu plus claires, je m'en excuse mais il y a des termes techniques qu'on ne peut pas éviter.

Monsieur Guion : Alors, je continue, si vous me le permettez, sur les petites citations.

Je vois ensuite qu'il est inscrit « les massifs boisés du bois de Beauregard, comme les massifs boisés de la Plaine de Montaigu dans lesquels prend place la Ferme de Montaigu sont donc des pistes à investir ». Est-ce que vous pouvez préciser ?

Madame Tixier : Bien sûr, ce sont des pistes... on ne va ni faire des pistes de ski, on va juste faire des sentiers pour pouvoir rendre plus accessibles les bois qu'ils ne le sont actuellement, pas tout à fait suffisamment au goût des melunais. C'est juste ça.

Monsieur Mebarek : Madame Monville.

Madame Monville : Moi, ce que je veux souligner ici, c'est que vous arrivez là avec une délibération sur l'avenir de cette butte, etc., après avoir supprimé, éradiqué la moitié des espaces verts dans la Ville depuis 2014.

J'insiste là-dessus, la moitié des espaces verts dans la Ville ! 8 000 arbres ! Non, mais je le redis, autant de fois qu'il le faudra je le redirais ! Mais alors qu'aujourd'hui, où il a un impératif, un impératif vraiment, à sortir de l'artificialisation, à sortir de l'urbanisation, à arrêter de densifier la circulation des automobiles mais au contraire à réduire la place de la voiture individuelle, on se retrouve avec une Butte de Beauregard et une Plaine de Montaigu qui est à peu près totalement urbanisée. Il reste quelques petits espaces, et là vous nous faites du green washing en nous disant « on va quand même préserver ces espaces parce que c'est tout ce qui nous reste et c'est peau de chagrin par rapport à tout ce qu'il y avait ».

On a un barreau nord, d'ailleurs l'article dans La République, l'article récent sur le barreau nord était assez édifiant ! C'est-à-dire que même vos alliés... même vos alliés ! Moi, je me souviens de ce que me disait ce monsieur de Voisenon lorsque je disais que c'était catastrophique, je le lui rappellerai d'ailleurs ! Je le leur rappellerai à ces gens-là qui ont tous voté pour ça, comme un seul homme, et maintenant ils pleurnichent ! Maintenant ils pleurnichent parce que ça perturbe les habitants de leurs villages. Mais, avant, lorsque moi je leur parlais du réchauffement climatique, de la grave crise climatique dans laquelle nous sommes entrés et qui représente des risques considérables pour notre territoire en termes d'inondations, de sécheresse et de canicule et vous le savez ! Il a plu sur le Groenland cet été ! C'est une catastrophe ce qui est en train de se passer et ça va aller très vite en plus ! Et vous, vous faites encore du green wasing de ce type !

Moi, je suis... je suis... Est-ce que vous vous rendez compte que nous n'avons plus le temps ? Est-ce que vous vous rendez compte que nous n'avons plus le temps ? ! Il faut tout de suite maintenant préserver ces espaces boisés, il faut les classer. Il ne faut pas se demander, il faut les classer au PLU ! Il faut intervenir immédiatement sur le PLU pour arrêter de détruire !

Vous avez détruit. Vous avez mal fait. Maintenant, on en est là. Préservons ce qui existe ; Préservons ce qui existe et arrêtons de construire des routes ! On voit très bien avec le barreau nord l'échec que c'est ! Investissons sur les transports en commun ! Investir dans les

transports en commun, ça commence par faire en sorte que les gens qui travaillent, pour nous ! Pour faire en sorte que l'on puisse se rendre à la gare, rentrer chez nous, aller faire nos courses, etc., soient dignement traités.

Or, le nouveau contrat signé aujourd'hui par Transdev et IDF Mobilité est un scandale ! C'est un scandale parce qu'il maltraite le personnel et il maltraite les chauffeurs !

Donc, nous avons besoin de transports en commun. Nous n'avons pas besoin de routes. Nous n'avons surtout pas besoin de parkings. Nous n'avons surtout pas besoin de parkings ! Nous n'avons surtout pas besoin de faire en sorte que les voitures puissent se déplacer encore plus tranquillement parce qu'elles pourront trouver encore plus tranquillement à se garer !

Si on a besoin d'un parking, c'est un parking relais, ça vous le savez. Il faudrait le construire sur une zone où il y a déjà une friche mais surtout pas sur un endroit boisé et il faut impérativement les protéger.

Donc, effectivement, il faut intervenir sur le PLU et tant que vous ne ferez pas ça, vous n'êtes absolument pas crédibles dans votre envie soudaine de protéger la nature après avoir supprimé 50 % de la nature dans la Ville !

Madame Tixier : Je vais juste vous rappeler, peut-être me suis-je mal exprimée, mais j'ai parlé du Santé Pôle 2. Il ne vous a pas échappé que la nécessité pour que le Santé Pôle 1 puisse se développer, ou alors on dit aux personnes âgées qui sont actuellement dans l'EHPAD, dans des conditions qui ne sont pas forcément dignes d'accueillir des personnes âgées, à moins que vos parents ou grands-parents puissent être heureux d'être dans ce genre de situation, mais je pense qu'il est nécessaire de donner un petit peu de dignité à ce type d'établissement. Et que ça ne vous a pas échappé que le lien immédiat entre le Santé Pôle 1 et le Santé Pôle 2, on ne va pas aller mettre l'EHPAD au bout de l'Almont. Ça ne va pas être d'une grande logique.

Donc, il est évident que là aussi, on veut se faire transformer cet hôpital qui est extraordinaire et qui une référence sur le sud de l'ensemble de la région. Ce Santé Pôle 1 a peut-être, à terme, des chances de devenir un CHU. Et si on veut que ça devienne à terme un CHU, et Monsieur le Maire s'y emploie tous les jours, c'est, en effet, d'y accueillir des 2^{ème} années de médecine, puis des 3^{ème}, les 4^{ème}... Et dans ce Santé Pôle 2 se trouvera forcément la nécessité d'être installés des établissements en capacité d'accueillir des internes, par exemple. D'être en capacité d'accueillir, également, des parents d'enfants hospitalisés.

Bref, sur ce Santé Pôle 2 c'est une source de soins supplémentaires que l'on va pouvoir proposer aux habitants, non pas que de Melun, mais de la totalité de cette région sud du Département.

De plus, on n'est pas en train de vouloir saccager les arbres comme vous le soutenez...

Madame Monville : inaudible

Madame Tixier :... Oui, mais ça, je vous remercie. Il y a des réserves suffisamment prévues à cet effet. Mais je suis juste en train de vous dire que c'est aussi des emplois. Il ne vous échappe pas qu'on a besoin aussi de renforcer nos capacités d'emploi. Et, sur cette partie, la décision a bien évidemment été prise de raisonner l'offre d'emploi qui sera proposée puisque ce ne sera essentiellement que des emplois liés à la santé. Les établissements qui seront proposés sur ce site seront également dédiés à la santé.

C'est juste, ce que je voulais dire, c'est que le débat n'est pas de savoir s'il a fait telle ou telle température au Groenland, on est tous convaincus ici, comme dans beaucoup d'endroits, qu'en effet, il y a urgence à faire. Vous voyez, il n'y a pas plus tard qu'hier, nous étions, et là je parle sous contrôle de certains de mes collègues qui étaient là, on a fait un arpentage sur une partie de cet arc nord pour vérifier au niveau de la biodiversité, de l'ensemble de l'équilibre des arbres, voir comment, en effet, on pouvait travailler mieux, travailler encore

plus dans ce domaine.

Donc, on n'a pas forcément besoin d'avoir en permanence des leçons : nous, nous sommes les mauvais, nous sommes les nuls, nous sommes les ignorants et vous, vous avez le savoir ! Stop, au bout d'un moment parce que ça finit par être un tout petit peu désagréable !

Madame Monville : Vous êtes très mauvais ! Vous êtes très mauvais ! Vous avez détruit la moitié des espaces verts de la Ville ! Et Madame Tixier, vous étiez dans la Majorité précédente, donc arrêtez...

Madame Tixier : C'est hors sujet !

Madame Monville : ... donc arrêtez, arrêtez de dire que vous ne l'avez pas fait alors que vous l'avez fait !

On va parler de l'EHPAD ! On va parler de l'EHPAD. Sur la colline de l'ancien hôpital, il y a eu l'idée pendant un temps que l'EHPAD s'installerait peut-être là-bas. Sauf que l'hôpital finance cette opération que vous faites de déplacement de l'hôpital, qui fait tourner beaucoup d'argent, parce que l'essentiel de l'intérêt était là.

Encore une fois, l'hôpital on pouvait le reconstruire sur site, on pouvait le laisser tel que, hôpital public de plein exercice et vous le savez très bien. Il y avait eu un Comité de défense de l'hôpital public qui avait fait tout un tas d'essais, dans lequel il y avait des médecins de cet hôpital public qui disaient que, bien évidemment, nous n'avions pas besoin de construire cette espèce de plateforme public-privé, sinon pour faire gagner de l'argent à des promoteurs immobiliers. Ce que vous avez fait. 260 000 000 € !..

Monsieur Mebarek : On peut revenir à la délibération Madame Monville ? Merci !

Madame Monville : Oui, on va revenir à la délibération ! Donc, à l'heure où on nous dit qu'on est sur une trajectoire de 2,7 °C, à l'heure où on nous dit que la biodiversité s'effondre, vous venez me donner des leçons alors que ça fait plus de 6 ans que je suis face à vous à vous dire « attention, vous détruisez la nature alors même que nous en avons besoin » ! Et maintenant, vous me répondez « mettons un hôpital ». Mais ça, c'est typique ! On fait en sorte que les gens soient malades, on construit les conditions pour qu'ils soient malades et, après, on fait un hôpital !

Ah ! Mais ça vous scandalise !

Monsieur Mebarek : Madame Monville, se sont vos propos qui sont scandaleux !

Madame Monville : Non, ça vous scandalise ! Vous savez très bien que c'est en détruisant la nature qu'on fait en sorte que les gens soient malades !

Monsieur Mebarek : C'est bon !

Madame Monville : Vous le savez très bien !

Monsieur Mebarek : Madame Monville, vous vous êtes largement exprimée. Ce n'est pas la première fois que vous répétez inlassablement ces contre-vérités, donc on ne va pas revenir sur les arbres...

Madame Monville : Contre-vérités ?!

Monsieur Mebarek : Oui, oui !

Madame Monville : 8 000 arbres ! Attaquez-moi en diffamation ! Ça fait 6 ans qu'on attend avec Claude que vous nous attaquiez en diffamation !

Monsieur Mebarek : Madame Monville, ce n'est pas le genre de la maison !

Madame Monville : Ca nous permettra de mettre ça sur la place publique !

Monsieur Mebarek : Madame Monville, ce n'est pas le genre de la maison.

Bon, Brigitte l'a dit, le Maire l'a très justement dit lors d'un conseil où on a déjà eu le droit à ce type de discours, la Majorité municipale est tout à fait consciente des enjeux climatiques, Brigitte l'a dit.

Madame Monville : ...

Monsieur Mebarek : Mais bien sûr que si Madame Monville ! Contrairement à vous, le Maire et la Majorité ont également en tête les enjeux qui préoccupent les melunais. La santé, le soin que l'on doit apporter à nos anciens font également partie de nos priorités. Tout à l'heure, on parlait d'éducation.

Tous ces sujets, Madame Monville ne sont pas antinomiques, Madame Monville. Il n'y a pas d'antagonisme entre la santé des melunais et les enjeux climatiques.

Vous caricaturez le propos en considérant que nous n'avons qu'un axe, de détruire la forêt, de faire fi de tous les enjeux climatiques, c'est complètement déplacé. En réalité, ce discours, il est suranné, caricatural, mais on ne va pas revenir sur le propos.

Avez-vous d'autres observations ?

Madame Monville : Si mon discours est caricatural, vous mentez ! Vous savez très bien qu'en détruisant la nature, on expose les gens à d'avantage de maladies et le Coronavirus en est un exemple parmi d'autres !

Ah, non ?! Le Coronavirus n'est pas une zoonose ?!

Monsieur Mebarek : Et effectivement, les chauves-souris...

Madame Monville : ...60 % des cancers du sein chez la femme, c'est pas lié à l'environnement ?

Monsieur Mebarek : Madame Monville...

Madame Monville : Mais vous vous moquez de moi ! Vous, vous mentez ! Vous savez très bien qu'il y a un lien étroit entre l'état de la nature et l'état de santé des gens !

Monsieur Mebarek : Sans doute Madame Monville, sans doute.

Madame Monville : Ah ! Voilà !

Monsieur Mebarek : Sans doute Madame Monville, on ne dit pas le contraire mais notre action en tant que politique, c'est de prendre en compte ces enjeux et de répondre aux autres enjeux. C'est ce qu'on fait ! Nous ne sommes pas les deux pieds dans le même sabot Madame Monville !

Avez-vous d'autres observations ? Très bien. On peut délibérer ? Je vous propose de délibérer. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Merci.

Adopté par 6 voix contre et 36 voix pour, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant au mandat d'études préalables au développement urbain de la Butte de Beauregard à passer avec la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement ci-annexée.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces s'y rattachant.

DIT qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement.

17 - CONVENTION DE COFINANCEMENT DE L'ETUDE COMPLEMENTAIRE CIRCULATION-STATIONNEMENT VILLE DE MELUN ET GROUPE HOSPITALIER SUD ILE-DE-FRANCE - AMENAGEMENT DE LA BUTTE DE BEAUREGARD

Monsieur Mebarek : Brigitte, délibération n° 17.

Madame Tixier : Oui, pour faire suite à la précédente, là il vous est demandé de prendre connaissance de la convention de co-financement de l'étude complémentaire circulation/stationnement. Cette convention alliera à l'Hôpital et la Ville de Melun pour un montant de 50 % de chaque partie, le montant total étant de 14 400 € TTC.

Merci beaucoup.

Monsieur Mebarek : Merci. Des observations ? On passe au vote... Ah ! Michaël Guion.

Monsieur Guion : Oui, j'ai lu dans l'annexe que l'étude doit être rendue au 28 septembre 2021.

Madame Tixier : Oui, il y a juste un petit problème car nous avons été... un petit peu perturbés par les derniers mois avant les congés. Nous pourrions aller jusqu'au 31 décembre. On va modifier pour aller jusqu'au 31 décembre 2021.

Monsieur Guion : Une deuxième remarque sur le fond pour le coup. J'ai essayé de comprendre, cette fois-ci, l'objet de cette délibération. En fait, il y a des problèmes de circulation sur le Santé Pôle et son parking venant de la RD 306, là où passera le futur TZen. Du coup, en vue de créer le Pôle Santé 2 et 3, il est important de regarder les flux de circulation, si j'ai bien compris.

Mais du coup, ce qui est prévu, c'est de faire une route qui passe la Butte de Beauregard jusqu'au Rond-point de l'Europe ou quelles est vraiment votre idée, s'il vous plait ?

Madame Tixier : L'idée qui est encore en étude, l'idée par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure et du devenir du Rond-point de l'Europe (qu'il va devenir un carrefour à feux, entre-autre), c'est d'avoir à la fois une circulation interne « zone » avec le Santé Pôle 2, donc les quelques activités de santé annexes mais, surtout, de réduire l'étalement du stationnement de l'hôpital pour le mutualiser sur un ouvrage qui pourrait être adapté à deux fonctions : la fonction pour l'hôpital et la fonction pour les autres activités.

Ce n'est surtout pas d'en rajouter, c'est de mutualiser de façon à rentabiliser d'avantage l'espace consommé.

Madame Monville : inaudible

Madame Tixier : Oui, oui, nous sommes nuls ! Merci Madame Monville.

Monsieur Guion : Donc, ce n'est pas augmenter le nombre de places de stationnement mais de gérer mieux les flux de circulation. C'est ça l'objet de l'étude ?

Madame Tixier : Les deux.

Monsieur Guion : C'est augmenter le nombre de places de stationnement quand même ?

Madame Tixier : Non, c'est de mutualiser les places de stationnement qui seront nécessaires à l'usage de l'ensemble de ce développement économique. Encore une fois, je parle de développement économique.

Monsieur Vogel : Bien. On peut passer au vote ? Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté.

Adopté par 5 voix contre, 36 voix pour et 1 abstentions, le Conseil Municipal :

D'APPROUVER le projet de Convention de cofinancement de l'étude complémentaire circulation-stationnement entre la Ville de Melun et la Direction du Groupe Hospitalier Sud Ile de France sur la base du devis présenté le 21.06.2021 (convention et devis ci-après annexés).

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention ci-annexée et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE "ALTAIR CONFERENCES"

Monsieur Vogel : Délibération n° 18, convention de partenariat entre la Ville et la société Altair Conférences. Mathieu

Monsieur Duchesne : Merci Monsieur le Maire.

Je vais vous parler de cinéma mais en préambule je voudrais apporter un peu d'eau au moulin de mes collègues colistiers qui sont attaqués depuis tout à l'heure sur la politique sociale de la Ville.

Oui, nous avons une politique efficace même si elle pourrait être améliorée.

Donc, oui, comme vous disait Monique, le CCAS met en place des aides qui profitent aux melunais.

Oui, nous avons ce projet d'études dirigées avec Henri, dont il vous a parlé.

Oui, ce nouveau projet participatif sur la mémoire qui va être fait dans le cadre de la Politique de la ville, et Brigitte vous en a parlé.

Moi, j'aimerais vous rappeler, puisque je suis là pour vous parler de cinéma, que pour la 3ème année consécutive il y a le Festival du film social qui est organisé par la ville de Melun, début octobre, et c'est le moment pour les étudiants en travail social, et pas seulement, pour les jeunes, pour les habitants de Melun, de venir voir, de venir en apprendre davantage sur les coulisses, finalement, de ce monde-là, du travail social. Voilà

Ce qui prouve que la Municipalité déploie aussi sa politique sociale, notamment au travers de sa politique culturelle.

Donc, cette délibération, je vous la présente. Comme en début d'année, chers Collègues, je reviens vers vous pour vous soumettre une convention entre la Ville et la société Altaïr qui organise des ciné-conférences au cinéma Les Variétés, en remplacement des conférences jadis organisées par Connaissance du monde.

Au total, 7 projections auront lieu dont deux qui se feront hors les murs et, conformément à l'engagement de Monsieur le Maire et moi-même que nous avons pris devant vous, puisque vous nous aviez posé des questions à propos de l'accessibilité. Nous avons pris compte de vos remarques et deux séances seront organisées à l'Escale afin d'accueillir les personnes en situation de handicap. Promesse tenue ! En attendant l'ouverture du nouveau cinéma en 2023, qui prendra en compte toutes les questions d'accessibilité.

Pour pouvoir profiter des documentaires proposés sur la Normandie, la Norvège, Katmandou, la Bretagne, l'Ethiopie, la société Altaïr sera aux manettes et il en coûtera 8 € aux adultes, 4 € aux scolaires. Comme la dernière fois, 80 % des recettes reviendront à la société et 20 % à la Ville. Voilà.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Il y a quelques années, je ne sais pas si vous vous souvenez de ça, au moment où on parlait du cinéma, vous l'aviez repris en régie municipale, nous avons fait la proposition qu'il y ait une journée par semaine qui soit offerte aux associations de la Ville pour qu'elles organisent des projections et des débats dans ce cinéma.

Alors, on peut se féliciter qu'il y ait des conférences-débat organisées dans le cinéma, c'est mon cas. Je regrette la forme que ça prend. Je pense que dans la Ville de Melun, il y a aujourd'hui un tissu associatif qui est suffisamment vaste, varié, divers en plus, pour qu'on puisse compter sur lui pour organiser ce type d'évènement.

Pendant un temps, à l'Astrocafé, les Amis du monde diplomatique organisaient régulièrement des conférences-débat.

C'est un exemple parmi tant d'autres. Il y a plein d'associations dans la Ville qui seraient ravies d'avoir un lieu comme ça où ils puissent, régulièrement, à tour de rôle, ça pourrait être mis en place, organiser une conférence-débat.

Donc, je trouve l'idée, Mathieu, très bonne, de vouloir soutenir ça et de continuer ça aussi régulièrement, une très bonne chose, mais je trouve dommage que ce soit fait par un prestataire de services privé quand on pourrait s'appuyer sur les forces vives de notre ville.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Monsieur Duchesne, on va voter pour votre délibération. On note que vous

avez pris en compte nos remarques : on vous avait proposé d'organiser des séances à l'Escale pour permettre aux personnes à mobilité réduite de s'y rendre. Merci de prendre en compte nos remarques et c'est la raison pour laquelle nous allons voter pour.

Mais, il y a quelques mois, vous avez déjà présenté quelque chose de très analogue. Moi, je me pose la question de pourquoi ça fait l'objet d'une délibération ? Pourquoi ça n'est pas simplement dans les marchés ou les décisions du Maire ? On ne va quand même pas avoir une délibération à chaque fois qu'on projette un film sur un écran.

Monsieur Vogel : Mathieu.

Monsieur Duchesne : Oui... Je me renseignerai. Je n'ai pas de réponse à vous apporter sur le point de vue légal de la convention. C'est une nouvelle convention qui se renouvelle régulièrement.

Monsieur Martin : Oui, mais elle ne suscite pas de débat, on est tous d'accord mais mettez ça dans les décisions du Maire, on ne va pas à chaque fois...

Monsieur Duchesne : Il y a tout un tas de conventions qui passent au conseil municipal, y compris les petites et anecdotiques. Je reviendrai avec des conventions plus conséquentes, c'est promis !

Monsieur Vogel : Mathieu...

Monsieur Duchesne : Un petit mot, Bénédicte, pour te répondre. Il y a encore quelques jours au cinéma, il y a l'association « Placédé » qui est en train d'être créée qui a pu profiter du cinéma. C'est en partenariat avec d'autres associations locales. On y a parlé d'écologie, on y a parlé d'humanisme, on y a parlé des arts, on y a parlé de plein de choses. Je ne dis pas que c'est systématique et qu'on dit oui à chaque fois mais les associations sont les bienvenues au cinéma.

Monsieur Vogel : Bien, on passe au vote ? Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention de partenariat avec la SARL « ALTAIR Conférences » pour l'organisation de ciné-conférences au Cinéma Municipal « Les Variétés » et à la salle de spectacle « L'Escale », ci-annexée.

AUTORISE le Maire ou son Adjoint à signer la Convention de partenariat et tous les documents y afférent.

AUTORISE le Maire ou son Adjoint à signer les éventuels avenants à la Convention ayant uniquement pour objet le report des dates des ciné-conférences pour tout motif lié à la lutte contre la propagation du Coronavirus.

PRECISE que les règlements seront versés sur le compte de la régie de recettes du cinéma.

PRECISE que pour les séances ayant lieu à L'Escale, une billetterie dite de secours, avec

tickets numérotés préalablement enregistrés auprès du Trésor Public pour une valeur de 8.00 € et 4.00 € sera nécessaire et que seuls les règlements en espèces ou chèques pourront être acceptés.

PRECISE qu'un minimum garantie de 300.00 € H.T. sera versé à la SARL ALTAIR CONFERENCES pour chaque séance prévue à 20h00 à l'Escale compte tenu de l'incertitude, en terme de fréquentation, liée à la crise sanitaire.

19 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN MUR DU BATIMENT SITUÉ 7 RUE ST LIESNE POUR LA REALISATION D'UNE FRESQUE POUR LA VILLE DE MELUN

Monsieur Vogel : Délibération n° 19. Mathieu, une autre convention.

Monsieur Duchesne : Donc, une deuxième convention, celle-ci, je ne vous l'ai jamais présentée.

Il s'agit, dans le cadre de la politique culturelle hors les murs que Monsieur le Maire et nous-mêmes mettons en œuvre avec la Direction des Affaires culturelles, nous avons souhaité, comme nous nous y étions engagés pendant la campagne électorale, à réaliser une fresque artistique sur un mur d'envergure, qui soit bien situé, visible, dans le centre-ville.

Ce mur est situé en bas de la côte Saint-Liesne et il appartient à un couple, Monsieur et Madame Oger, situé au 7 rue Saint-Liesne.

Par cette convention, les propriétaires acceptent, sans contrepartie directe, que la Ville fasse réaliser une fresque artistique qui restera en place minimum 10 ans.

Donc, la Ville et ses services culturels ont identifié un artiste à ce jour. Celui-ci prépare des croquis d'oiseaux qui seront soumis à l'approbation de Monsieur le Maire dans les semaines à venir pour une réalisation au mois d'octobre. Voilà !

J'en profite pour vous dire qu'afin de réaliser d'autres fresques dans la Ville, notamment dans le cadre du Festiv'Art (événement qui a été créé cette année et qui aura lieu tous les ans au mois de mai), nous faisons aussi appel aux privés et aux mécènes de façon à ce que les contribuables ne soient pas les seuls à payer et que d'autres mettent la main à la poche pour embellir notre ville et notre cadre de vie.

Monsieur Vogel : Merci. Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui, Monsieur Duchesne, on va s'abstenir sur cette délibération parce que... on comprend l'objectif mais il nous manque quand même des éléments importants. On a... On ne connaît pas l'artiste, on sait que c'est un collectif d'artistes mais on ne connaît pas l'artiste. On n'a pas le choix de l'œuvre encore et puis, surtout, on ne connaît pas le coût qui est envisagé pour cette fresque. Donc, on va s'abstenir.

On a bien compris que ça faisait partie de la politique culturelle hors les murs, c'est un créneau que vous développez très régulièrement. Je veux dire par rapport à ça que vous avez un discours qui, souvent, tend à ringardiser ce que sont les musées, les lieux d'exposition. C'est un discours qui me gêne beaucoup. Vous appelez ça « des lieux fermés », vos discours parlent « de dépoussiérer l'art », « l'art doit faire sa petite fugue ». Moi, je ne trouve pas ça très respectueux vis-à-vis de tous les établissements culturels que vous ciblez, des gens qui font un travail remarquable, qui sont souvent très novateurs dans leur façon de présenter les œuvres, de la politique d'acquisition, etc., et qui par ailleurs pratiquent souvent un tarif

accessible à un grand nombre, en tout cas mettre en œuvre des politiques qui permettent au plus grand nombre d'accéder à leurs salles. Le Musée de la Ville de Melun, c'est 2 € l'entrée, 1 € en tarif réduit, je crois. C'est quand même pas cher, c'est 1/5ème d'un paquet de cigarettes. Ça me semble accessible à tout le monde. Vous pourriez peut-être axer votre communication sur le fait que c'est important de fréquenter ces lieux-là et qu'on ne peut pas présenter comme des lieux fermés.

Je termine... Je termine.

Je voulais quand même vous rappeler que le concept du musée c'est un héritage de la Révolution française qui avait justement pour objectif de mettre l'art à la vision du plus grand nombre et que ce ne soit pas seulement l'apanage des aristocrates fortunés.

Par ailleurs, et c'est peut-être le plus important, contrairement à ce que vous pouvez penser, on n'a jamais autant d'émotion par rapport à une œuvre d'art que quand on la voit en vrai plutôt que lorsqu'elle est projetée sur la Cité Administrative, par exemple. La Victoire de Samothrace, c'est quand même plus émouvant de la voir dans son écran au Louvre que de la voir en projection lumineuse.

Si vous voulez vraiment aider les artistes, pourquoi vous n'orientez pas vos dépenses qui sont tout de même présentes vers l'achat d'œuvres d'artistes locaux ? C'est une proposition que je fais. Artistes locaux au sens large, seine-et-marnais, après tout on est Ville Préfecture, et les mettre dans un lieu à disposition de tous, avec l'explication de leur travail, avec des photos de l'artiste, etc. Ça serait pour nous un moyen de créer un lieu un peu pérenne, qui s'enrichirait au fil des années et qui nous permettrait d'envisager une politique culturelle qui ne serait pas comme aujourd'hui, qui nous semble être du divertissement à courte durée.

Voilà, je vous remercie.

Monsieur Vogel : Mathieu.

Monsieur Duchesne : Merci, Monsieur Martin, pour vos remarques. Dont acte, je vais essayer d'améliorer ma communication. Vous avez raison, je vais l'affiner. J'ai peut-être été maladroit en laissant penser que les musées, les établissements en dur étaient de lieux où il ne fallait pas aller et j'ai eu tort si je me suis exprimé de la sorte. Mais je ne pense pas... au fond, mon message c'était de dire « on n'attire pas les mouches avec du vinaigre », il faut à l'extérieur, dehors... renvoyons une autre image de la Ville et, surtout, rendons l'art accessible à tous, donnons, justement l'envie aux gens d'aller dans les musées où, oui, il y a des professionnels qui travaillent la programmation, les expositions, qui font un excellent travail, notamment à Melun, lieu où le prix d'accès est relativement accessible, 2 €, c'est pas grand-chose.

Monsieur Vogel : Madame Gillier.

Monsieur Duchesne : Attendez ! Juste une petite seconde, je n'ai pas terminé.

Je vais donc améliorer ma communication, c'est promis.

Aller voir une œuvre en vrai, vous parlez du Louvre, je veux bien mais là, manque de pot, la Ville a mis la main à la poche pour payer des bus dans lesquels les melunais ont pu aller au Louvre, justement, pour aller voir ces sculptures de près, de leurs yeux. Tout ça dans le cadre d'un partenariat « Le Louvre chez vous ».

Enfin, soutenir les artistes locaux, oui ! Evidemment ! Dans le cadre de Festiv'Art, encore une fois, nous étions en mode Covid cette année, l'année prochaine les melunais auront la possibilité de voter non seulement sur internet, non seulement de les voir projetées, mais aussi de les voir exposées puisque là on aura le droit, on ne pouvait pas jusqu'à présent, mais à l'Espace Saint-Jean ou dans d'autres endroits culturels de la Ville.

Monsieur Vogel : Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui, moi je vais simplement... Je pense que sur la vision de ce qu'est l'art et de comment on associe aussi les habitants... Une forme de léger, on va dire, « désaccord », on va appeler ça comme ça.

Je ne comprends pas... alors, c'est bien de faire un peu de street art, de choses comme ça, comment on va faire travailler tel ou tel artiste, on ne sait pas si on le paye ou pas. Moi, je pense que les artistes ont besoin d'être payés pour vivre, c'est pas juste en projetant leurs œuvres, ils ne vivent pas de l'air du temps, ils ont aussi des loyers et le reste à payer !

C'est important d'aider l'art mais si on a une vision aussi... j'ai cru comprendre, on vous l'a fait remarquer, que vous mettiez beaucoup sur les apprentissages et l'école, je pense que l'art fait partie aussi d'un apprentissage. Or, pourquoi il n'a pas été imaginé un partenariat avec les centres sociaux et un artiste pour la création artistique d'une telle fresque ? Ça permettrait d'associer des enfants ou des jeunes adultes à comment se passe la création artistique, comment on a une vision plus inclusive de l'art. Ce qui permettrait aussi de s'approprier la ville parce que si on veut sortir, ce qui a l'air d'être votre ambition, l'art hors des murs, c'est pas simplement en projetant, il faut associer massivement les melunais et quelle meilleure façon de le faire en associant nos petits melunais à la création artistique.

C'est des occasions comme ça qui sont, je pense, intéressantes à creuser plutôt que de on a un mur – c'est très bien – on a un artiste mais qu'on soit sur des projets qui fassent vraiment vivre la Ville et que nos enfants y soient associés, me paraîtrait une bonne idée.

Monsieur Duchesne : Juste un petit mot et je passerai ensuite la parole, si Monsieur le Maire en est d'accord, à Aude Rouffet qui vous répondra sur les centres sociaux.

Les artistes payés. Oui, bien évidemment, y compris pendant les Affolantes, où vous parlez souvent du « chapeau », Monsieur Martin, mais tous les artistes ont un contrat et tous les artistes seront payés pendant le festival qui, je le rappelle, aura lieu dans quelques jours.

Dans la mesure du possible, la Ville essaye de payer les artistes systématiquement. Quand on projette leurs œuvres, croyez-moi, souvent ils sont ravis et on reçoit beaucoup de candidatures, notamment dans le projet « Lumen ».

La transversalité, je vais passer la parole à Aude Rouffet, mais à La Boussole, encore une fois, on ne vous a pas attendus parce qu'on a des artistes locaux qui interviennent régulièrement et sont au contact de la population dans le cadre de projets artistiques, je pense notamment à Claire Morin pour la danse et d'autres encore.

Monsieur Vogel : Je vais donc passer la parole à Aude.

Madame Rouffet : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, pour les centres sociaux, je pense qu'il y a une méconnaissance sur ce qui est fait mais il y a énormément d'activités, qu'elles soient sportives ou culturelles, qui ont lieu. Des activités à portée éducative, on a parlé de tout ce qui était soutien scolaire mais il y a tout un tas de dispositifs qui ont été mis en place.

Je pense que vous avez suivi tout ce qui avait été mis en place l'année dernière notamment, enfin, celle qui vient de s'écouler, avec « le Louvre chez vous ». Tout un travail qui avait été fait sur ces œuvres-là, mais ça avait été une action ponctuelle dans le cadre d'un partenariat particulier mais vous avez des activités ludiques qui sont proposées qui permettent aux enfants de découvrir l'art autrement, où ils deviennent des acteurs. Je pense à l'utilisation de matériaux naturels, enfin, il y a tout un tas d'activités proposées qui reprennent ces notions-là. La notion d'esthétique peut être véhiculée de manière différente. Voilà. Peut-être que mettre en place une fresque par la suite avec les centres sociaux pourrait être tout à fait mise en

place, je vous remercie de l'idée !

En tout cas, la culture fait partie des idées proposées au sein des quatre centres sociaux de Melun.

Monsieur Vogel : Emmanuel.

Monsieur Adjouadi : Oui, merci Monsieur Le Maire. Simplement faire remarquer à Madame Gillier qu'avec Monsieur Mellier et toute l'équipe Education, cette année, ça a été dit tout à l'heure, il va y avoir des projets qui vont être financés à hauteur de 5 000 € concernant la culture pour associer, justement, les élèves et les sensibiliser à cet aspect. Je sais que pour certaines écoles, notamment, du quartier de l'Almont avec le quartier qui est en train de se construire sur l'ancien hôpital psychiatrique, il y a eu une réflexion qui a été menée, en partenariat avec La Boussole, sur justement... il y a une artiste locale qui est venue et les écoles étaient associées pour montrer comment faire émerger des besoins, comment habiller cette rambarde qui entoure tout le chantier. Donc prochainement, dans les prochains mois, il y a un travail qui va être mené avec des artistes locaux qui ont été choisis et les écoles pourront y participer.

Madame Gillier : Vous me permettez de préciser juste une chose ? Ce n'est pas une histoire de méconnaissance de ce qui peut être fait ou pas à Melun, comme Monsieur Mebarek me l'a fait remarquer tout à l'heure, c'est simplement de dire : sur ce projet-là précis, ça peut être hyper intéressant d'aller au-delà des petits enfants mais d'y associer aussi les ados qui sont au collège et lycée, qui ne sont pas touchés par les politiques des petites écoles.

Et puis, avoir une fresque 10 ans, c'est aussi une fierté d'avoir contribué à embellir sa ville. Voilà.

Monsieur Martin : Pour revenir concrètement à la délibération, le 7 rue Saint-Liesne, c'est bien l'immeuble qui fait l'angle avec la rue Camille Flammarion ? Parce que je suis allé sur place et ce n'est pas évident de l'identifier.

Monsieur Duchesne : Il y a le magasin « Exo mama » quand on traverse le pont et qu'on a la Place Saint-Jean dans le dos, en descendant la côte Saint-Liesne, il est vraiment en face.

Monsieur Martin : C'est le mur qui est plein, c'est ça ? D'accord. Merci.

Monsieur Vogel : Qui est-ce qui s'oppose ?

Madame Monville : Non, non, moi je trouve ça très bien.

Monsieur Vogel : Qui est-ce qui s'abstient ? Ah ? Quatre. Merci.

Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la Convention de mise à disposition annexée à la présente délibération.

20 - SIGNATURE DE L'AVENANT N°19 AU CONTRAT DE CONCESSION DES MARCHES FORAINS

Monsieur Vogel : Délibération n° 20. Catherine.

Madame Stentelaire : Oui, merci Monsieur le Maire.

Donc, il s'agit de la signature de l'avenant n° 19 au Contrat de concession des marchés forains. Le contrat de délégation de service public attribué à la société Lombard & Guérin prend fin le 16 octobre 2021. Pour mémoire, il est en place depuis 1972.

Afin de permettre à la Ville de Melun de mener à son bien la procédure de passation du nouveau contrat de concession marchés forains qui prendra donc effet à compter du 1er janvier 2022, une prolongation de la durée de concession, sous l'avenant n° 19 fait l'objet de cette délibération.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Moi, ce que j'ai du mal à comprendre dans cette histoire c'est que vous avez donc décidé de rester en délégation de service public. Là, vous prolongez celle-ci pour pouvoir, en fait, préparer la suivante. C'est ça ?

Pourquoi ce choix ? Pourquoi pas revenir à une régie directe, plusieurs commerçants le demandent, plusieurs m'en ont parlé.

Ce qu'on observe aussi c'est que dans les villes où ça a été fait, le bénéfice pour la ville est plus intéressant.

Donc, voilà, je voudrais savoir pourquoi vous faites ce choix.

Madame Stentelaire : Ça a fait l'objet d'une grande réflexion, bien sûr, et ce choix a été fait pour des raisons économiques. Il y a des travaux à faire sur les bâtiments. Voilà, raisons économiques.

Monsieur Vogel : Pas d'autres questions ?

Madame Monville : J'en profite, vous m'excuserez. J'entends et on se retrouve souvent dans cette situation-là où les villes faute de pouvoir investir, passent par une délégation de service public.

Et là, vous savez pour combien de temps la délégation de service public est envisagée ?

Madame Stentelaire : La commission a lieu demain. Donc, on en saura plus demain.

Madame Monville : J'imagine en fonction des travaux.

Madame Stentelaire : En fonction des investissements, du délégataire, etc. Mais de toute façon, il y aura une durée maximum.

Madame Monville : C'est quoi la durée maximum ?

Madame Stentelaire : Je pense que ce sera 15 ans.

Madame Monville : 15 ans ! C'est beaucoup quand même.

Madame Stentelaire : Maxi.

Madame Monville : D'accord. Mais dans l'idée se serait de faire le plus court possible pour amortir l'investissement pour après éventuellement avoir un autre mode de gestion ?

Madame Stentelaire : Bien sûr.

Madame Monville : OK. Merci.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Merci Monsieur le Maire.

Ce sujet, Madame Monville, il a été évoqué en Commission spéciale des services publics locaux puisque dans le cadre de la procédure de fin de délégation pour passer à un nouveau mode de gestion, régie ou nouvelle DSP, réglementairement, nous devons passer en commission. Et ce débat, nous l'avons eu en commission, y compris avec des membres de l'Opposition qui ont pu s'exprimer sur la question.

Après, le sujet de passer en délégation, ce n'est pas exclusivement lié au montant de l'investissement pour requalifier la halle. Il y a également un enjeu purement opérationnel : ce n'est fondamentalement pas notre métier. On a des spécialistes qui savent très bien faire. Gérer une halle de commerçant, c'est également avoir une expérience sur le sujet, d'avoir un réseau sur toute la France qui permet de capitaliser sur de bonnes expériences, d'attirer des commerçants ambulants qui peuvent venir s'installer sur notre commune et donc quelque part, d'en faire profiter notre commune et les commerçants qui s'y trouvent.

On pourrait le faire en régie mais est-ce qu'on y gagne en terme de... valoriser le marché et c'est absolument ça Khalid et Catherine veulent faire, c'est renforcer la qualité et l'attractivité de notre marché. Je ne suis pas certain que ce soit la dominante en termes de compétences d'une ville que de s'occuper de ce sujet-là. On a certainement d'autres enjeux majeurs, on a parlé tout à l'heure de l'éducation et nos priorités elles sont, je pense, plutôt de cet ordre-là.

Madame Monville : Moi, je vous invite à aller voir ce qui se fait au Raincy, par exemple, avec un maire de Droite qui récupère son truc en régie et qui, du coup, génère des recettes pour sa ville. C'est-à-dire qu'un marché peut générer des recettes pour sa ville. Et ce présumé qui consiste à dire que nous n'avons pas forcément, mais une ville, elle a d'ailleurs une compétence universelle, elle peut tout faire, mais une ville peut savoir tout faire. Il lui suffit pour ça d'avoir des gens compétents. Vous avez dans votre équipe des gens qui sont compétents sur les domaines sur lesquels ils travaillent, avec les options politiques qu'ils prennent, etc. Ce n'est pas un défaut de compétence mais une ville peut avoir des gens qui travaillent, qui ont la compétence pour mettre une régie publique. Là, j'entends l'argument de Catherine, c'est-à-dire nous n'avons pas l'argent pour investir aujourd'hui et donc nous passons...

Après, il y a des choix. Vous avez investi dans le barreau nord mais on aurait pu investir dans une régie publique des marchés... On n'a pas d'argent pour investir et nous passons donc par une délégation de service public, j'entends l'argument de Catherine mais ne me dites pas que c'est parce que les villes ne savent pas faire parce qu'il y a des villes qui le font très bien et des maires de Droite ! Et qui gagnent de l'argent avec ça !

Monsieur Vogel : Madame Monville, gouverner c'est choisir. Voilà. Et là, nous ne faisons pas les mêmes choix que vous et là, en l'occurrence, nous ne choisissons pas la même chose que vous !

Comme l'a dit Kadir il y a quelques minutes, nous avons un certain nombre de priorités. Comme dit tout à l'heure, on pense que l'éducation passe avant tout. Nous choisissons ça. On pense également que des opérateurs privés peuvent se débrouiller très bien dans le cadre de ce marché et, notamment, peuvent investir... non, mais c'est ce que nous pensons, Kadir peut très bien l'expliquer, parce qu'ils sont faits pour ça – il faut avoir un réseau que nous n'avons pas.

D'autres villes font autrement. Nous avons beaucoup de projets pour ce marché qu'autrement, nous, nous ne pourrions pas remplir. Vous voyez ! Vous allez être surprise, lorsque vous allez aller au marché, il va changer !

Donc, il y a tout un projet derrière et on pense qu'on ne peut pas le porter nous-mêmes, on n'a pas la taille suffisante. Mais il y a quelque chose derrière, on n'y va pas au hasard, c'est un choix clair et net !

Je propose qu'on passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Adopté par 5 voix contre, 36 voix pour et 1 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'Avenant n° 19 ci-annexé ayant pour objet de prolonger la durée du Contrat de concession des marchés forains jusqu'au 31 décembre 2021.

AUTORISE le Maire à signer l'Avenant n° 19 au Contrat de concession des marchés forains et à prendre tout acte utile à son exécution.

21 - OPERATION DE RENOVATION DE VITRINES COMMERCIALES - CINQUIEME COMMISSION

Monsieur Vogel : délibération n° 21, Baytir.

Monsieur Thiaw : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit là d'une délibération relative à la rénovation des vitrines commerciales.

Comme vous le savez, dans le dispositif « Action Cœur de Ville », la Ville a mis en place une opération dont le but est de soutenir financièrement les commerçants qui souhaitent s'installer dans le centre-ville, qui souhaitent rénover leurs façades.

L'objectif de l'opération est de renforcer l'attractivité du centre-ville, d'encourager la rénovation des vitrines commerciales et d'insuffler une nouvelle dynamique dans le centre-ville de Melun.

Cette aide prend une forme de subvention qui peut aller jusqu'à 30 % des montants investis et qui peut aller jusqu'à 3 000 €. Donc, elle est ouverte aux commerçants dans le périmètre « Action Cœur de Ville ».

Une Commission d'attribution s'est réunie le 6 août 2021 pour étudier la demande de l'établissement « L'atelier Saint-Aspais » situé 51 rue Saint-Aspais.

Le dossier étant parfaitement recevable, il vous est demandé, Chers Collègues, de lui attribuer une subvention de 20 % à cet établissement, soit un montant de 2 500 €.

Monsieur Vogel : Merci. Monsieur Martin ?

Monsieur Martin : Oui, Monsieur Thiaw, c'est le 10ème dossier que vous nous présentez...

Monsieur Thiaw : 9ème !

Monsieur Martin : 9ème ? J'avais cet ordre de grandeur de projet de rénovation de vitrines. Je voulais savoir, chaque fois vous revenez avec un ou deux projets... Je voulais savoir, sur ces 9 dossiers, au final, pour notre information personnelle, combien ont reçu cette subvention ? Combien ont fini par réaliser les travaux ? Combien ont réussi à finaliser le dossier qui permet de la percevoir ?

Monsieur Thiaw : Alors, les 9 établissements ont constitué le dossier parce que pour qu'on puisse passer le dossier en conseil municipal c'est que les commerçants ont constitué leur dossier.

Donc, sur les 9 dossiers, il y en avait 4 pour qui, lors du dernier conseil municipal, nous avons voté une extension, une prolongation dans le délai. Ils arrivaient dans le délai et les travaux n'étaient pas faits. Sur ces 4, il n'y en a qu'un seul, « Le Francilien » de mémoire, qui n'a pas réalisé les travaux.

Donc, en gros, sur les 9, 3 demandes sont « en suspens ».

Monsieur Vogel : Merci. Pas d'autres questions ? On passe au vote. Abstention ? Opposition ? C'est adopté !

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention de 20 % de l'investissement éligible hors taxes soit 2 500,00 € à Monsieur Stéphane DURAY, pour le projet de rénovation de sa vitrine L'ATELIER SAINT ASPAIS située 51 rue Saint-Aspais.

PRECISE que les travaux de rénovation doivent être réalisés dans un délai de 6 mois à compter de la notification de la présente délibération au bénéficiaire, conformément au cahier des charges.

PRECISE que les subventions ne seront versées qu'après l'achèvement des travaux dans le délai imparti, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux par les services de la Ville.

PRECISE que les dépenses en résultant ont été inscrites au Budget 2021.

22 - OPERATION DE RAVALEMENT DES FACADES D'IMMEUBLE - DEUXIEME COMMISSION

Monsieur Vogel : Délibération n° 22, Baytir.

Monsieur Thiaw : Merci Monsieur le Maire. Toujours dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville », la Ville a mis en place un dispositif pour le ravalement de façades.

Donc, l'objectif de cette opération c'est de permettre aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs d'avoir une subvention pour rénover leurs façades.

Cette subvention peut monter jusqu'à 50 % des travaux, avec un plafond de 5 000 €. Si toutefois, si les travaux sont dans le périmètre... sont jugés comme faisant partie du patrimoine bâti protégé, il y a possibilité d'une augmentation de 20 % de cette subvention. On peut donc aller jusqu'à 6 000 € de subvention.

Lors de la 2ème Commission du 2 juillet 2021, nous avons eu le plaisir d'étudier 2 dossiers :

le premier dossier concernait un immeuble sis 17 rue des Potiers. Propriétaire Madame Maria Valiente et un deuxième immeuble situé 1 rue Eugène Briaïs, toujours Madame Valiente propriétaire.

La Commission a décidé d'octroyer 50 % de l'investissement éligible, soit 5 000 €.

Il vous est donc demandé, Chers Collègues, d'octroyer la subvention de 5 000 € à Madame Valiente pour effectuer ses travaux. Juste un petit point, vous verrez dans la délibération, nous avons ajouté des conditions pour le déblocage des fonds, conditions liées à tout ce qui est procédures administratives et surtout, surtout très important pour nous, c'est que parfois les rénovations sont faites et vous avez des câbles qui restent. On a donc exigé que la subvention soit versée qu'à la condition que ces câbles disparaissent pour ne pas gâcher le travail qui est fait.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Monsieur Thiaw, vous nous avez présenté ce dispositif de ravalement de façades lors du conseil municipal du 5 novembre de l'année dernière, donc ça fait quasiment une année. Là, on a un dossier qui se présente à nous. Visiblement, ce n'est pas un succès fou !

Je vous avais dit à l'époque où vous nous avez présenté ce dispositif qu'on aura très difficilement des résultats sur la base du volontariat à Melun en la matière. On a trop de propriétaires qui n'entretiennent pas leur patrimoine à Melun et dans ces propriétaires il y a des propriétaires qui ne manquent pas forcément de moyens. Ils peuvent percevoir des loyers qui sont assez conséquents, le prix du m² n'est pas donné à Melun.

Je vous avais expliqué à l'époque que beaucoup de villes en France pratiquent l'obligation du ravalement de façade, c'est un dispositif qui existe et qui marche très bien. Ça marche très bien dans beaucoup de villes, des grandes et des plus petites, dans des villes de la strate de Melun. Là où s'est pratiqué, tout le monde est très satisfait.

Donc, à la lumière des résultats, est-ce que vous êtes très satisfait ? Vous ne pensez pas qu'il serait temps de mettre vraiment l'accélérateur là-dessus et de pratiquer ce genre de politique et, éventuellement, d'attribuer sous conditions de ressources à des propriétaires qui manqueraient de moyens pour provisionner des ravalements de façades ? On a besoin d'améliorer la vision qu'on a du centre-ville aujourd'hui. On a un centre-ville dégradé, des commerces qui ferment, on a toujours des pas de porte qui sont vides de manière conséquente et ça continue !

Je vous donne un exemple : je viens de recevoir un sms. Je suis client Orange et je viens de recevoir un sms qui m'explique que la boutique Orange fermait ses portes définitivement. Là, on n'est pas sur un commerce, on est sur une activité de service et plus sur de la chaussure ou de l'habillement qui est en concurrence avec Carré Sénart.

C'est quand même inquiétant le centre-ville aujourd'hui à Melun, il est dans un état assez déplorable.

Donc, je vous propose quand même, je vous avais fait cette proposition, à la lumière du succès que vous avez avec ce dispositif de ne pas se limiter au volontariat mais de passer à quelque chose beaucoup plus volontariste. Merci.

Monsieur Thiaw : Deux points pour répondre à votre question Monsieur Martin. Ce n'est pas le premier dossier qui est présenté au conseil municipal, il s'agit du 4ème dossier, me semble-t-il.

Là où je suis d'accord avec vous, c'est que le dispositif démarre très lentement, je vous l'accorde.

Il faut savoir que les services ont repéré 53 façades qui sont des façades très abimées. Et à

tous ces propriétaires - mais ça on ne vous a pas attendu pour le faire – nous leur avons adressé un courrier recommandé leur rappelant que le Code de la construction et de l'habitation les obligeait à entretenir leur façade. Donc, ce que vous préconisez comme une solution miracle, nous l'appliquons !

Nous l'appliquons et je reviens sur ce que je vous disais la fois dernière, il ne s'agit pas de n'avoir que le bâton. Quand on regarde bien le diagnostic des propriétés et des copropriétés en centre-ville, vous avez pas mal de logements ou de bâtiments qui sont à l'abandon, où vous avez des propriétaires, des syndicats qui rencontrent des difficultés.

Nous, ce que l'on fait, on envoie la lettre recommandée, et ça je vous le dis et le répète, et à côté de ça on rajoute une partie explicative en disant aux propriétaires « c'est à vous de faire mais sachez que la collectivité est avec vous et si vous avez envie de faire, on peut vous soutenir financièrement ». On n'a pas écarté la soi-disant proposition que vous avez faite, nous l'appliquons !

Je termine. Il y a eu un temps de démarrage, ça je vous l'accorde, et quand nous avons constaté avec Monsieur le Maire de cette lenteur au démarrage, qu'est-ce que nous avons fait ? Il faut savoir que le dispositif fait partie de la concession à l'agglomération, ce que nous avons fait c'est que nous avons réuni les services qui s'occupent de ce dispositif en leur disant que nous voulons une accélération dans le travail.

Comme vous, nous constatons que les façades sont abîmées. Comme vous nous avons envie que les façades soient propres pour, justement, accroître l'attractivité du centre-ville.

Effet, action, réaction !

Au sortir de cette réaction, la SPL Aménagement 77 a engagé une personne qui gère ce dispositif. Donc, cette personne est allouée à ce dispositif.

Deuxième réaction, un bureau d'études, une agence de communication, parce que la problématique que nous avons c'est qu'à un moment nous n'avons pas la possibilité, la faculté de toucher les propriétaires. Une série d'actions de communication est prévue avec un site internet, avec une présence plus visible puisque le service se réunissait en bas dans la cave en-dessous du Service urbanisme.

Donc, toute une panoplie d'actions est prévue. Les lettres recommandées si vous pensez que c'est le miracle, nous l'appliquons.

Nous croyons à ce dispositif et nous continuerons à le soutenir !

Monsieur Martin : s'il vous plait, Monsieur Thiaw. Ce n'est pas du tout la proposition que je fais d'envoyer des lettres recommandées ! Ce n'est pas ça d'appliquer une politique locale d'obligation du ravalement de façade !

Ça passe par des arrêtés préfectoraux qui sont pris sur proposition passée en conseil municipal et ce n'est pas simplement envoyer... Parce que votre courrier recommandé à un propriétaire X, si de toute façon il n'a pas envie de les faire, parce que finalement il estime que ce n'est pas nécessaire d'entretenir son patrimoine melunais et qu'il préfère entretenir son patrimoine à Fontainebleau, c'est ce qui se fait avec des propriétaires qui ne manquent pas de moyens pour le territoire melunais, qu'est-ce qu'il en fait de votre courrier recommandé ?

Ma solution ce n'est pas d'envoyer des courriers recommandés ! Ce n'est pas ça !

Monsieur Mebarek : Je pense que l'idée, Monsieur Martin, du caractère comminatoire de la rénovation de façade, vous l'avez dit vous-même, ce n'est pas d'office. Le Code de la construction prévoit la possibilité d'imposer un ravalement de façade tous les 10 ans à condition, vous l'avez dit vous-même, d'être inscrit sur une liste préfectorale.

Vous dites sur proposition du Maire mais en réalité c'est le Préfet qui décide. Parce que le Préfet, Monsieur Martin, il a bien conscience des enjeux. La problématique du ravalement de façade qui s'imposerait aux habitants, elle est également liée aux moyens que ces habitants

ont pour rénover ces façades, ou même aux copropriétés. Si le Préfet décide de prendre ce type d'arrêté, les conséquences c'est quoi ? Le Maire va, éventuellement, faire appliquer ces arrêtés mais c'est quoi in fine, au bout du bout, lorsqu'un propriétaire occupant n'a pas les moyens d'assumer la rénovation de sa façade ? Il n'y a pas d'issue.

En réalité, il existe des dispositifs. On a un dispositif incitatif qu'évoque Baytir mais après on a aussi d'autres dispositifs comminatoires obligatoires. Ça n'a pas été évoqué mais on a l'ORI, l'Opération de Restauration Immobilière, ça n'a rien d'autre que ce que vous dites, Monsieur Martin, c'est l'obligation pour les propriétaires des réaliser les rénovations de façades ou même de restructurer complètement l'immeuble à l'issue d'une procédure, peut-être un peu longue, mais le bout de la chaîne, c'est une expropriation du propriétaire afin que la collectivité réalise les travaux. C'est quasiment le même effet que l'arrêté que vous évoquez. Mais vous imaginez que si le Préfet autorisait de manière générale ce dispositif à l'échelle de la Ville, ce serait en réalité pas réaliste parce que les propriétaires ne pourraient pas le faire et la Ville n'aurait pas les moyens de rénover l'intégralité des façades du territoire.

Monsieur Vogel : Donc, le dispositif qu'exposait Baytir, il est assez équilibré entre la carotte et le bâton. Et dans les villes où ces arrêtés ont été pris, très souvent le propriétaire écrit qu'il ne peut pas y faire face et on lui donne un délai.

Vous voyez, il n'y a pas de système magique. Je suis d'accord avec vous, il faut faire le maximum mais avant de bien élaborer quelque chose, laissez... Ça n'était pas très efficace avant, on vient de faire quelque chose, mettons-le en route pour voir. On en reparle dans 6 mois.

Je propose qu'on passe au vote : qui est-ce qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est parfait, à l'unanimité, c'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention de 50 % de l'investissement éligible TTC, plafonnée à 5 000 €, à Madame Maria VALIENTE pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 17 rue des Potiers.

ACCORDE une subvention de 50 % de l'investissement éligible TTC, plafonnée à 5 000 €, à Madame Maria VALIENTE pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 1 rue Eugène Briais.

PRECISE que la présente subvention est accordée à Madame Maria VALIENTE sous réserve de l'obtention des autorisations d'urbanisme déposées auprès de la Ville de Melun et du respect des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France ainsi que de la dépose et repose des câbles télécoms en façade dans un état ne dévaluant pas les travaux de ravalement pour le projet de ravalement de façade de l'immeuble situé au 17 rue des Potiers.

PRECISE que la présente subvention est accordée à Madame Maria VALIENTE sous réserve de l'obtention des autorisations d'urbanisme déposées auprès de la Ville de Melun et du respect des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France ainsi que de la dépose et repose des câbles télécoms en façade dans un état ne dévaluant pas les travaux de ravalement pour le projet de ravalement de façade de l'immeuble situé au 1 rue Eugène Briais.

PRECISE que les travaux de ravalement doivent être réalisés dans un délai de 12 mois à

compter de la notification de la présente délibération aux bénéficiaires, conformément au cahier des charges.

PRECISE que les subventions ne seront versées qu'après l'achèvement des travaux dans le délai imparti, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux par les services de la Ville de Melun.

PRECISE que les dépenses en résultant ont été inscrites au Budget 2021.

23 - SCHEMA DIRECTEUR DU PATRIMOINE IMMOBILIER COMMUNAL APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE FOURNITURE D'ENERGIE THERMIQUE POUR L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE 28-30 AVENUE GEORGES POMPIDOU

Monsieur Vogel : Délibération n° 23, Gilles.

Monsieur Ravaudet : ... Oui, ça sera mieux avec le micro ! Merci Monsieur le Maire.

La Ville de Melun a conclu auprès de la société DALKIA un marché public de performance énergétique et de conduite des installations de chauffage.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons actualisé les prestations de ce contrat via un avenant pour, notamment, mettre à jour les équipements pris en charge sur les différents sites et modifier la répartition du montant de l'entretien courant facturé entre les logements et le gymnase Johannes Raymond qui se partagent la même chaufferie.

A la suite de la vente des logements situés au 28/30 avenue Pompidou et la mise en place du syndic de copropriété, une convention de répartition des charges liées à la chaufferie commune a été établie.

La présente délibération a pour but de répercuter les conséquences de la demande DALKIA entrées en vigueur suite au précédent conseil municipal et à la convention signée par le syndic en 2019. Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de cet avenant n° 1 ayant pour objet la modification du montant tarifaire fixe de la convention initiale ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes s'y rapportant et de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Vogel : Je propose de voter : qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 ci-annexé ayant pour objet la modification du montant tarifaire fixe TFEM de la convention initiale.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes s'y rapportant.

24 - ACQUISITION AUPRES DE L'ETAT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AI N° 269, D'UNE CONTENANCE DE 244 M2, SISE RUE EMILE LECLERC

AUTORISATION DE SIGNATURE

CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur Vogel : Guillaume, délibérations n° 24, 25 et 26.

Monsieur Dezert : Oui, donc 24, 25, 26. Il s'agit de régularisations foncières. La n° 24 concerne la rue Louis Baunier à l'angle avec la rue Emile Leclerc. Il y a effectivement des travaux de voirie qui ont été réalisés et aménagés sur la parcelle n° 269 qui est une parcelle de l'EOGN.

Donc pour régulariser cette emprise foncière, maintenant que les travaux ont été réalisés, il est proposé que la Ville rachète ces 244 m² au prix de l'euro symbolique.

Donc, je demande à ce qu'on autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce dit acte.

Monsieur Vogel : Pas de questions ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir auprès de l'Etat, la parcelle cadastrée section AI n° 269, d'une contenance de 244 m², au prix de 1 euro.

DECIDE d'affecter cette parcelle à un usage de voirie communale et de la classer dans le domaine public de la Commune.

DESIGNE Maître Maxime Bertin, Notaire à Melun, 3 place Chapu, en tant que Notaire représentant la Ville de Melun.

PRECISE que les frais de géomètre sont pris en charge par la Ville de Melun.

PRECISE que les frais de notaire inhérents à l'acte d'acquisition, seront pris en charge par la Ville de Melun.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

PRECISE qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée au Service du Domaine.

25 - PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE

RESIDENCE BOSSUET - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AM N° 340

Monsieur Vogel : Suivante.

Monsieur Dezert : La suivante concerne le PRU, le Programme de Rénovation Urbaine qu'il y a sur les Hauts de Melun. C'était nos premiers travaux sur le PRU en 2008 et... vous m'entendez ? Ça concernait des travaux de résidentialisation, principalement des aménagements de hall et de divers travaux sur ces différents collectifs.

Il y a eu, en fait, dans le déclassement et la désaffectation des différentes parcelles qu'on rend à cette Résidence Bossuet, une erreur matérielle, on n'a pas désaffecté l'ensemble de la parcelle. Donc, en lieu et place des 5 247 m² on a désaffecté 5 054m². Il y a donc lieu de déclasser et désaffecter les 193 m² manquants.

Je demande au conseil municipal de constater la neutralisation et désaffectation de l'emprise de 193 m² et de prononcer le déclassement de la partie de la section cadastrée AM n° 340 afin de l'incorporer dans le domaine public communal.

Il y a des plans pour illustrer ce que je dis car ce sont des noms de parcelles, des m² ce n'est pas évident. On comprend mieux avec les annexes.

Monsieur Vogel : On vote : abstention ? Opposition ? Adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

CONSTATE la neutralisation et la désaffectation de l'emprise de 193 m² faisant partie de la parcelle cadastrée section AM n° 340.

PRONONCE le déclassement de l'emprise de 193 m² de la parcelle cadastrée section AM n° 340, afin de l'incorporer dans le domaine privé communal.

**26 - PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE
ECHANGE FONCIER ENTRE LA COMMUNE DE MELUN ET LA SOCIETE
TROIS MOULINS HABITAT
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIE
AFFECTATION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur Vogel : Délibération suivante Guillaume.

Monsieur Dezert : La suivante est dans la même veine, sur la même opération. Dans le cadre de la Rénovation Urbaine du bâti qui appartient à Trois Moulins Habitat, c'est un échange foncier. On reprend des parties qui reviennent dans le domaine communal et d'autres parties restent justement auprès de TMH.

C'est un échange foncier à l'euro symbolique. De la même manière, la délibération a pour objet d'autoriser le Maire à signer cet échange foncier.

Pareil, la petite annexe qui présente ce qui revient à la Ville, donc une partie de parking, et ce qui reste dans l'emprise du collectif de TMH.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci Guillaume.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'échange foncier suivant :

- Cession par la Commune de Melun à Trois Moulins Habitat, des parcelles cadastrées section AM n° 349, 340, 344 et 346, d'une contenance totale de 5 924 m² environ.

- Cession par Trois Moulins Habitat à la Commune de Melun, de la parcelle cadastrée section AM n° 237, d'une contenance totale de 528 m² environ.

PRECISE que cet échange foncier se fera sans soulte et moyennant un euro symbolique entre la Ville de Melun et Trois Moulins Habitat.

DECIDE d'affecter la parcelle cadastrée section AM n° 237 cédée par Trois Moulins Habitat, à un usage de voirie communale et de la classer dans le domaine public de la Commune.

DESIGNE Maître Nicolas Guenot, Notaire à Melun, 36 rue du Général de Gaulle, aux fins de rédaction de l'acte.

PRECISE que les frais de notaire inhérents à l'acte d'échange, seront pris en charge par Trois Moulins Habitat.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes notariés et documents se rapportant à cet échange foncier, notamment pour ce qui concerne l'éventuelle constitution de servitudes.

PRECISE qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à Trois Moulins Habitat.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021.

27 - DENOMINATION DES VOIES - OPERATION CENTRAL NATURE SUR L'ANCIEN CENTRE PSYCHIATRIQUE "CONSTANCE PASCAL"

Monsieur Vogel : Délibération n° 27, Mathieu.

Monsieur Duchesne : Merci Monsieur le Maire. Comme vous le savez, le site de l'ancien centre psychiatrique Constance Pascal, sur lequel est actuellement aménagé un ensemble d'immeubles collectifs et individuels a nécessité la création de nouvelles rues et espaces auxquels il est demandé de donner des noms.

Monsieur le Maire et nous avons associé le Service culturel de la Ville aux réflexions des agents du Service urbanisme. Nous leur avons demandé de travailler en tenant compte de plusieurs critères.

Le premier de ces critères étaient qu'a minima il y ait un équilibre entre le nom des femmes et le nom des hommes. Résultat, il y aura plus de femmes que d'hommes qui seront représentés dans cette sélection : 6 femmes, 4 hommes. Et ça tombe bien, puisque vous le savez, à ce jour, les hommes sont beaucoup plus représentés quand on prend tous les noms de rues et de voies de notre Commune.

Le deuxième critère, c'était l'ancrage local. Dans la mesure du possible, on avait demandé aux services que les noms de rues sélectionnés soient en lien avec notre histoire, notre patrimoine.

Le troisième critère, c'était de ne pas s'enfermer dans la psychiatrie sous prétexte que le site était jadis utilisé avec un hôpital psychiatrique. Essayer de se mettre un peu à la place des habitants et qu'il n'y ait pas que des noms de docteurs, de médecins, de spécialistes de la

médecine. Résultat, nous avons seulement 6 sur 11 des noms qui se réfèrent à des médecins ou des personnes du corps médical.

Et le quatrième critère, enfin, c'était d'essayer de mettre à l'honneur des hommes et des femmes aux destins variés avec des origines diverses. Voilà !

Enfin, vous noterez qu'il y a un nom de rue qui ne porte pas un nom ou un prénom, c'est la « rue de la folie douce » car nous nous sommes dit collectivement, et les agents et les élus, que c'était bien aussi d'avoir un grain de folie dans la vie ! Voilà.

Monsieur Vogel : Ségolène Durand.

Madame Durand : Oui, moi je vais revenir sur le sujet des 463 logements et je vais faire référence, si vous me le permettez, au compte-rendu du 5 novembre 2020. Je ne sais pas si vous vous souvenez de ce compte-rendu ou de cette séance ? C'est la séance où Monsieur Mebarek a aimé faire référence à Monsieur Trump.

A ce moment-là, j'avais déjà posé une question concernant les logements et concernant Renault qui était sur le point de partir et des logements qui allaient se construire à la place du concessionnaire Renault. Les logements sont en train d'être construits, nous avons là 463 logements également.

J'avais évoqué le sujet en disant que le problème de la création de logements supplémentaires ça avait des répercussions importantes. J'avais demandé à ce qu'on débattenne de façon intelligente sur le sujet logement, j'avais demandé une commission logement.

Il y a une commission urbanisme qui a été créée, pas logement mais urbanisme. Sauf erreur de ma part, mais il me semble qu'en urbanisme vous n'avez pas parlé de ce problème de logements. Je vous avais également interpellé sur la question des équipements publics. Monsieur le Maire, vous m'aviez répondu à ce moment-là que, en effet, « il y avait un problème des équipements publics qui devaient suivre : les crèches, les écoles, les routes, les parkings, etc. » - je vous cite dans le compte-rendu.

Aujourd'hui, ma question c'est : on a des logements supplémentaires, on a d'autres logements avec Renault comme je viens de le dire, je souhaiterais savoir quels équipements vont être mis en place ? On parle de rues, on parle de voiries, on parle de réaménagement, c'est très bien, il faut réaménager.

Moi, ma question, ça va être sur les équipements publics, ça va être sur le stationnement – on voit bien que sur Giga Store, l'ancien site, pardon, de Giga Store, les logements ça crée des difficultés notamment pour les riverains puisqu'il y a des difficultés de stationnement.

Je souhaiterais savoir où on en est. Je réitère ma demande de parler de façon intelligente autour de la table pour qu'on puisse débattre de ces logements qui fleurissent puisqu'il y en a également rue Dajot qui fleurissent (il y en a 38 je crois), pourtant les équipements n'arrivent pas, c'est long à construire, c'est coûteux. Comment vous allez faire également pour les collèges et les lycées ? Est-ce qu'il y a des demandes spécifiques qui ont été faites... Monsieur le Maire ? Est-ce que vous pouvez m'écouter ça serait sympathique !

Monsieur Vogel : Je vous écoute, ne vous inquiétez pas !

Madame Durand : Me voilà rassurée !

Monsieur Vogel : Pas un mot ne m'échappe !

Madame Durand : Super ! Comment vous allez faire également pour les collèges et les lycées ? Est-ce qu'il y a un échange qui s'est fait avec le Département et la Région ? Vous en tant que Conseiller Régional ? Puisqu'au bout d'un moment ça sature, le Conseil d'Administration

de Léonard de Vinci, d'ailleurs, le répète à chaque fois, puisque nous accueillons beaucoup de gens, beaucoup de jeunes. Henri me dira qu'au niveau des classes on va faire ce qu'on peut mais au niveau des collèges et des lycées qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce que vous pouvez répondre à cette problématique d'équipements publics dont vous avez parfaitement connaissance ?

Monsieur Vogel : Ce n'est pas vraiment l'objet de la délibération mais tu veux dire un mot Guillaume ?

Monsieur Dezert : Je vais juste dire un petit mot. C'est une réalité, effectivement, des logements qui sont réalisés en nombre. Il se trouve que la révision du PLU nous permettra de canaliser ces promoteurs qui investissent les lieux. De réduire la masse et le nombre de logements et avoir des logements de qualité, c'est un objectif à court terme en 2023 lorsque le PLU sera révisé.

Alors, effectivement, il va y avoir un impact, et ça, Henri est plus à même de répondre avec l'adéquation des écoles.

Monsieur Mellier : En ce qui concerne de ce qui est de notre compétence, je peux dire un mot, quand même, pour rassurer Ségolène sur les collèges et les lycées. On n'est pas du tout absents d'un dialogue avec le Département et la Région.

Sur les écoles, je l'ai dit, nous avons eu des commissions là-dessus et on en aura encore. Depuis le début, on connaissait les 400 ou 460 logements de COGEDIM, alors Renault ça a été ajouté, je te le concède, ça a été une surprise en plus, si je puis dire. Tout ça sur la sectorisation de Decourbe. Donc, le projet Decourbe, on en a déjà parlé, vous avez participé, vous savez le problème que l'on a eu, malheureusement, indépendamment de notre volonté avec le premier maître d'œuvre qui avait été désigné, sinon on serait déjà loin ! On a relancé un concours et, bientôt, on va désigner j'espère le bon cette fois-ci.

Le projet Decourbe, il est clair... je laisserai Emmanuel parler des crèches sur le site Decourbe. Sur les écoles, en ce qui concerne la maternelle, actuellement ce sont des préfabriqués qu'on enlèvera... des modulaires, que l'on replacera ailleurs et qui vont resservir dans d'autres quartiers de Melun. Ce ne sont pas des préfa, ce sont des modulaires, ce qui n'a rien à voir. D'ailleurs, si vous interrogez les profs à Decourbe, ils vous diront qu'ils adorent être là-dedans car ils sont plus confortables que les bâtiments anciens que l'on a. On aura une maternelle de 6 classes (je parle sous le contrôle de la Directrice de l'Education) et on étendra l'élémentaire à 10 classes, c'est-à-dire qu'on aura un ensemble qui sera équivalent à celui de l'Ecoquartier et on y ajoute un restaurant scolaire, sur le site Decourbe, d'environ 250 places pour éviter les transports.

Tout ça va se faire entre maintenant et la fin du mandat et le début de l'autre parce qu'on a, malheureusement, pris un an et demi de retard (on ne va pas rallonger le mandat pour notre confort personnel), on attendra 2027 pour terminer l'opération Decourbe.

En attendant, et c'est bien ça toute la réflexion et c'est pour ça que je vous disais tout à l'heure qu'il ne faut pas nous reprocher de ne pas anticiper parce qu'on a anticipé des réunions, notamment avec l'Académie. Eux veulent une projection à 3 ans de la carte scolaire de Melun, ce qui est assez logique. Donc, on les rencontre prochainement avec Monsieur le Maire pour leur expliquer les opérations tiroir qu'on propose puisque l'année prochaine on va, d'un seul coup, « vider » de 225 / 230 enfants les écoles du plateau Simone Veil, ces écoles-là vont devenir (comme on l'a fait pour l'Ecoquartier en son temps) la transition en attendant Decourbe. On fera l'inverse, les enfants qui sont sur COGEDIM on les transportera à Simone Veil et va faire en sorte, comme ça, que tous les enfants puissent être scolarisés.

Dès qu'on aura la maternelle Decourbe en 2025/2026, là ça ne posera pas de problème, Pour

l'élémentaire, il faudra attendre 2027 pour que ce soit terminé complètement, sous réserve, je le redis, du concours... Alors là, ce que je dis, c'est que nous, on a envisagé, c'est le cahier des charges qui le dit... maintenant on va voir, Monsieur le Maire, le concours... qui est-ce qui va sortir.

Normalement, pour les écoles, on ne sera pas pris au dépourvu. Je laisse maintenant Emmanuel parler des crèches car il y a un projet « qui est dans la seringue ».

Monsieur Vogel : Emmanuel, à toi. Comme on est hors délibération, rapide, et après on va passer au vote.

Monsieur Adjouadi : Merci Monsieur le Maire. Concernant la question de Ségolène concernant les équipements au niveau des crèches, tout le monde sait qu'il y a la Crèche Les Colibris qui est en construction actuellement et qui sera livrée fin 2022 / début 2023 pour 60 berceaux. On a d'ailleurs visité ce matin le chantier.

On peut également se réjouir que depuis début septembre notre crèche accueille une crèche Montessori. Une micro crèche de 12 berceaux qui a ouvert ses portes le 9 septembre et c'est une excellente nouvelle. Ça montre que notre ville est attractive pour ce genre de structure.

Pour 2022, il y a un marché qui est en train d'être lancé avec le cahier des charges qui a été terminé pour l'achat de berceaux. Une vingtaine de berceaux... on est en train d'attendre l'appel d'offres qui va être fait.

Et concernant le site Decourbe, là aussi il y a un projet mais qui est plus lointain qui viendra après que l'école soit construite, d'une crèche. On ne sait pas encore sous quelle forme, est-ce que ce sera la Ville qui la construira ou une autre solution, mais en tout cas, il y a bien une crèche qui sera prévue sur cet espace. Merci.

Monsieur Vogel : Madame Durand vous demandez la parole ? Monsieur Guion aussi ?

Monsieur Guion : Madame Durand en premier.

Madame Durand : Je vais juste revenir, Monsieur le Maire, sur ce que vous disiez tout à l'heure sur « c'est pas le sujet ». Excusez-moi mais c'est quand même le sujet ! On l'a dit tout à l'heure mais il y a beaucoup de logements qui fleurissent dans Melun. Ça construit beaucoup. Ça construit beaucoup et vite !

Monsieur Vogel : Attendez Ségolène...

Madame Durand : C'est important...

Monsieur Vogel : Délibération n° 27... Il ne faut pas exagérer !

Madame Durand : Non...

Monsieur Vogel : Non, non. Délibération n° 27 dénomination des voies ! Voilà !

Madame Durand : Attendez, il y a marqué...

Monsieur Vogel : Non ! Il n'y a pas marqué le nombre...

Madame Durand : il y a marqué 463 logements...

Monsieur Vogel : Non, sinon on peut prendre un mot...

Madame Durand : Mais...

Monsieur Vogel : Non ! C'est par bienveillance que j'ai donné la parole pour vous laisser donner une explication mais il n'y avait pas lieu de vous la donner ! Et si vous insistez, je ne vous la donnerai plus la prochaine fois ! Vous êtes hors délibération.

Madame Durand : ...

Monsieur Vogel : L'objet ce n'est pas le nombre de logements que l'on fait, l'objet c'est la dénomination des voies...

Madame Durand : L'objet c'est la dénomination des voies sur de nouveaux logements !

Monsieur Vogel : Je vous donne la parole, si en plus...

Madame Durand : C'est anti-démocratique de ne pas me donner la parole !

Monsieur Vogel : Mais non, ce n'est pas anti-démocratique ! ...

Madame Durand : La démocratie, sauf erreur de ma part, depuis le début du conseil...

Monsieur Vogel : Bon, maintenant, j'ai un nouveau système vous voyez : quand je vous coupe la parole, je vous la coupe !

Madame Durand : Non, mais, attendez ! Vous rigolez ?! ...

Monsieur Vogel : Non ! Non ! Laissez-moi finir ! Laissez-moi finir et vous parlerez après moi ! A la Région, ça marche comme ça ! Vous avez cité la Région. C'est tout à fait démocratique.

Madame Durand : Non, mais...

Monsieur Vogel : Je vous dis que vous attendez que j'ai fini pour parler. Vous ne parlez pas en même temps que moi !

Deuxièmement, cette délibération, elle a un titre, on doit parler de la dénomination des voies ! Par gentillesse, parce que je me suis dit « on va vous renseigner » puisque vous étiez inquiète et que vous me citiez... mais c'est tout. On n'a pas à dire tout ce qui vient d'être dit ! Voilà !

Madame Durand : Non mais attendez...

Monsieur Vogel : Non ! Il n'y a pas à attendre !

Madame Durand : Non, mais tout à l'heure on parlait de Groenland et là... on parle de logements...

Monsieur Vogel : Non, vous avez complètement détourné, ce n'est pas du tout la même chose ! Vous avez complètement détourné la délibération de son objet, ça n'avait rien à voir avec ce qu'elle disait. Non, vous avez tort. Il faut le reconnaître quand on a tort.

Madame Durand : Même quand j'ai raison ?!

Monsieur Vogel : C'est terminé, on passe au vote ! Monsieur Guion, si c'est sur le sujet de la délibération, la dénomination des voies, Ok. Sinon, je ne vous donne pas la parole.

Monsieur Guion : Alors, c'est sur le sujet de la dénomination des voies.

Monsieur Vogel : Parfait !

Monsieur Guion : Si je peux me permettre d'y aller juste après, en deuxième partie de ma question. La première, je voulais défendre quand même Ségolène : à ma connaissance, c'est la première fois qu'on parle de ce projet au conseil municipal ;

Monsieur Vogel : Non, ce n'est pas vrai du tout ! Un jour, quand il y aura une délibération sur le sujet on en parlera. Pour l'instant, on en est à la dénomination des voies !

Monsieur Guion : A ma connaissance, mais je peux me tromper, mais c'est la première fois qu'on parle de ce sujet - 463 logements, ce n'est pas rien – en conseil municipal ! Et donc, c'était l'occasion. Vous avez bien voulu en parler un petit peu, mais vous auriez pu...

Monsieur Vogel : C'est pour ça que vous avez pu répondre !

Monsieur Guion : Ségolène continuait sa question, mais ce n'est pas grave, on en reparlera plus tard, j'imagine, de ce sujet parce que ce n'est pas rien 463 logements, c'est plus de 1 500 personnes.

Monsieur Vogel : Tout à fait !

Monsieur Guion : Pour revenir au sujet de la délibération, j'ai cherché qui était Désiré Bouquinville.

Monsieur Vogel : Ça, c'est dans la délibération Ségolène !

Madame Durand : Franchement...

Monsieur Vogel : Non ! Vous n'avez pas la parole ! Je ne vous donne pas le son, je vous dis qu'il faut de la démocratie ! Vous nous donnez des leçons de démocratie ! A force... Non, la démocratie, ça a un sens ! Il y a des délibérations, il y a un déroulé de la séance ! Quand il s'agira de parler du nombre de logements et des équipements publics, on en parlera. Pour l'instant... mais vous ne voulez rien comprendre ?! Vous continuez !

Madame Durand : ...

Monsieur Vogel : Non ! Vous n'avez pas le droit et lui non plus d'ailleurs, il n'a pas à faire des exposés généraux... et c'est pour ça d'ailleurs...

Madame Durand : ...

Monsieur Vogel : Non, non, non ! Je vous ai donné la parole ! Justement, je ne vous la donnerai plus dès que ça ne concernera pas la délibération ! Je ne la donnerai pas non plus aux

autres membres de la Majorité municipale !

Une fois pour toutes, la démocratie c'est le sujet ! Voilà ! J'en profite là pour mettre les choses au point une fois pour toutes !

Et donc, où est-ce qu'on en était ?... Les noms de rues ! Il avait posé une question. On y va ! Mathieu.

Monsieur Duchesne : Donc, je ne m'écarte pas du sujet. Pour répondre à ta question, Mickaël, Désiré Bouquinville était un charpentier, né en 1883, mort en 1946, qui a travaillé sur la charpente du clocher Saint-Barthélemy et au collège Jacques Amyot ainsi qu'au lavoir de la Fontaine Saint Liesne.

Madame Monville : C'est très bien ! Se féliciter qu'un charpentier ai un nom de rue, alors ça c'est très bien. Bravo !

Monsieur Vogel : Voilà ! Très bien ! On passe au vote ! Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Monsieur Vogel : Guillaume, délibération n° 28.

Madame Monville : Ça serait bien la prochaine fois de nous mettre en face des noms qui sont les gens. Par exemple, Marie Fouquet, j'ai cherché mais je ne sais pas qui c'est.

Monsieur Mellier : C'était la mère de Nicolas Fouquet.

Madame Monville : Ah ! C'était la mère de Nicolas Fouquet ! Je me demandais si elle avait un lien de parenté avec lui.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

D'ADOPTER les dénominations de voies suivantes (et reprises sous la forme d'un tableau récapitulatif –annexe 1- joint à la présente délibération) :

- Rue Constance Pascal
- Rue (piétonne) Henri Fréchon
- Square Abdallah D'Asbonne

PREND ACTE de la dénomination des voies privées suivantes :

- Rue Madeleine Bres
- Rue Angélique du Coudray
- Rue Georges Stein
- Rue Anne de Melun
- Rue Désiré Bouquinville
- Allée Suzanne Noel
- Allée Marie Fouquet
- Rue (piétonne) de la Folie Douce

D'APPROUVER les plans joints validant les noms attribués à l'ensemble des voies ; venelles et square.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**28 - LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DES VOIES PRIVEES ET ESPACES COMMUNS DE LA PLACE DE L'ERMITAGE, RUE DE L'INDUSTRIE, PASSAGE DE LA GARE, RUE DAUBIGNY, AVENUE ARMAND DE LA ROCHETTE, RUE ROSA BONHEUR
ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 2020.09.37.139 DU 17 SEPTEMBRE 2020
OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

Monsieur Dezert : Toujours dans la rétrocession des voies dans l'espace public. On est sur l'Ermitage, toujours pour éviter de faire, sur ce quartier, des procédures au cas par cas, on lance une procédure de transfert d'office des voies privées, ce qui va nous permettre de traiter le sujet de manière globale.

Vous avez en annexe les noms de rues sur lesquelles on va procéder à ce transfert d'office. L'idée, c'est que l'on puisse lancer une enquête publique qui permette, à son issue, de procéder à ce transfert. Donc, à travers cette délibération, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à ouvrir l'enquête publique préalable au transfert d'office et à accomplir les démarches relatives à cette procédure.

Monsieur Vogel : Pas de questions ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci Guillaume.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ABROGE la délibération n° 2020.09.37.139 en date du 17 septembre 2020.

APPROUVE le recours à la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal des voies et espaces communs du secteur de l'Ermitage au titre de l'article L.318-3 et R.318-10 du Code de l'Urbanisme. Les parcelles concernées par le projet de transfert d'office dans le domaine public communal sont les suivantes :

Cadastre	Contenance	Dénomination voirie
AY 260	240 m ²	9 place de l'Ermitage
AY 259	1 051 m ²	9 place de l'Ermitage
AY 210	340 m ²	3 passage de la gare
AY 125	281 m ²	1 place de l'Ermitage
AY 124	72 m ²	3 place de l'Ermitage
AY 123	68 m ²	5 place de l'Ermitage
AY 121	121 m ²	7 rue de l'Industrie
AY 113	696 m ²	1 rue Rosa Bonheur

AY 112	95 m ²	3 rue Rosa Bonheur
AY 105	236 m ²	5 et 5 bis rue Rosa Bonheur
AY 106	125 m ²	3 avenue Armand de la Rochette
AY 107	91 m ²	5 avenue Armand de la Rochette
AY 109	64 m ²	6 rue Daubigny
AY 110	44 m ²	4 rue Daubigny
AY 111	116 m ²	2 rue Daubigny
AY 114	296 m ²	11 place de l'Ermitage
AY 115	131 m ²	1 rue Daubigny
AY 116	112 m ²	3 rue Daubigny
AY 117	355 m ²	5 rue Daubigny
AY 31	197 m ²	9 avenue Armand de la Rochette 7 rue Daubigny
AY 30	96 m ²	9 passage de la gare
AY 29	59 m ²	7 passage de la gare
AY 28	63 m ²	5 passage de la gare

APPROUVE le dossier soumis à enquête publique annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à ouvrir l'enquête publique préalable au transfert d'office et à accomplir toutes les formalités relatives à cette procédure.

29 - AVIS PREALABLE SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE SUITE A LA VALIDATION DU SCHEMA DE PRINCIPE DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL MELUN VAL DE SEINE

Monsieur Vogel : Délibération n° 29, Michel.

Monsieur Robert : Oui, merci Monsieur le Maire. Alors, je ne sais pas si une présentation a été proposée mais je vais quand même donner quelques éléments sur ce dossier puisque nos collègues Conseillers Communautaires ont déjà eu des présentations en début d'année 2021 mais nos collègues Conseillers Municipaux de Melun n'ont pas encore eu les mêmes éléments.

Je rappellerai tout d'abord, avant d'examiner les diapos, que le projet de Pôle Gare ou de Pôle d'Echange Multimodal, remonte aux années 2013 quand cette opération importante et complexe a été prise en compte par le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, puis par le Plan Déplacements Ile-de-France et par le Plan de Mobilités en 2014 et le Contrat de Plan Région pour la période 2015/2020.

Ile-de-France Mobilité a été chargé du plan global de l'opération en lien très fort avec SNCF pour la connexion ferroviaire.

Un document d'orientation et de caractéristiques principales a été proposé à la concertation publique en 2018 et il a été l'objet de plusieurs scénarios mais un seul a été retenu, le scénario B, que je présenterai un peu plus en détail ensuite à partir du schéma qui est montré à l'écran.

Le document de caractéristiques principales a fait ensuite l'objet d'un travail entre tous les services d'Ile-de-France Mobilité, de la Communauté d'Agglomération. Je rappelle aussi que la Communauté d'Agglomération parce qu'il a été défini d'intérêt communautaire et qu'elle assure la maîtrise d'ouvrage de toutes les parties qui ne sont pas du domaine ferroviaire à proprement parler. Voilà pour situer à peu près le contexte.

À l'issue des deux ans de travail entre 2018 et 2020, Ile-de-France Mobilité a proposé un schéma de principe qui a été examiné par l'Agglomération et c'est à cette occasion que j'ai eu l'occasion de le présenter dans ma fonction de Délégué communautaire. J'avais fait également des présentations aux Conseillers municipaux de toute l'Agglomération qui le souhaitaient, ce qui a été fait en visio début janvier.

Ce dossier a été entériné par le Conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilité le 14 avril 2021 et, à cette occasion, le CA d'IDFM a également entériné le dossier d'enquête publique qui est l'objet de la présente délibération.

La délibération que nous devons adopter ce soir, après qu'on ait fait une présentation... je vais essayer de faire court mais il faut quand même qu'on détaille un petit peu. Il y a deux objets : il y a à la fois entériner la démarche d'enquête publique et également la mise en compatibilité nécessaire du PLU de la Commune de Melun.

J'en profite, là je fais un petit aparté, mais j'en ai informé les services. Dans le dossier et il faudra rectifier, surtout, dans la délibération, une petite erreur matérielle : je viens de citer la date du Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilités le 14 avril et il y a marqué 24 avril, il y a eu une coquille. Et de même, je suis très pointilleux sur l'orthographe, à « Séjourné » dans les considérants de la délibération, un « e » a été ajouté au mot « Séjourné ». Or, ce n'est pas la place qui séjourne mais c'est le nom. Peut-être que Mathieu pourra faire des recherches pour nous dire qui était Séjourné.

Ensuite, pour revenir à notre dossier, je peux vous proposer les grandes lignes du Schéma de principe, certains les connaissent déjà et donc c'est ce qui sera soumis à l'enquête publique qui va avoir lieu.

La procédure ... vous avez reçu, comme moi, un dossier volumineux de presque 800 pages. Le dossier d'enquête publique rappelle tous les éléments. Il y a 10 pièces plus ou moins importantes :

- La notice explicative,
- L'objet de l'enquête avec des informations juridiques,
- Un plan de situation,
- Le plan général de travaux,
- La caractéristique des ouvrages les plus importants,
- Les financements prévus,
- L'étude d'impact,
- L'évaluation socio-économique,
- Et ce qui nous concernera tout à l'heure, c'est le point J, la mise en compatibilité du PLU,
- Et quelques autres annexes.

Le Schéma de principe, très vite fait, tourne autour du scénario B qui a été retenu en 2018 après concertation publique. Ce scénario vise à la construction, c'est la grosse flèche que l'on aperçoit dans les deux sens, d'un passage souterrain dans le langage technocratique

pourrait-on dire... mais dans le langage employé par IDFM c'est passage souterrain, c'est pas sot, qui est caractérisé à la fois par une nouvelle modalité d'accès au quais SNCF mais également un lien ville/ville, c'est-à-dire entre Melun nord et Melun sud qui sera facilité et qui effacera le passage souterrain actuel qui est près de l'avenue Thiers et de la route départementale.

Alors, ce passage actuel sera transformé en passage souterrain vélo, comme c'est marqué sur le plan, et le souterrain actuel qui permet d'accéder aux quais ou de traverser lorsqu'on est muni d'un titre de transport, sera maintenu également.

Du côté des travaux réalisés par Gare et connexion, il y a cet aménagement de souterrain, il y a un agrandissement des quais, une prolongation avec une toiture qui protégera mieux les voyageurs, il y a un rehaussement des quais pour les personnes à mobilité réduite qui, avec le nouveau passage souterrain, pourront enfin accéder aux quais avec des systèmes d'ascenseurs et d'autres moyens

Ile-de-France Mobilités et Gare et connexion réalisent également ce qu'on appelle l'émergence nord ou la partie nord, c'est-à-dire à peu près au niveau du débouché du nouveau passage souterrain, grosso modo, c'est à la place des taxis actuellement, et qui sera l'accès principal de la nouvelle gare. La gare actuelle où l'on achète les billets et où il y a un point presse sera maintenue et réaménagée.

Je crois avoir dit l'essentiel des travaux de la SNCF et d'IDFM.

Ensuite, il y a des travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération qui sont tout ce qui n'est pas ferroviaire qui sont le réaménagement complet des gares routières, à la fois pour les bus urbains et les bus interurbains dénommés actuellement « Seine-et-Marne Express ». Tout le monde connaît la situation dégradée de tous ces flux qui se mélangent à la gare, tant pour sa partie nord que pour sa partie sud.

Au nord, il y aura un aménagement complet de la Place Gallieni qui privilégiera le passage des piétons et des vélos, voire des engins personnels s'il y a lieu, et il y aura aussi l'accès au futur bus en site propre TZEN 2. La gare routière nord se situe sur la partie grisée assez allongée, c'est sur la place périmètre ex-SERNAM où il a pour l'instant un parking provisoire, que l'on a déjà vu et qui a fait l'objet de conventions qui sont passées en conseil, et puis, il y aura une voie de contournement qui rejoindra là-bas. Cette gare routière sera réservée aux bus urbains.

Sur le sud, Place de l'Ermitage, deux bâtiments en meulière qui appartiennent à la société La Sablière, filiale de la SNCF, font l'objet d'un système à tiroirs d'acquisitions, de mise en cession à la SNCF pour qu'elle puisse démolir et que l'on puisse avoir un parvis sud avec beaucoup plus d'espace et harmonieux et qui pourra être aménagé.

Enfin, sur la partie grise, juste à gauche de la tête de Charles Humblot, il y a la gare routière sud réservée aux Seine-et-Marne Express.

Dernier point, je crois, le Parking de stationnement Régional (le PSR) qui a fait l'objet d'une délibération à l'Agglomération de le démolir et de le reconstruire en agrandissant sa capacité, décision du début d'année 2021.

Voilà à peu près l'essentiel des travaux.

Alors, sont prévus aussi des travaux connexes. Dans les travaux connexes, il y en a trois :

Une coulée verte, c'est le petit trait que l'on voit en pointillé qui part à peu près du débouché sur la rue Séjourné, près de la station Meli'vélo qui a été implantée, qui passera sur le pont et qui empruntera une ancienne voie précédemment utilisée par l'entreprise Grüber, la Brasserie Grüber du temps où elle était en activité et qui se dirigera ensuite vers une coulée verte qui

pourrait aller redescendre en pente douce vers l'Avenue Jean Jaurès, vers Dammarie-les-Lys et vers la Rue des Frères Thibault à Dammarie pour rejoindre un système de voie verte, rejoindre même jusqu'à la Seine ensuite.

Autre projet connexe, bien sûr, le projet tertiaire qui est contigu avec la réalisation de la gare routière. C'est ce que l'on voit et qui est marqué « projet immobilier quartier centre-gare » - ceux qui sont au fond ne doivent pas bien voir mais Charles a l'amabilité de nous le montrer, merci - qui fait l'objet de réalisation d'immeubles de bureaux, de commerces et d'activité et avec une voie d'accès pour le stationnement des véhicules de ces services de ce secteur, qui se fera par l'Avenue de la Libération mais on y reviendra parce que ça fera l'objet du dossier n° 30.

Voilà à peu près l'essentiel de ce schéma présenté. C'est donc tout ce dossier qui sera soumis à l'enquête publique. Le déroulé du processus, c'est le Préfet de Seine-et-Marne qui va déclarer la nécessité de l'enquête publique et lancer la procédure. Au préalable, il prend attache et demande l'avis des personnes publiques associées - c'est ce qu'il a fait l'année dernière - ce sont les communes concernées qui sont La Rochette, Dammarie et Melun, ce sont les Chambres Consulaires des Métiers, Industrie, etc.

Ile-de-France Mobilité a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur ce dossier. C'est obligatoire sur la majeure partie de des opérations depuis la loi de 2020, on attend encore un décret pour l'expliquer mais IDFM retient toujours cette procédure.

On aura bientôt l'avis de l'Autorité Environnementale et le Préfet pourra lancer la procédure.

Le calendrier prévisionnel, c'est une enquête publique après désignation du Commissaire Enquêteur qui devrait se tenir, d'après ce qu'il a dit lundi, en février. Rendu compte du Commissaire Enquêteur rendu en avril 2022. Une déclaration d'intérêt public qui sera prise par le Préfet lors du second semestre 2022, espérons-le, au plus tard 2023, ce qui nous permettra de lancer les chantiers au plus tard en 2023. Je crois qu'il y avait peut-être une vue... il y a un calendrier prévisionnel pour les travaux entre 2023 et 2028 à peu près, c'est très long mais c'est un chantier très complexe.

J'ai fini avec le premier point général. Je serais prêt à répondre.

Ensuite, sur le dossier mise en compatibilité des documents d'urbanisme, dans le langage abréviation DU, il y a quelques aspects... soit je les aborde tout de suite... oui, je vais les aborder tout de suite... Le PLU est compatible sur la majorité de son sens, notamment les orientations d'aménagement durable sont compatibles avec le projet ; le projet est également compatible avec les orientation d'aménagement et programmation (les OPA du PLU). Les modifications concerneront un complément à apporter au rapport de présentation du PLU pour exposer les motifs du projet Pôle Gare. Des modifications sur le Règlement de Zones, concernant certaines zones (les zones UE, les zones UG) en certains articles. Je peux vous donner tout le détail, ce sera très clair.. Non ? C'est clair ? Si vous le souhaitez... et puis les plans de zonage.

Donc là, il est décidé non pas d'entériner la modification du PLU mais d'adopter le principe de l'enquête publique et de cette conformité mais il y aura lieu de revenir après l'enquête publique de délibérer complètement.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Monville et Monsieur Martin après.

Madame Monville : C'est un débat qu'on a déjà eu à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, vous vous êtes un peu répété et, de fait, je vais me répéter également en faisant un peu plus concis et court car il est déjà tard, il est 22h00 passées. Une délibération d'une telle importance aurait dû passer en début de conseil et non à la fin afin que l'on puisse avoir

un débat sur ce sujet qui, à mon sens, intéresse toutes les melunaises et tous les melunais. J'ai toujours été contre ce projet, je l'ai déjà dit, car c'est une gabegie de l'argent public. D'ici à ce qu'il se fasse, on verra. Vous avez vu que l'Etat vient de mettre un terme à l'aménagement de la Gare du Nord et que l'Etat demande à l'aménageur de la Gare du Nord de redimensionner le projet à 50 000 000 €. Le projet que vous présentez ici, aujourd'hui, coûte, de mémoire 45 000 000, ce qui veut dire que la gare de Melun va coûter ce que l'Etat demande que coûte la Gare du Nord. Donc, d'ici à ce que le projet se fasse, à mon avis, il y aura eu beaucoup de travail qui malheureusement n'aboutira pas.

Il y a un intérêt à ce projet et un intérêt majeur, c'est la mise en accessibilité de la gare. Pour le reste, il est déjà tard, je vais juste dire une chose aux melunaises et aux melunais qui nous regardent : ce projet pharaonique qui va coûter presque 50 000 000 € n'amènera pas un train supplémentaire à Melun. Il n'y aura pas un train supplémentaire à Melun ! La chose intéressante dans ce projet – mais à mon avis on peut le faire pour moins, 50 000 000 €, excusez-moi ! – c'est l'accessibilité, ça fait longtemps qu'on l'attend, à part ça, tout le reste c'est du vent, c'est fait pour faire tourner de l'argent.

Monsieur Vogel : Michel.

Monsieur Robert : Oui, heureusement, il y aura l'accessibilité, c'est un sujet important. Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et j'allais dire accessibilité également extérieure de tous les usagers, de tous les modes de déplacement qui résoudra tous les désagréments actuels. Voilà.

Ensuite, on ne va pas refaire le débat qu'on a déjà eu, mais voilà l'essentiel.

L'enquête publique permettra à chacun d'avoir les éléments d'information et de s'exprimer.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui, merci Monsieur Robert pour votre document de plus de 700 pages – vous avez égayé mes soirées !

C'est un beau projet que vous nous présentez. C'est un beau projet à condition qu'il se fasse. Des projets sur 10 ans, il y en a déjà eu à la gare et ils ne se sont pas réalisés. Ce ne sont pas les mêmes personnes, ce n'est pas la même époque, on veut bien vous faire confiance.

Par contre, là où j'ai un élément d'inquiétude, c'est que nulle part dans votre dossier, ou alors ça m'a échappé, vous ne faites mention de l'installation d'un poste de police. C'était quelque chose que vous aviez dans votre programme, c'était quelque chose que nous partagions avec vous dans notre programme. A ma connaissance, là, on n'y fait jamais mention. Or, la sécurité à la gare, c'est un besoin primaire pour les usagers de la gare car aujourd'hui, à la gare, c'est un sujet qui laisse à désirer.

On a tous les trafics... je vais faire court... on a tous les trafics : de faux taxis, depuis quelques semaines on voit arriver des vendeurs de cigarettes à la sauvette, on a des faits divers sordides... On ne va pas tout retracer mais c'est quand même un lieu qui laisse à désirer à ce niveau-là et tous les usagers (notamment les femmes) vous parlent que rentrer tard ou à des heures un peu tardives – tard à Melun c'est 19h00 – c'est pas très sécurisant, il y a beaucoup de harcèlement de rue, etc.

Vous aviez l'ambition de faire une antenne de police pour réguler un petit peu tout ça au niveau de la gare, ça nous semblait une bonne mesure. Est-ce que c'est abandonné, s'il vous plaît ?

Monsieur Vogel : Monsieur Martin, c'est un peu collatéral, tout ce qu'a décrit Michel, ça va régler le problème, il n'est pas rentré dans le détail mais rien que l'accessibilité, la reconfiguration de la gare, la reconfiguration de tout le quartier, va sécuriser en soit.

Deuxièmement, en ce qui concerne le poste de police, vous n'êtes pas sans savoir que l'Agglomération a le projet de Police Intercommunale, qui serait localisée juste à côté de la gare et qui serait donc compétente, parfaitement compétente pour intervenir dans tout ce nouveau quartier que l'on est en train de créer.

Donc, les deux choses vont le faire mais la police n'a rien à voir avec le projet de Pôle d'Echanges Multimodal mais on n'a pas oublié ça.

Quant à l'impossibilité de faire le projet, je pense que, bon, on peut toujours penser qu'une bombe atomique peut nous tomber sur la tête ou qu'un autre virus va stopper l'ensemble des opérations mais je crois qu'on n'a jamais été aussi avancé et que des procédures juridiques ont été lancées. C'est un grand moment même, comme le dit le DGS : c'est la première fois qu'on est au stade de la déclaration d'utilité publique, c'est inarrêtable ! Il sera peut-être redimensionné si on manque de crédits, etc. D'ailleurs, la SNCF avait un très gros appétit au départ et, après, elle a réduit ses ambitions. Vous avez tout à fait raison, il n'y a pas beaucoup d'argent... enfin, il y a moins d'argent dans la caisse qu'il n'y en avait avant mais le projet est sur les rails ! Tiens, c'est le cas de le dire !

Oui ? Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je vous laisse finir ou alors vous finissez sur ce bon mot ?

Je voulais rebondir sur le fond de ce projet. Du coup, ce n'est pas 50 000 000 € Madame Monville, c'est 160 000 000 €, hors projet tertiaire qui a été rajouté par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine après. Donc, 160 000 000 € sur ce projet !

Mon propos, n'est pas de contester son utilité publique, quoi qu'on n'en est qu'à l'avis préalable, pas au dossier d'enquête publique. On n'en est pas du tout à l'utilité publique du projet, pour cela, il faut d'abord qu'une enquête publique se fasse, qu'on recueille la concertation et on n'en est pas garanti que l'utilité publique soit retenue à la fin de ce processus.

Cela dit, je ne veux pas le contester. C'est vrai que le Pôle gare est aujourd'hui dans un état délabré et mon collègue Philippe Martin a démontré quelques problèmes de sécurité qui en découlent plus les problèmes d'accessibilité mais je voudrais plutôt souligner des manques, voire des imprécisions, sur ce dossier, notamment au niveau de l'étude de circulation du Pôle d'Echanges Multimodal qui est un projet connexe, vous le savez, au projet TZEN 2 (qui a démarré en 2009, qui a eu une utilité publique en 2014 et qui n'a toujours pas démarré, vous le savez.

Alors, on apprend dans ce dossier que le planning, et je voudrais informer les melunais là-dessus, que les travaux sur l'Avenue Thiers pour le TZEN vont commencer début 2022, d'après le dossier. C'est-à-dire que début 2022, on va ouvrir toute l'Avenue Thiers pour faire les travaux préparatoires du TZEN 2. Il faut savoir que ça va durer 2 ans, c'est écrit dessus. Il faut que les melunais soient au courant du bazar que ça va être à ce moment-là !

Cette synthèse de circulation, elle donne d'autres indications en dehors de l'Avenue Thiers : on nous annonce un changement du plan de circulation mais c'est mécanique, bien évidemment, comme il va y avoir le TZEN 2 qui va passer, qui va prendre la Rue Dajot en sens unique, il va y avoir quelques changements de sens mais uniquement au niveau du quartier gare. On n'a pas du tout pensé la circulation au niveau global dans la ville. C'est-à-dire que tout ce qui va se passer sur les ponts, qui existe déjà, rien ne va changer. On imagine bien que les bouchons vont augmenter mais ça, on ne s'en occupe pas, on ne change pas le plan de circulation pour l'instant, on ne pense pas global. Pourtant, c'est un truc à la

mode « penser global, agir local » ! Je voudrais préciser ça.

On lit d'ailleurs dans cette synthèse circulation avec le projet connexe TZEN 2, donc là c'est pour informer les riverains de la gare, je lis, je ne vais pas inventer quoi que ce soit, j'ai lu les 700 pages, en diagonale, mais j'ai essayé de lire un maximum, en 5 jours c'était compliqué. Je lis que « sur les rues Damonville et Barbazan (les habitants apprécierons...) principalement à l'heure de pointe le matin, l'augmentation du flux sur ces voies est estimée entre 90 et 240 véhicules de plus aux heures de pointe par rapport à la situation de référence actuelle. Ceci devra faire l'objet d'analyses plus fines à mener ultérieurement (aux calendes grecques...) notamment pour tester des adaptations du schéma permettant de modérer les flux de ces deux voies ». Autrement dit, il va y avoir beaucoup plus de voitures sur ces petites rues mais on ne sait pas trop comment faire, mais on vous le dit juste comme ça...

La deuxième chose sur la synthèse circulation, avec le projet connexe TZEN 2, on nous annonce en conclusion que « après aménagement complet Pôle Gare et du projet en site propre TZEN, le trafic sera peu dégradé sur la RD 606 (Avenue Thiers, Avenue du Général Leclerc, les deux côtés du pont ferroviaire) par rapport à la situation actuelle car (ça c'est intéressant !) cet axe bénéficiera de la reprogrammation des feux optimisant le passage du TZEN en site propre en parallèle. Les gains de temps en transports collectifs devaient faciliter le report du mode VP (véhicule propre) vers le mode TC (transports en commun) » sans aucune donnée qui précise cela.

Or, vous n'êtes pas sans savoir que le TZEN a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique et qu'il y avait des études là-dessus et c'était écrit noir sur blanc, après étude, que le report modal grâce au TZEN 2 était de seulement 6 %. Je ne vois pas comment avec ce report modal de 6 % vous allez modifier... enfin, avoir « une petite dégradation », comme c'est écrit, sur la RD 606 ! Ça va être juste catastrophique ! On sait bien que rien n'est précisé là-dessus.

Deuxième chose au niveau de l'étude d'impact dans ce dossier, l'étude d'impact en phase « chantier ». En phase chantier, on imagine, vu l'ampleur, que l'étude va être intéressante et va être aussi un peu compliquée. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a beaucoup, beaucoup, d'emplois à cet endroit-là, beaucoup de commerces, beaucoup de poids au niveau du Tribunal... Vraiment, il y a de l'emploi, de l'activité économique et on nous dit que (je lis, pareil) « les principales perturbations pendant les travaux seront liées aux modifications de circulation dans les rues aux abords du pôle d'échange (sans plus de précisions...). De manière directe, la phase chantier va créer des emplois afin de réaliser les travaux (ben voyons !). Indirectement, le projet est susceptible d'avoir un impact positif sur les activités situées aux abords des zones de travaux. Le personnel travaillant sur les travaux est susceptible d'être source de clientèle supplémentaire pour les bars et restaurants ».

Je me demande si on ne se fiche pas un peu de nous dans cette étude d'impact et qu'on en arrive à nous dire qu'en phase chantier ça va être bénéfique pour les commerces ! Vous vous rendez compte de ce qui est écrit quand même ?

Donc, je m'interroge au vu de ces choses qui sont écrites, sur le sérieux de cette préparation d'enquête publique. C'est vraiment hallucinant ! Aucun chiffre là-dessus et on nous sort quand même qu'en phase chantier ça va être positif pour les commerces ! Voilà !

Quand je vois tout ça, je me dis que c'est curieux que sur un tel document il n'y ait pas plus d'infos. On risque là, juridiquement, d'avoir des remarques des riverains, que ce soit des activités économiques ou des habitants, qui prennent mal ce pôle d'échanges multimodal qui pourtant est nécessaire, j'en suis d'accord.

Monsieur Vogel : Merci. Michel !

Monsieur Robert : Juste quelques mots. Merci Mickaël d'avoir rectifié le montant de

l'opération globale qui, effectivement, a été annoncée au printemps à 160 000 000 €. Comme l'a dit Monsieur le Maire, IDFM et Gares et connexion sont en train de réviser les coûts, du moins en ce qui les concerne. On arrivera en phase prévisionnelle à des coûts certainement moins forts.

Ce que je veux d'abord rappeler, c'est la nécessité de ces travaux. Tout le monde... moi, je crois que c'est une chance pour Melun d'avoir enfin le début de quelque chose alors que tout le monde attend que cette gare soit refaite depuis... moi j'attends depuis les années 2000 qu'on parle de ça, sinon avant !

Ensuite, je rappelle que la situation actuelle, c'est 15 000 000 de voyageurs/ an dans cette gare, 47 000/ jour, c'est plus que la Gare Saint-Charles de Marseille et la gare de Nantes et cette situation avec un trafic, etc., il faut faire quelque chose !

Deuxième chose, pour répondre à Mickaël Guion, les éléments qui sont ici présentés par Ile-de-France Mobilité et élaborés par ses soins, avec des études et des citations faites par Mickaël à partir de l'étude du prestataire SISTRA, on n'est qu'à un stade schéma de principe, on est loin d'être dans les dossiers avancés d'avant-projet sommaire, d'avant-projet pro, d'avant-projet détaillé, etc. On en est pas du tout à la phase travaux.

Oui, quand on a des projets complexes, il y a des désagréments, tout le monde en a conscience. Bien sûr que toutes les mesures seront recherchées pour qu'il soit le plus faible possible, et voilà !

Parallèlement, je rappelle que ce projet d'importance communautaire et d'importance très stratégique pour notre territoire s'inscrit au milieu d'autres dossiers que je citerai vite fait :

- Le Contrat national signé entre l'Agglo et l'Etat qui prévoit des études de circulation,
- Il y a aussi le Projet de territoire de l'Agglo qui se met en place, qui est concomitant et qui est un complément sur les aspects de mobilité.

Voilà à peu près.

Monsieur Vogel : Merci Michel. On passe au vote : qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ?... Non... S'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Merci.

Adopté par 6 voix contre et 36 voix pour, le Conseil Municipal :

D'EMETTRE un avis favorable aux objectifs et au dossier d'enquête publique précisant les éléments de programme, les coûts, les clés de répartition financière des partenaires du projet et la mise en compatibilité du document d'urbanisme communal au profit de la réussite globale de l'opération PEM Gare de Melun annexé à la présente délibération.

D'EMETTRE un avis favorable aux documents et plans présentant les mesures de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme au projet du PEM Gare de Melun, ci-annexés (Pièce J).

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**30 - POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE LA GARE DE MELUN
CESSION AMIABLE, SANS DECLASSEMENT PREALABLE, A LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE, DES
PARCELLES CADASTREES SECTION AY N°204 ET 208.
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIE**

Monsieur Vogel : Délibération n° 30. Michel. J'espère que ça va être rapide !

Monsieur Robert : Monsieur le Maire, je prends note de votre remarque, je vais aller vite !
J'ai cité le projet connexe des bâtiments tertiaires développé par l'Agglo tout à l'heure. Pour réaliser ce projet, il convient d'accomplir une trémie d'accès souterraine qui partira de l'Avenue de la Libération. A cette fin, l'Agglomération qui porte ce projet doit se voir rétrocéder deux parcelles citées dans le rapport, les parcelles 204 et 208, d'une superficie totale 1 280 m².

On ne les voit pas très bien sur le plan mais ce sont des parcelles qui actuellement servent de parking communal, juste situées derrière les immeubles de bureaux le long de l'Avenue de la Libération, là où il y a la Société Générale et quelques autres services. C'est une petite partie. L'Agglo s'engage par une convention à signer et pour laquelle prévoit que le Maire soit autorisé à la signer... l'Agglo dans cette convention s'engagera à permettre la continuité du parking nécessaire. Voilà ! Les parcelles sont sur le plan du dossier annexé.

La décision, c'est d'autoriser la cession des parcelles, de désigner Maître Alain Legal Notaire pour la rédaction de l'acte, frais de notaire pris en charge par la CAMVS, autoriser le Maire à signer tous ces actes.

Monsieur Vogel : Merci Michel. Opposition ? Même chose. Abstention ? C'est adopté.

Adopté par 6 voix contre et 36 voix pour, le Conseil Municipal :

DECIDE de céder à la CAMVS, les parcelles cadastrées section AY n° 204 et n° 208, d'une contenance d'environ 1 281 m², au prix de 1 euro.

DESIGNE Maître Pierre-Alain Le Gal, Notaire à Melun, 3 place Chapu, aux fins de rédaction de l'acte.

PRECISE que les frais de notaire inhérents à l'acte d'acquisition, seront pris en charge par la CAMVS.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes notariés et documents se rapportant à cette cession, notamment pour ce qui concerne l'éventuelle constitution de servitudes.

PRECISE qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à la CAMVS.

31 - INSTAURATION D'UNE PROCEDURE DE DEPISTAGE D'ALCOOL ET DE STUPEFIANTS DANS LE REGLEMENT INTERIEUR DE LA VILLE DE MELUN

Monsieur Vogel : On passe à la délibération suivante, c'est l'instauration d'une procédure de dépistage. On avait retiré cette délibération qui n'était pas au point. Donc, Jean-Baptiste.

Monsieur Olivier : Oui, Monsieur le Maire. Dans un souci de prévention des risques professionnels, puisque depuis plusieurs années, la Ville de Melun a enclenché une politique en ce sens, il est proposé de modifier les Règlement Intérieur pour permettre que des tests de dépistage d'alcool et de stupéfiants puissent être réalisés parmi les agents qui sont amenés à exercer des postes potentiellement dangereux, dangereux pour eux-mêmes, dangereux pour leurs collègues, dangereux pour tous puisque certains agents sont conduits à travailler, évidemment, avec le public et quelques fois les plus jeunes.

C'est donc un souci de prudence et de protection de tous, il en va de la responsabilité de la Collectivité.

Il s'agit, je l'ai dit également, d'anticiper le plus tôt possible le problème de dépendance de l'agent afin de l'aider à résoudre ce problème, l'accompagner à le résoudre. Voilà rapidement. Tout est dit dans la délibération, il s'agit pour le N+1 de pouvoir demander à faire réaliser un test. Il y a des garanties pour l'agent, évidemment. Et pourquoi il y a une liste de postes de travail, et bien c'est, comme je viens de le dire, pour respecter la réglementation qui nous dit de lister, de sélectionner les postes qui concernent la sécurité, comme je viens de le prononcer.

Monsieur Vogel : Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui, merci de venir nous représenter une délibération que vous nous aviez enlevée grâce à nos interventions.

Il me manque, néanmoins, de la manière dont s'est écrit, même si la Loi permet d'instaurer ce genre de procédures de dépistage, c'est assez rare. Je vous le dis franchement, on va être l'une des premières municipalités à vraiment le mettre en œuvre. Néanmoins, on n'a à aucun moment quelles sont les procédures de suivi de l'agent en dehors du fait de le mettre en sécurité et éventuellement appeler les pompiers. On ne voit pas alors que j'ai vu qu'on avait validé le contrat pour la Médecine du travail, on n'a pas l'intervention, est-ce qu'il est pris en charge par la Médecine du travail ? Comment est-ce que finalement cet agent ou ces agents sont pris en charge pour sortir de cet état de dépendance ? Alors qu'à aucun moment... la Loi n'autorise pas d'arriver dans un état d'ébriété importante au travail, il n'est question de procédure disciplinaire. Or, je pense qu'il y a un corolaire entre l'accompagnement et la procédure disciplinaire et je trouve que ces deux éléments manquent fortement dans cette note de présentation. Je pense que pour se prononcer, on a besoin de savoir aussi comment on traite les agents qui sont sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants, comment on traite la dépendance et s'il y a procédure disciplinaire comment ça se passe exactement.

Monsieur Vogel : Oui ! Ségolène Durand.

Madame Durand : Est-ce que vous pouvez nous dire combien d'agents cela concerne, s'il vous plaît ? Parce que je n'ai pas eu le temps de compter avec le Tableau des effectifs que nous avons eu la dernière fois. Proportionnellement... à peu près, je ne veux pas un nombre d'agents...

Monsieur Vogel : C'est une question bizarre ça ! Justement on va dépister, on ne saura pas

avant combien on va en dépister...

Madame Durand : Mais non...

Monsieur Vogel : Ca concerne tous les agents en théorie.

Madame Durand : Mais non ! Non ! Non ! Dans la délibération, vous listez la catégorie des agents. Je voudrais savoir combien d'agent ça concerne. Je ne veux pas savoir...

Monsieur Vogel : Vous voulez savoir combien d'agents sont concernés dans les différentes catégories ?

Madame Durand : Bien sûr.

Monsieur Vogel : ... (inaudible)... Madame Asdrubal.

Madame Asdrubal : Oui, Monsieur le Maire. J'ai vu que vous aviez refait cette délibération en remettant un petit peu les choses et vous respectez apparemment le cadre juridique. C'est effectivement ce qu'il manquait dans la précédente délibération.

J'ai écouté ce que vous venez de dire à l'instant, Monsieur le Maire, mais au lieu de lister les personnes, vous avez dit que ce serait peut-être pour tous les agents, ce qui serait peut-être une bonne chose plutôt que de catégoriser...

Monsieur Vogel : Vous n'avez pas compris ce que j'ai dit. Ce n'est pas ça que j'ai dit !

Madame Asdrubal : Non ? J'ai cru comprendre. J'ai cru.

Monsieur Vogel : Vous avez tellement bien compris que vous me faites dire autre chose que ce que j'ai dit ! C'est votre méthode !

Madame Asdrubal : Monsieur le Maire, avouez quand même que n'importe quel agent est susceptible d'être dans cet état...

Monsieur Vogel : Ce n'est pas la question que posait Ségolène Durand...

Madame Asdrubal : Non mais vous n'êtes pas en train de répondre à la question de Ségolène ! Moi, je voudrais savoir, par exemple les trajets, ils ne sont pas considérés comme des temps de travail, on est d'accord. Et la responsabilité de la Municipalité, quelle est-elle ? Elle est quand même engagée si, par exemple, je ne sais pas, un pot ou quoi que ce soit, des agents soient alcoolisés et partent et qu'il y ait un accident sur un trajet domicile/maison, maison/domicile. Ça reste quand même la responsabilité de la Municipalité. C'est pour ça que moi, personnellement, la liste des 20 professions ciblées, ça aurait été bien de l'étendre à tous les agents.

Monsieur Olivier : Vous voulez que je réponde ?

Monsieur Vogel : Oui, oui, allez-y.

Monsieur Olivier : Comme c'est précisé dans la note de présentation, le cadre juridique en vigueur impose de sélectionner les postes concernés. Tout le monde n'est pas en situation de

mettre en danger la vie d'autrui. Voilà. C'est ça l'enjeu de cette délibération.

Quand vous dites les trajets, la Collectivité n'est pas responsable des trajets. Par contre, sur le temps de travail, on comprend bien qu'il en est de la responsabilité du N+1, enfin, du responsable hiérarchique, de faire un test s'il y a le moindre risque. Donc, voilà. Merci de valider cette délibération.

Pour ce qui concerne les questions de Madame Gillier, vous y répondez à vos questions puisque c'est ce qui est marqué : c'est l'arrêt immédiat, c'est la mise en sécurité, et puis, c'est effectivement la médecine préventive. Quand je dis l'accompagnement, c'est que l'agent sera invité à rencontrer les services des Ressources Humaines pour trouver des solutions avec notre service de médecine préventive, notamment.

Madame Gillier : ça veut dire en fait qu'il n'y a aucune procédure disciplinaire qui est prévue, de ce que vous en dites, en cas d'ébriété ?

Monsieur Olivier : Oui, pardon, c'était le dernier point. Il peut y avoir des procédures disciplinaires. Maintenant, comme toute procédure disciplinaire, elle est enclenchée... pas à la première erreur. L'idée de faire un test, d'identifier un problème, on essaye de le résoudre. S'il y a une récurrence, là on va peut-être être amené à enclencher une procédure disciplinaire. Vous savez, il y a très peu de procédures disciplinaires à la Ville de Melun. Très peu.

Monsieur Vogel : C'est assez balancé comme mécanisme. Madame Monville, vous avez demandé la parole ?

Madame Monville : Oui, je voulais juste abonder dans le sens de Madame Gillier.

Moi, je trouve que c'est vraiment une gestion des ressources humaines, enfin, des humains qui est quand même d'une grande froideur alors qui va bien avec l'époque ! On licencie via Zoom...

Ecoutez, moi je vais vous dire, quand on travaille avec des gens qui ont des problèmes d'addiction, on s'en rend compte. Moi, je suis enseignante, ça fait 30 ans que j'enseigne, un peu plus même, il m'arrive de me rendre compte que j'ai des étudiants qui ont des problèmes d'addiction. Je m'en rends compte ! Je n'ai pas besoin de les soumettre à un test pour savoir si oui ou non j'ai raison. C'est d'avoir avec eux, une réflexion, un travail, un discours qui leur permette, éventuellement, de s'orienter vers des médecins, etc. Ou bien, de modifier tout simplement leur comportement, parce que quand on a 18 ans, on fait des trucs un peu stupides.

Ce que je veux dire, franchement, c'est une gestion des ressources humaines qui montre, d'ailleurs, à quel point vous êtes en-dehors des gens avec lesquels vous travaillez. Vous êtes loin des gens avec lesquels vous travaillez ! Ce n'est pas possible de gérer les choses comme ça !

Monsieur Vogel : Je vais vous répondre Madame Monville. L'ensemble des syndicats et le Comité d'Hygiène et Prévention ont donné un avis favorable. Donc, ce n'est pas du tout quelque chose qui est fait contre les agents, c'est quelque chose qui est demandée par les agents parce ça les protège. Mais bien sûr ! Et ça protège aussi toutes les personnes qui croiseraient un véhicule conduit par un agent qui serait en état d'ébriété.

Il y a du sens à tout ça. Ce n'est pas quelque chose qui est fait contre, c'est quelque chose qui est positif.

Madame Monville : Dites-moi ce qui... Moi, je veux bien, je veux bien... Peut-être que je me trompe...

Monsieur Vogel : Mais je vous dis la vérité !

Madame Monville : Dites-moi en quoi ça les protège ?

Monsieur Vogel : Mais contre eux-mêmes ! mais bien sûr ! C'est une procédure qui fait qu'on va prévenir éventuellement un accident, ça serait beaucoup plus grave si un accident avait lieu ! Et vous avez raison de dire que la responsabilité de la Municipalité serait engagée ! De l'agent aussi !

Donc, ce n'est pas...Là, il faut que vous le preniez dans l'autre sens. Non, mais, re-réfléchissez à tout ça, vous verrez, la nuit porte conseil !

Je propose qu'on vote ! Qui est-ce qui s'oppose ?... Oui ? Allez-y !

Monsieur Guion : Monsieur le Maire, j'ai cru entendre que vous avez dit que le CT et le CHSCT se sont prononcés...

Monsieur Vogel : J'ai dit que le Comité d'Hygiène et de Prévention s'est prononcé favorablement. Le CHSCT et les syndicats ont donné un avis favorable.

Monsieur Guion : Alors, ça a déjà été présenté aux syndicats, au CHSCT, c'est ce que vous dites ? Parce que, sauf erreur de ma part, toute modification du Règlement Intérieur doit être présentée au CT et au CHSCT préalablement. Pourquoi faisons-nous une délibération prévoyant cette modification avant de le présenter au CT et au CHSCT ?

Monsieur Vogel : Alors, là, remettez-vous d'aplomb ! Ça a déjà été présenté !

Monsieur Guion : Ça a déjà été présenté ?

Monsieur Guion : ça a été présenté en entier la modification ?

Monsieur Vogel : Oui, c'est pour ça que j'ai pu dire qu'ils avaient donné un avis favorable préalablement à notre délibération.

Monsieur Guion : D'accord, j'espère que c'est vrai.

Monsieur Vogel : Non mais elle est bien bonne celle-là !

Monsieur Guion : On vérifiera ! Le CT et le CHSCT, Monsieur le Maire ?

Monsieur Vogel : Non, mais ! Vous êtes un complotiste ! Vous pensez que tout marche à l'envers dans cette mairie !

Monsieur Guion : Bien sûr... C'est comme Monsieur Mebarek qui...

Monsieur Vogel : On fait des secrets, on ne les convoque pas... Mais non ! Ce n'est pas comme ça !

Monsieur Guion : Je vais vous citer quelque chose dans votre règlement intérieur, si vous me le permettez du coup ! Complotiste, c'est bien de dire ça, on va voir ce que ça donne !

« A certaines occasions, pour des raisons de sécurité, l'Autorité Territoriale pourra procéder à

des tests d'alcoolémie durant les temps de service pour des agents occupant des postes de sécurité préalablement désignés ». Ok.

Je vois que « en certaines occasions, des moments de convivialité peuvent être organisés par le personnel, sur accord préalable de l'Autorité Territoriale et surveillé par la personne à qui a été délivrée l'autorisation. Il devra obligatoirement être proposé des boissons sans alcool ». Il me semble, Monsieur le Maire, sauf si je suis complotiste, que vous avez organisé de vous-même, une réunion de tous les agents très récemment, une réunion de rentrée. Y avait-il des boissons avec alcool ?

Madame Monville : Vous auriez pu nous inviter !

Monsieur Guion : Et accessoirement, je rejoins Madame Monville, y avait-il des membres de la Majorité, non agents, à ce dîner ? Déjeuner ? Apparemment, il y avait les deux.

Monsieur Vogel : Ce n'était pas une cérémonie. C'était une réunion d'agents. Bon ! Je ne sais pas où il veut en venir, on peut encore continuer comme ça pendant une heure ! Je vous propose de voter ! Ah, non, Madame Gillier demande la parole.

Monsieur Guion : Monsieur le Maire, je suis désolé mais vous pouvez peut-être répondre à ma question !

Madame Gillier : Moi, je voulais juste faire une petite explication. On va s'abstenir sur le vote parce qu'on ne va pas désapprouver ce qu'ont décidé...

Monsieur Vogel : On a essayé d'améliorer !

Madame Gillier : Exactement ! On ne va pas désapprouver ce qui a été décidé par les organisations syndicales mais quand même, sur la question du test, juste là-dessus. Un test, c'est une preuve dans une procédure disciplinaire, on est un peu gênés aux entournures, sur comment ça pourrait être fait.

Donc, on comprend la démarche mais on s'abstiendra.

Monsieur Vogel : Bien. Je vous propose de voter : qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? D'accord, tout le monde... enfin, toute l'Opposition.

Adopté à l'unanimité moins 10 abstentions, le Conseil Municipal :

DECIDE d'instaurer des contrôles de dépistage d'alcool et de stupéfiants.

DIT que ces contrôles ne pourront être en aucun cas systématiques et devront être réalisés uniquement pour les agents occupant les postes suivants :

Agent des Espaces verts (jardinier, élagueur, homme de pied)

Agent d'astreinte

Agent technique

Agent des Ateliers Bâtiments spécialisés

Agent d'entretien

Agent de surveillance point école

Animateur

ATSEM

ASVP

Auxiliaire de puériculture
Assistante maternelle
Chef d'équipe/Encadrant
Conducteur de véhicules dans le cadre du service (quelle que soit la fonction)
Cuisinier
Gardien
Magasinier
Maître-nageur sauveteur
Mécanicien
Opérateur de vidéo-surveillance
Policier municipal

DIT que seuls les encadrants (N+ 1 et N+2) et, en leur absence, l'assistant de prévention des risques professionnels pourront procéder à de tels tests.

DIT qu'un procès-verbal de constat devra être rempli et transmis à la Direction des Ressources Humaines à chaque contrôle (modèle de PV en annexe).

DIT que l'agent contrôlé pourra demander la présence d'un témoin de son choix sur les lieux du contrôle pour l'assister et qu'il bénéficiera de la garantie d'un 2^{ème} test de confirmation des résultats dans les 5 minutes du 1^{er} contrôle, en cas de résultat positif.

DIT qu'en cas de contrôle positif, la procédure suivante devra être appliquée :

- arrêt immédiat de l'activité de l'agent
- mise en sécurité de l'agent et, le cas échéant, du lieu de l'activité
- reconduite de l'agent à son domicile (contact d'un membre de la famille ou d'un proche)
- le cas échéant appel des Pompiers (18), si l'état de santé apparent de l'agent est très préoccupant (perte de conscience...)

MODIFIE le règlement intérieur en fusionnant les articles 41-2 et 41-3 en un seul article 41-2 intitulé : « Procédure de dépistage d'alcool et de stupéfiants » et comportant les présentes dispositions.

APPROUVE le procès-verbal de constat ci-annexé.

32 - RECOURS A UN FORMATEUR VACATAIRE POUR LA FORMATION DES POLICIERS MUNICIPAUX

Monsieur Vogel : Ensuite, Jean-Baptiste ou peut-être Bruno pour le recours à un formateur pour la Police Municipale. Jean-Baptiste va le faire.

Monsieur Olivier : Il s'agit de formation. Il s'agit d'un impératif de formation pour les policiers municipaux pour l'utilisation de bâtons de défense.

La règlementation impose deux séances de 3 heures par an pour chaque agent, ce qui, vous le comprendrez, ne justifie pas l'embauche d'un formateur à plein temps. Donc, nous vous proposons de recourir à un intervenant extérieur vacataire puisque, comme c'est dit, le

CNFPT n'assure pas cette formation.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Monville ? Madame Gillier ?

Madame Gillier : Oui, alors, à un moment donné, on fait appel à un vacataire pour cette formation. Déposé comme ça, on ne sait pas qui s'assure du contenu pédagogique, de la qualité de l'intervenant parce qu'on est quand même sur des « techniques et bâtons professionnelles d'intervention », c'est-à-dire quand les policiers vont au contact. Apparemment, le CNFPT ne serait pas en capacité d'organiser ces formations.

Moi, je ne sais pas qui est cet intervenant mais je trouve ça inquiétant en tout cas, qu'on n'ait pas de garanties de la qualité de l'intervenant pour la Police Municipale et je... peut-être que c'est le cas... mais comment se fait-il qu'il n'y ait pas d'organisation conjointe, ou a minima, d'essayer de trouver les intervenants de la Police Nationale pour former la Police Municipale ?

Monsieur Pinard : Oui, bonjour Madame, je vais vous répondre. Le texte est très clair, il donne l'obligation aux collectivités territoriales d'organiser les formations au bâton défense en utilisant des moniteurs MBPTI qui ont été formés par le CNFPT.

Ces moniteurs MBPTI ont, eux-mêmes, été formés, formatés et validés par la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale.

Madame Gillier : Merci, c'est d'une clarté limpide.

Monsieur Vogel : On passe au vote : qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Non, c'est bon ? C'est une obligation. C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de recourir à un intervenant extérieur vacataire pour dispenser la formation obligatoire aux agents de la police municipale intitulée « bâtons et techniques professionnelles d'intervention ».

DECIDE de fixer la rémunération pour chaque session :

- A 70 euros bruts par agent formé pour un groupe de 7 à 8 agents ;
- A 80 euros bruts par agent formé pour un groupe de 5 à 6 agents ;
- A 90 euros bruts par agent formé pour un groupe de 1 à 4 agents ;

DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au Budget 2021.

DONNE pouvoir au Maire pour signer tous les documents afférant à ce dispositif.

33 - VŒU RELATIF AU MAINTIEN DU KARATE AUX JO PARIS 2024

Monsieur Vogel : Encore un vœu proposé par le Groupe Réinventons Melun. Vous voulez bien présenter votre vœu ? Allez-y Mickaël.

Monsieur Guion : Oui, je vais vous éviter les considérants, je vais essayer de faire un peu

plus... façon conviviale.

Monsieur Vogel : Oui, ça se résume bien.

Monsieur Guion : On a vu le karaté au Jeux Olympique de Tokyo très récemment, qui était un sport très intéressant, beaucoup de monde a découvert ce sport.

Pourtant, la Fédération Française de Karaté qui compte en France 252 700 licenciés dans plus de 4 900 clubs. Son Président, Monsieur Francis Didier, a obtenu le soutien de 117 parlementaires en écrivant une lettre de soutien au sport karaté pour qu'il reste sport olympique ou qu'il soit au moins dans les sports présentés.

Monsieur Estanguet qui est Président de Paris 2024 semble soutenir d'autres disciplines au détriment du karaté. Pourtant, le World Karaté Fédération compte 70 000 000 de pratiquants répartis dans 196 fédérations membres et qui semblent remplir les conditions pour être sport olympique.

On sait que le karatéka Steven Da Costa a été champion olympique, on l'a vu briller. On sait, en plus, que le Comité Olympique a désigné Steven Da Costa comme porte-drapeau de la délégation française lors de la cérémonie de clôture des JO de Tokyo 2020, soulignant, encore plus, la légitimité de cette discipline.

Quoi d'autre ?... Je continue sans lire les considérants... on sait aussi que Monsieur Francis Didier poursuivra ses efforts, on l'a vu très récemment dans un article auprès du COJO pour que le karaté réintègre les JO en 2024.

On sait aussi que Melun, ville active et sportive - Monsieur Boursin ne démentira pas – ne peut s'abstenir de soutenir une telle démarche avec ses 190 licenciés sur le club ETKSM.

On sait aussi qu'on a un emblématique Sensei, 8ème DAN et expert fédéral.

Pour nous, l'intérêt local de cette démarche est que le Maire suive le Conseil Municipal pour que le karaté soit réintégré aux JO 2024 auprès de Monsieur Estanguet qui est Président Paris 2024 ainsi qu'auprès du Comité International Olympique.

Monsieur Vogel : Merci Monsieur Guion. Nous, la Majorité municipale en avons parlé. Sur le principe, on est tout à fait d'accord avec vous et on est d'accord pour dire que tout ce que vous avez rappelé, karaté 2ème sport martial d'origine japonaise, le plus pratiqué, il est plus pratiqué que le judo, donc ça paraît aberrant que ça n'apparaisse pas comme discipline olympique. D'ailleurs, pas plus tard qu'aujourd'hui, ça a fait un amendement du groupe de la Majorité présidentielle au Conseil Régional et ça sera déposé demain en séance plénière.

Donc, tout va dans le même sens. Il y a juste un problème, c'est la rédaction de votre vœu car vous attaquez à un moment Tony Estanguet. On vous propose une autre rédaction car il n'est pas responsable, lui, du fait que le karaté ne fasse pas partie des sports olympiques.

Alors, j'ai chargé Henri de préparer cette rédaction et il va vous lire. Ca ne change rien à votre texte.

Monsieur Mellier : Sur le fond, on est tout à fait d'accord, Monsieur Guion. Mais, sincèrement, je pense que Monsieur Estanguet qui en plus est Président de Paris 2024, si on commence à le flinguer dans la délibération, je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée.

Monsieur Vogel : Ca n'ajoute rien !

Monsieur Mellier : La bonne idée que vous voulez, c'est de sensibiliser cet homme au maintien du karaté. Personnellement, j'ai rédigé « Considérant que Monsieur Estanguet, Président de Paris 2024, doit être sensibilisé au maintien du karaté, sport ancestral comptant, etc.... comme sport olympique pour les JO 2024 ».

Vous enlevez, à mon sens... d'abord, le « semble soutenir » on ne sait pas. Il semble / il ne semble pas, je trouve que c'est un peu gênant. Tout ceci me semble un peu difficile, surtout pour celui qui est Président de Paris 2024.

Il faut le sensibiliser au maintien, ça c'est vrai, c'est ce qu'on fait par cette délibération mais il ne faut pas lui dire dans cette délibération « mais vous, vous n'êtes pas du bon côté du manche ». Ca ne me paraît pas être de la bonne diplomatie, très sincèrement.

Monsieur Vogel : Si vous êtes d'accord avec ces modifications...

Monsieur Guion : Je note votre volonté de câlinothérapie auprès de Tony Estanguet, pas de souci, j'approuve la modification. Cela dit, ce vœu c'est un petit coup de pression pour qu'il fasse le nécessaire pour que le karaté soit réintégré. Rien n'est jamais perdu ! Merci.

Monsieur Vogel : Noël

Monsieur Boursin : Oui, moi je suis tout à fait d'accord pour le vœu, bien entendu, il n'y a pas de souci. Mais juste pour information, ce n'est pas Tony Estanguet qui décide. C'est jamais le Président du COJO qui décide, c'est un consortium international. Il y a un nombre maximum, 163 équipes, de mémoire... disciplines, pardon. Dans ces disciplines il y a X personnes et il ne faut pas que la totalité dépasse 30 000 personnes avec les paralympiques. Ca, c'est la clé d'entrée. Derrière, il y a un lobbying avec toutes les fédérations et un des thermomètres qui permet de dire « on prend tel ou tel »... Ca devait être les sports de boules qui devaient passer. D'ailleurs, au moment où la pétanque... pardon, au moment où le karaté est entré.

Finalement, c'est le taux d'audience pendant les JO de ces disciplines. C'est très compliqué parce qu'ils prennent toutes les finales, demi-finales, quart de finales et ils regardent si une discipline entrante qui arrive fait un très très fort taux d'audience ou pas. Après, ils rediscutent entre eux, chaque président de chaque fédé.

C'est très compliqué, c'est pour ça que je rejoins la proposition d'Henri. Dire que c'est Estanguet... Moi, Estanguet, il a fait des choses bien, des choses pas bien mais ce n'est pas lui qui a le pouvoir de dire « je mets le karaté demain ». Par contre, que le karaté revienne, je pense que c'est une fédération qui pourrait tout à fait titrer dans les JO.

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui, une explication de vote. Nous, nous allons voter contre. Je vais tâcher de l'expliquer ; Oui... ça met l'ambiance toujours...

Donc, Le sport, c'est formidable, cela peut engager dans des activités de partage, cela peut être ludique, cela maintient en bonne forme. Il faut sans doute encourager également les pratiques sportives en ce qu'elles participent du tissage du lien social, entre les générations, etc. Le sport, tous les sports, sans différencier ni hiérarchiser. Cela inclut les arts martiaux, dont le karaté. Mais c'est une chose de valoriser l'effort sportif, c'en est une autre de verser dans le culte olympiste, et avec lui toutes les tendances délétères qui l'organisent : le cocorico patriotique, le fétichisme de la performance, la course à la médaille, l'héroïsation. Sans même parler du passif bien lourd du Comité Olympique en matière de corruption, je ne vais pas en faire l'histoire.

Ça c'est pour la philosophie générale, et concernant les JO à Paris : qu'il nous soit permis de douter du modèle de développement qui l'accompagne. Les villes organisatrices prennent prétexte de l'événement – pas seulement Paris - pour intensifier la création de grosses infrastructures, mais on le voit et on va le voir encore, c'est un saccage de ressources. Les exemples d'Athènes et de Rio sont dans les mémoires. Et à Paris ? C'est la gabegie d'argent

public, mais aussi le saccage environnemental, le bétonnage, qui a commencé. Si la justice a suspendu très récemment – je prends un exemple parmi tant d'autres - le permis de construire qui prévoyait de raser les jardins ouvriers d'Aubervilliers pour y construire une piscine d'entraînement des JO de Paris 2024. Mais les défenseurs de la nature et de la biodiversité ont encore du pain sur la planche pour faire dévier la course au gigantisme des installations de grands projets inutiles qui bénéficient aux géants du BTP, qui s'engraissent, un trop grand projet inutile imposé de façon antidémocratique, contre l'intérêt des habitants, notamment de la Seine-Saint-Denis – qui en voit d'autres en ce moment, il y a eu la mobilisation sur le triangle de Gonesse - par une loi dite « olympique ».

Bref ! Ca aura été court ! On l'aura compris, nous voterons contre ce vœu qui légitime la fuite en avant, et nous encourageons, au contraire, les karatékas à faire de cette exclusion l'emblème d'une résistance, voir même, d'une forme d'insoumission !

Monsieur Vogel : J'espère que vous n'allez pas en croiser un dans le couloir sinon vous partez directement à l'hôpital de Melun !

Monsieur Saint-Martin : J'ai fait du judo ! Donc, ça va !

Monsieur Vogel : Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui, alors... Je me désolidarise du Groupe Bien Vivre à Melun et je vote favorablement.

Moi, j'aime le karaté et j'aime aussi, on a le droit de ne pas être d'accord sur tout, et j'aime aussi les Jeux Olympiques. Je trouve que c'est... Je suis d'ailleurs absolument ravie qu'on les reçoive à Paris, grâce à la pugnacité d'Anne Hidalgo, tant qu'on y est !

Donc, je vote favorablement à ce vœu !

Monsieur Vogel : Je soumetts donc ce vœu aux voix, tel que modifié. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Donc il est adopté !

Merci à toutes et à tous. Bonsoir, bonne nuit.

Adopté par 5 voix contre et 37 voix pour, le Conseil Municipal :

EMET le vœu que soit réintégré le karaté aux JO 2024 auprès de de Monsieur Estanguet (Président de Paris 2024) ainsi qu'auprès du Comité International olympique (CIO).

QUESTIONS ORALES

1/ A propos du salon du chiot – Question de Monsieur Saint-Martin

Monsieur Saint-Martin : J'ai une question orale, rapide.

Monsieur Vogel : Oui, dépêchez-vous.

Monsieur Saint-Martin : Rapide ! Je n'ai pas beaucoup parlé aujourd'hui ! C'est vrai ! Bref.

Des affiches géantes sont placardées dans la Ville qui annoncent l'imminence d'un salon du chiot, les 25-26 septembre à l'Escale. On sait bien qu'il faut l'occuper, cette belle et coûteuse salle, mais tout de même, la pertinence d'un tel événement pose question. Et à plus d'un titre. D'abord, d'un point de vue macro, global, le principe même de ces salons reconduit la norme marchande sur le segment d'un marché des animaux vivants qu'il s'agit de commercialiser. On passera sur l'imaginaire racialement glauque qui sous-tend l'industrie des races de chiens, on passera aussi si c'est possible sur la surenchère économique autour des races les plus cotées et des créatures les plus improbables que les éleveurs ont façonnées pour plaire aux goûts du moment (les micro chiens adaptés à la vie en appartement, ou les chiens taillés pour le combat), ça laisse deviner en tout cas l'obscénité d'un règne animal conditionné pour la satisfaction de consommateurs en animal, ou en animal de compagnie.

Ensuite, l'opportunité de contribuer encore à l'engorgement des refuges de la SPA. L'été dernier, encore un peu plus que d'habitude, la hausse des abandons a marqué les esprits. Dans le monde d'après, ce fut l'euphorie : des « adoptions coups de cœur » sans lendemain, et des animaux laissés sur le bord de la route. Dans un article paru dans Libération le 1^{er} août, on a pu connaître la situation compliquée du refuge de la SPA à Vaux-le-Pénil, je cite « *On est bien au-delà de notre capacité* », a expliqué la responsable du site. La journaliste souligne, je la cite que « *Depuis le 1er mai, 11 335 animaux ont été recueillis par la SPA, soit une hausse de plus de 7 % par rapport à la même période en 2019.* »... je sais que ça n'intéresse personne mais je continue...

Monsieur Vogel : On vous écoute ! S'il vous plait !

Monsieur Saint-Matin : A Vaux-le-Pénil, c'est alarmant, comme l'indique la responsable : « *Pour les chiens, on est censé avoir 100 places aussi et elles sont toutes occupées... Même si on va sûrement pousser les murs pour pouvoir en accueillir une vingtaine de plus.* ». Ca, c'était cet été.

Au détour d'une annonce ou d'une visite au salon du chiot, on craque, ce qui est à la rigueur bien compréhensible vu que ces chiots sont irrésistibles et qu'il y a des petites affiches partout pour vous le rappeler. Mais voilà, la réduction (la construction même) de l'animal en bien de consommation à l'obsolescence programmée, en compagnon Kleenex, crée ces tensions et détruit des existences animales, enjointes à l'enfermement dans des refuges avant de trouver, éventuellement, on l'espère, des bonnes âmes prêtes à les accompagner dans ce qu'il leur reste de vie.

Dernier point, et je poserai une question, bien évidemment, je ne nommerai pas la société organisatrice, mais en cherchant un peu, on apprend que son nom a été mêlé à des histoires pas claires du tout. Ainsi, en 2017, on apprend dans L'Est éclair que plusieurs chiots ont été retrouvés morts de la parvovirose (une gastro-entérite sévère) après le salon du chiot à Troyes, organisé par cette même société. Je ne me prononcerai pas sur cette affaire, et d'autres que j'ai retrouvées dans les archives de PQR que j'ai consulté pour poser ma question, d'autant moins que je n'ai pas d'informations sur d'éventuelles suites judiciaires, mais force est de constater que ces affaires accréditent la vue selon laquelle ça ne tourne pas rond dans ce commerce de chiots, dont les organisateurs de salon sont les intermédiaires courtiers.

Sur la page FB de l'événement, il semblerait que tous les gages soient donnés, notamment sanitaires et de bon traitement des animaux, mais le souvenir des scandales liés aux « usines à chiots » que j'ai découvert, c'est abominable, qui produisent des chiots à la chaîne pour approvisionner les salons un peu partout en France – industrie de vie et de mort dénoncée par des associations comme 30 millions d'amis –, ce souvenir donc est déplaisant, choquant. Et c'est pourquoi, d'ailleurs, de nombreux collectifs s'organisent contre la tenue de tels événements (pas à Melun pour l'instant, mais j'espère plus tard).

En bref, la Mairie, censément engagée sur les questions relatives à la condition animale – Giovanni Recchia n'est pas là aujourd'hui, dommage - entend-elle continuer dans cette voie potentiellement délétère, ou bien compte-t-elle sérieusement lutter contre le commerce de ces supermarchés du vivant ?

Monsieur Vogel : Mathieu, le contexte.

Monsieur Duchesne : Alors, ce n'est pas la première année que ce salon est organisé. Nous allons réfléchir à ce que nous allons faire dans les années à venir avec Giovanni Recchia et Monsieur le Maire.

Je sais que ces dernières semaines la Direction de l'Escale a rencontré la SPA. Je ne sais pas ce qu'ils se sont dits ni ce qui a été décidé. Je pense que l'agent en question était plutôt ravi de ce rendez-vous et qu'il va y avoir des évolutions à l'avenir mais je n'en sais pas plus. Je reviendrai donc vers vous pour vous donner les infos à ce propos.

Voilà, je ne peux vous en dire plus.

Monsieur Vogel : En fait, ce que l'on demande, c'est que la SPA ait un stand sur le salon. Voilà, c'est ce qu'on est en train de faire. C'est Giovanni, d'ailleurs, qui nous a dit que c'était la première étape parce qu'on est bien conscients de tout ce que vous avez listé, des effets collatéraux que ça a et qu'il faut faire quelque chose.

Monsieur Saint-Martin : Mais à l'avenir, vous allez maintenir ce genre d'évènement ?

Monsieur Vogel : On n'a pas pris de décision, il est là, on essaye de tempérer un peu tous ces effets collatéraux négatifs et on commence par dire que la SPA va avoir un stand sur ce salon. On ne s'est pas engagé pour la suite mais c'est un salon qui existe, comme le dit Mathieu, il existe depuis très longtemps ici à Melun. Mais Giovanni s'en est occupé. Première étape. Merci. Bonsoir à toutes et à tous !

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 23h00

Le Compte-rendu Analytique de la séance du 22 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant.